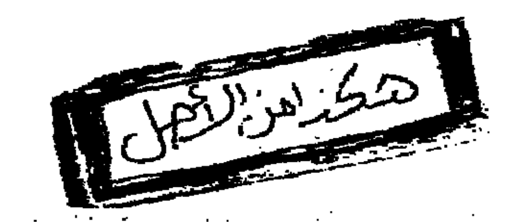


it se rendre en Libye
t contre le DC-10 d'UT

Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16001 – 7 F | DIMANCHE 7 - LUNDI 8 JUILLET 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le recul du chômage aux Etats-Unis ébranle à nouveau Wall Street

AU TERME d'une séance réduite de trois heures au lendemain de la fête de l'Indépendance, Wall Street a *enregistré*, vendredi 5 *juillet*, une forte baisse (– 2,01 %). Une nouvelle fois, la publication de statistiques très favorables sur l'emploi aux Etats-Unis a relancé les craintes des opérateurs d'une surchauffe de l'économie américaine. *Le chômage outre-Atlantique* est descendu en juin à son plus bas niveau (5,3 %) depuis six ans. Dans le même temps, les salaires ont augmenté de 0,8 % en un mois, une hausse sans précédent depuis les années 60. Les taux d'intérêt à long terme ont en conséquence brutalement remonté de 6,93 % à 7,19 %, les économistes anticipant un relèvement *rapide des taux directeurs* de la Réserve fédérale pour combattre les tensions inflationnistes.

Lire pages 10 et 11

Le Tribunal de La Haye s'apprête à lancer un mandat d'arrêt contre MM. Karadzic et Mladic

Les derniers témoignages accablent les dirigeants serbes de Bosnie

L'AUDIENCE PUBLIQUE du Tribunal pénal international (TPI) de La Haye à l'encontre des dirigeants politique et militaire des Serbes de Bosnie s'est achevée, vendredi 5 *juillet, par* un nouveau et accablant témoignage, celui d'un Croate de vingt-quatre ans *ayant servi dans* l'armée des Serbes de Bosnie. Dans sa déposition, le jeune militaire a raconté comment le commandant de son groupe, Branko Gojkovic, leur avait annoncé que des autobus allaient amener des Musulmans de Srebrenica et leur avait ordonné de les tuer.

La procédure à l'encontre du « président » Radovan Karadzic et *du général Ratko Mladic devait* se poursuivre, lundi, avec le réquisitoire du procureur, qui demandera aux juges la délivrance d'un mandat d'arrêt international contre les deux dirigeants serbes. Les juges s'apprêtent à suivre ce réquisitoire. *Le mandat d'arrêt fera des* deux dirigeants serbes des *« fugitifs internationaux »*, susceptibles d'être arrêtés dans n'importe quel pays du monde, par le biais d'Interpol, et sans procédure supplé*mentaire. Après une délibération* de quelques jours, les juges pourraient aussi décider d'adresser une requête au président du Tribunal *« afin que ce dernier dénonce au Conseil de sécurité telle ou telle autorité qui aurait failli à ses obligations »*, a précisé le porte-parole du TPI, Christian Chartier. En clair, tenter de mettre en demeure Pale, fief des Serbes de Bosnie, et Belgrade de respecter les accords de Dayton et de livrer les criminels de guerre qui trouvent refuge sur leur territoire.



Lire page 3

Le gouvernement indécis sur l'avenir du président de la SNCF

LE PRÉSIDENT *de la SNCF, Loïk* Le Floch-Prigent, est maintenu en détention à la prison de la Santé, après le rejet, vendredi 5 juillet, par le président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, du « référé-liberté » introduit par l'avocat du prévenu. Mis en examen, notamment, pour abus de confiance et recel, M. Le Floch-Prigent est accusé d'avoir commis des malversations du temps où il présidait Elf Aquitaine. Le gouvernement s'interroge sur son maintien à la *tête de l'entreprise* ferroviaire, alors qu'Alain Juppé avait souligné, le 3 juillet, qu'une personne mise en examen est présumée innocente. Cependant, la détention, qui semble devoir se prolonger, oblige le gouvernement à envisager le *remplacement* d'un président mis dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

Lire page 5

■ La pandémie de sida

La onzième conférence internationale sur le sida réunit du 6 au 12 juillet à Vancouver (Canada) plus de quinze mille spécialistes. p. 2

■ La colère des arsenaux

Les protestations s'amplifient contre la réforme des arsenaux, qui prévoit plusieurs milliers de suppressions d'emplois. *p. 18 et notre éditorial* p. 9

■ Hassan II perd contre « Le Monde »

Hassan II a été débouté de son action contre Le Monde engagée après la parution d'un article mettant en cause *« le pouvoir marocain dans le trafic de haschisch »*. p. 7

■ Gros temps sur le sport

Le mauvais temps aura gravement perturbé le bon déroulement du Tour de France et celui du tournoi de tennis de Wimbledon. p. 12

■ L'Etat mécène

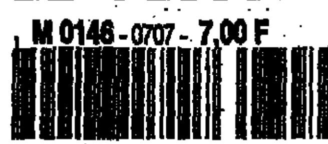
Deux expositions à Paris permettent de découvrir les *commandes passées* à des artistes par l'Etat et les collectivités publiques. p. 15

■ Michel Péricard au « Grand Jury »

Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 7 juillet à partir de 18 h 30.



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0146 - 0707 - 7,00 F

Le contrôle antidopage, lanterne rouge d'Atlanta

ATLANTA
correspondance

A moins de vingt jours de l'ouverture des Jeux du Centenaire, le laboratoire de contrôle antidopage d'Atlanta n'avait *toujours* pas reçu l'accréditation officielle de la commission médicale du Comité international olympique (CIO). Il l'a obtenue, vendredi 5 juillet, deux *semaines pile avant les trois coups de l'événement* sportif numéro un de la planète. Trop tard pour envisager de tester, en conditions réelles, son matériel de contrôle et son personnel médical.

Le laboratoire SmithKline Beecham attendait son accréditation depuis juillet 1995. *Désigné par le comité d'organisation* des Jeux pour réaliser les 2 000 contrôles qui seront effectués entre le 19 juillet et le 4 août, il n'a *toujours* pas analysé le moindre échantillon d'urine. En juin, le contenu des flacons prélevés à Atlanta lors des sélections olympiques américaines d'athlétisme avait dû tra*verser tout le pays pour être livré au* laboratoire universitaire d'UCLA, à Los Angeles.

Les dirigeants olympiques expliquent le retard par la décision du CIO d'utiliser à Atlanta des *« spectromètres de masse de haute résolution »*, derniers-nés des appareils de contrôle antidopage, une merveille de technologie qui serait capable de déceler les traces de produits interdits administrés jusqu'à quarante-cinq jours avant la compétition.

Au matin du 20 juillet, début des compétitions sportives, le laboratoire SmithKline Beecham effectuera donc ses premières analyses sans avoir eu la possibilité de roder vraiment son matériel ni de tester la qualité de son personnel. *« Tout se passera peut-être sans incident*, souligne Craig Kammerer, l'un des spécialistes américains de la lutte antidopage. *Mais le risque d'erreur sera important. Je ne connais aucun laboratoire qui ait la mission d'effectuer près de 2 000 contrôles en moins de trois semaines sans avoir pu préalablement se tester dans des conditions réelles. »*

Dès lors, les JO courent un risque : de nombreux athlètes jugés positifs pourraient contester légalement la crédibilité du laboratoire olympique. Aux Etats-Unis, la plupart *des affaires de dopage commencent sur le* stade pour s'achever devant les tribunaux. Les avocats font systématiquement appel des décisions prises par les instances sportives, dénichent sans mal un vice de forme, et l'emportent le plus souvent.

A Atlanta, les hommes de loi devraient dominer *sans peine l'épreuve si leur adversaire*, le Comité international olympique, ne peut apporter la preuve de la qualité irréprochable de son laboratoire de contrôle.

Alain Mercier

● Télévision : les sagas de l'été

POUR son feuilleton estival, *TF 1 mise sur l'exotisme du Cuba* des années 20. France 2 a choisi, quant à elle, une programmation diamétralement opposée et opté *pour une plongée dans un orphelinat* romain. On lira également dans notre supplément « Télévision, Radio, Multimédia » un article consacré au banc d'essai auquel sont soumis les CD-ROM. Les programmes de chaînes hertziennes et câblées ainsi qu'un guide radio accompagnent nos rubriques habituelles.

Lire notre cahier « Télévision, Radio, Multimédia »

Le pouvoir et les juges

UNE RÉVOLUTION rien moins que « tranquille » est en cours de*puis sept* ans en France : la révolution judiciaire. D'un gouvernement à l'autre, les politiques écono*miques ne varient* guère, le chômage augmente, l'emploi précaire s'étend, l'Europe se construit. Il n'est pas jusqu'à l'immigration qui ne fasse l'objet, au bout du compte, d'un consensus silencieux, émaillé de quelques professions de foi tan*tôt répressives, tantôt* humanistes. Le temps où s'affrontaient des choix politiques majeurs n'est plus. En lieu et place des grandes querelles d'autrefois s'est installé un conflit entre la justice et le pouvoir, *conflit qui n'a apparemment rien de* politique et dont l'enjeu est pourtant l'un des plus politiques qui soient : *l'égalité*.

Cette donnée semble échapper aux gouvernants comme aux dirigeants des partis. Lorsqu'on l'interrogeait à ce sujet durant sa campagne pour l'élection présidentielle, Jacques Chirac minimisait la *gravité* du problème. Comme François Mitterrand, il assurait que les élus étaient dans leur très grande majorité intègres et que l'essentiel était de restaurer la confiance des citoyens en leurs dirigeants, cela en *s'attaquant efficacement* aux vrais maux de l'époque : le chômage, l'exclusion, la « fracture sociale ». Un an et quelques mois plus tard, alors que le chômage croît et que l'économie se traîne, le président de la République retrouve, après son prédécesseur, le même défi : que faire face à des juges qui ont décidé de ne plus fermer les yeux, comme *souvent leurs aînés*, sur les violations de la loi imputables à de hauts ou moins hauts responsables poli*tiques, financiers, industriels ou* associatifs ?

Le pouvoir RPR a avancé jusqu'à présent trois réponses. Deux sont officielles ; la troisième est officieuse, mais elle transparaît clairement dans ses actes. Première réponse : la dénonciation par le garde des sceaux, Jacques Toubon, de *« l'ordre moral »* dont seraient porteurs les juges et les journalistes dans leur mise en cause des pratiques des élus ou des partis. Pauvre réponse si l'on considère l'aveu qu'elle comporte : celui d'une immoralité possible des responsables politiques, qu'il serait interdit de dénoncer *ou de sanctionner* tant qu'elle ne contrevient pas aux lois. Outre que la loi pénalise, précisément, les faits concernés – si ce n'était *pas le cas, aucune des procédures* en cours n'aurait pu être ouverte –, le garde des sceaux fait un pas supplémentaire dans l'escalade de la riposte « politique ». Après ce qui est resté dans les mémoires comme l'auto-amnistie socialiste de 1990, voici l'auto-absolution RPR.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 9 et, page 6, la « semaine politique » de Pascale Robert-Diard

Un putschiste en campagne



IBRAHIM BARÉ MAÏNASSARA

AU NIGER, le général Ibrahim Baré Maïnassara a, *en* quelques mois, transformé son image, troquant son treillis d'officier séditieux pour *le boubou de « candidat* indépendant » à l'élection présidentielle qui a lieu dimanche 7 juillet. Pendant des semaines, il a *fait campagne*, avec *le soutien des* « préfets militaires » et grâce à l'argent de nombreux hommes d'affaires. Autant dire que la *marche risque d'être longue avant* de faire du général reconverti en démocrate un politicien ordinaire.

Lire page 8

CONFÉRENCE Lors de la onzième Conférence internationale sur le sida qui doit avoir lieu à Vancouver du 6 au 12 juillet, les responsables d'Onusida feront le point sur la diffusion de la pandémie. Depuis son apparition, près de 30 millions de personnes ont été contaminées par le VIH ; en un an, le nombre de *nouveaux cas de sida a augmenté de* 20 % ; chaque jour dans le monde, environ 8 500 personnes sont contaminées par le VIH. ● SELON LE CONSEIL NATIONAL DU SIDA, la prise en charge des personnes infectées par le VIH dans les départements français d'Amérique est particulièrement critiquable : des manquements graves à l'éthique ont été constatés. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Jean-Baptiste Brunet rappelle que, *dans certains pays*, une politique de prévention bien conduite a permis de stabiliser, voire de réduire, les taux de contamination.

La pandémie de sida progresse rapidement dans le tiers-monde

Près de 30 millions de personnes ont été contaminées par le VIH en vingt ans. Environ 8 500 le sont chaque jour et le déséquilibre continue à s'accroître entre les pays industrialisés et de nombreux pays en voie de développement

QUINZE ANS *après son identification*, le sida ne cesse de progresser à travers le monde. Cette progression se fait de manière très différente selon les pays et les continents et un déséquilibre de plus en plus grand caractérise aujourd'hui les situations épidémiologiques dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement. Tel est le principal *constat que fournira la onzième* conférence internationale sur le sida, qui doit réunir, du 6 au 12 juillet à Vancouver, plus de quinze mille spécialistes.

Une nouvelle fois, c'est la longue litanie des bilans chiffrés de la pandémie qui ouvrira cette conférence. Selon les derniers chiffres publiés par *Onusida – le programme* commun des Nations unies en charge de la lutte contre le sida –, il apparaît que près de 30 millions de personnes ont, depuis le début des années 80, été contaminées par le VIH. Certaines estimations font état de chiffres plus élevés encore. Les épidémiologistes d'Onusida *évaluent à près de 20 % l'augmen*tation du nombre des cas de sida officiellement déclarés entre juin 1995 et juin 1996. Ils situent d'autre part à près de 8 millions le nombre des cas de sida survenus depuis le début de l'épidémie. La dynamique de cette dernière peut être appré*ciée à partir du nombre des per*sonnes nouvellement infectées par le VIH. D'après les spécialistes d'Onusida, ce nombre devrait dépasser 3,1 millions en 1996, ce qui correspond à plus de 8 500 cas par jour dont 7 500 chez les adultes et 1 000 chez les enfants.

Certains épidémiologistes sont encore plus pessimistes. C'est le cas de ceux travaillant sous la direction *des docteurs Jonathan Mann et Da*niel Tarentola au sein du centre François-Xavier-Bagnoud pour la santé et les droits de l'homme (école de santé publique de Harvard). A partir d'hypothèses légèrement différentes de celles d'Onusida (taux de progression différents en Afique subsaharienne et en Asie *du Sud et du Sud-Est par rapport* au reste du *monde*). Ils aboutissent à un nombre cumulé de cas d'infection par le VIH chez les adultes de 30 millions et à environ 11 500 le nombre des infections survenant quotidiennement à travers le monde en 1996.

Au-delà de ces divergences, il *faut retenir l'essentiel : le fléau ne* cesse de progresser, pour l'essentiel dans les pays les plus défavorisés, et il touche aujourd'hui à l'échelon planétaire les hommes et les femmes dans une proportion presque identique. Dans les pays du tiers monde les plus touchés par la pandémie, les enfants sont aussi directement frappés, soit qu'ils sont *infectés par le VIH et donc* condamnés à très court terme, soit que leur parents décèdent des suites d'un sida lorsqu'ils sont en bas âge. Dans plusieurs pays d'Afrique, le phénomène des « orphelins du sida » a d'ores et déjà pris des proportions dramatiques, les sociétés africaines tradition*nelles ne pouvant plus faire face à* une réalité infectieuse sociologiquement déstructurante.

27,9 millions de personnes contaminées

Répartition estimative des cas d'infection à VIH depuis la fin des années 70 (en millions) :

▶ AMÉRIQUE DU NORD	1,2
▶ AMÉRIQUE LATINE	1,6
▶ EUROPE OCCIDENTALE	0,6
▶ EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE	0,03
▶ AFRIQUE SUBSAHARIENNE	19,0
▶ AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT	0,2
▶ ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	0,04
▶ ASIE DU SUD ET DU SUD-EST	5,0
▶ AUSTRALASIE	0,02

Cas de sida estimés depuis la fin des années 1970 jusqu'à mi-1996 :

Source : ONUSIDA, 1996.

LOURD TRIBUT

On estime aujourd'hui que le quart de tous les décès d'enfants dus au sida concerne des enfants qui ont été contaminés *in utero. Plus de 85 % de ces contaminations* « materno-fœtale » par le VIH concernent des enfants des pays d'Afrique subsaharienne. Actuellement un million d'enfants vivent avec ce virus. *« Depuis le début de l'épidémie mondiale, plus de 9 millions d'enfants de moins de quinze ans ont perdu leur mère, emportée par le sida*, rappelleront à Vancouver les spécialistes des Nations unies. *La fréquence de l'infection par le VIH chez les enfants est près de trente-cinq fois plus élevée dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. »*

Les dernières données épidémiologiques viennent donc une nouvelle fois rappeler que le sida est une maladie des pays les plus pauvres. L'Amérique du Nord et l'Europe occidentale regroupent 6 % des cas mondiaux de contamination par le VIH. D'ailleurs, différents indicateurs tendent à montrer que dans plusieurs pays industrialisés la courbe de l'évolution de l'épidémie commence à s'infléchir. *« A travers le monde, plus de 90 % des adultes qui vivent avec une infection par le VIH ou avec le sida habitent des pays en voie de développement*, peut-on lire dans le bilan que les responsables d'Onusida publieront à Vancouver. *Plus de 13 millions d'adultes, soit plus de 5 % de la population de quinze à quarante-neuf ans vivant en Afrique subsaharienne, seraient infectés par le VIH. Dans ces pays, le virus se transmet surtout lors de relations hétérosexuelles, mais jusqu'à 10 % des cas d'infections sont la conséquence de transfusions sanguines avec des produits sanguins contaminés. »*

Alors que le virus a commencé, chez eux, à circuler de manière importante bien plus tard qu'en Afrique subsaharienne, les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est paient d'ores et déjà un lourd tribut. Les densités importantes de population expliquent la rapidité de la diffusion de l'épidémie dans ces régions. *« Avec un chiffre estimatif de plus de 3 millions de cas d'infection, l'Inde est le pays qui compte le plus grand nombre d'adultes infectés par le VIH dans le monde et ce même si le taux de prévalence de l'infection n'a pas encore atteint 1 %*, explique-t-on à Onusida. *En Asie du Sud et du Sud-Est, plus de 90 % des cas d'infection se rencontrent en Inde, en Thaïlande, au Myanmar* [Birmanie] *et au Cambodge. En Amérique latine, où l'émergence du VIH remonte très probablement à la fin des années 70 ou au début des années 80, on estime à 1,3 million le nombre d'adultes vivant aujourd'hui avec l'infection ou avec la maladie. Le Brésil et le Mexique comptent à eux deux plus de 70 % des cas actuels d'infection de l'Amérique latine. Dans les Antilles, les pays les plus touchés sont Haïti (4 % des adultes) et la Barbade. »*

Contrairement à ce qui était généralement soutenu ces dernières années, la pandémie de sida ne sera pas sans effets démographiques. Une étude sur ce thème a été conduite par les Nations unies dans quinze pays d'Afrique subsaharienne. *« A cause de l'épidémie de sida, la population de ces quinze pays sera de plus de 2 millions de personnes inférieure à ce qui était prévu : 221,2 millions au lieu de 223,4 millions* fait-on valoir auprès d'Onusida. *Dans dix ans cette population comptera 11,6 millions de personnes de moins. L'épidémie a, d'autre part, ramené dans ces quinze pays l'espérance de vie moyenne à la naissance de 52,8 ans à 49,6 ans. Pour la période 2000-2005 l'espérance de vie sans le sida aurait été de 57,1 ans. Le VIH va réduire ce chiffre de plus de 7 ans. »*

Cette réalité épidémiologique et ces inégalités devant le risque infectieux ne sont plus, depuis longtemps déjà, contestées par les spécialistes et les autorités sanitaires internationales. Elles demeurent pourtant généralement absentes des conférences internationales et des opérations médiatiques qu'autorisent, en France notamment, les frayeurs suscitées par ce fléau sexuellement transmissible.

J.-Y. N.

La maladie survient en moyenne douze ans après la contamination

Selon la plupart des études réalisées – le plus souvent dans les pays industrialisés –, il apparaît que 60 % des adultes infectés par le VIH *développeront un sida clinique dans les douze à* treize ans qui suivent leur contamination. Compte tenu de l'émergence récente de la maladie, on ne dispose guère de données allant au-delà de cette période. *« En principe, la grande majorité des personnes infectées par le VIH finiront par développer un sida*, précise-t-on auprès d'Onusida. *Aucune étude de cohorte de longue durée n'a été menée à terme, mais l'évolution depuis le moment de l'infection initiale par le VIH jusqu'à l'apparition du sida pourrait être plus rapide dans les pays en voie de développement. »* Grâce aux médicaments antirétroviraux et à des progrès réalisés dans le traitement des affections opportunistes, la survie à partir de l'apparition du sida a été prolongée en moyenne, dans les pays industrialisés, d'environ trois ans. Le sida se déclare le plus souvent chez des personnes qui ont moins de trente-cinq ans ; plus de 90 % des décès surviennent chez des personnes de moins de cinquante ans.

L'éthique est mise à mal dans les départements français d'Amérique

L'ÉTHIQUE sociale et médicale est chaque jour bafouée dans les départements français d'Amériques (DFA). Aux Antilles et en Guyane, malgré la grande disparité des moyens affectés à la prévention et à la prise en charge de l'épidémie, la prévalence du sida est bien supérieure à la métropole et les malades souffrent encore de graves réflexes d'exclusion et de discrimination.

Sur ce thème, le Conseil national du sida (CNS) vient d'adopter un rapport accablant. Au 31 décembre 1995, 19 % des personnes contaminées en France à la suite d'une transmission hétérosexuelle étaient domiciliées en Martinique, en Guadeloupe ou en Guyane, où les taux de sida déclarés sont respectivement 1,5 fois, 2,5 fois et 6,5 fois supérieurs à la moyenne française.

Les flux touristiques et le carrefour migratoire formé par les trois départements français de la Caraïbe *« constituent un facteur central »* dans le développement de l'épidémie et *« ces mouvements alimentent les recherches circulaires de boucs émissaires »*, déplore le CNS. Ainsi, après avoir accusé les Européens, qui représentent 70 % des « touristes de séjour », d'importer le sida sur leurs terres, les habitants des Antilles et de la Guyane ont désigné les Nord-Américains, qui forment 90 % de la clientèle « de croisière ».

Une nouvelle population est aujourd'hui stigmatisée, avec l'arrivée récente dans les DFA de *« routards »* et de *« jeunes exclus métropolitains »* vivant dans *« une grande précarité »*. Ces jeunes adultes sont localement appelés *« métro-taxico-clodo-séropo »* et partagent le même sort que les populations issues des îles voisines, Haïti, Saint-Domingue ou la Dominique, qui subissent *« une très forte xénophobie dans l'opinion publique mais aussi chez certains responsables de l'Etat ou de collectivités locales »*.

Ce rejet de l'occidental comme du migrant renvoie d'une part, selon le Conseil, à une *« hiérarchisation « raciale » de la société »*, et d'autre part, aux *« pratiques de la médecine coloniale »* qui visait en priorité *« l'isolement du corps souffrant »*. *« La permanence des phénomènes de discrimination et d'exclusion »* s'expliquerait ainsi par *« le lourd héritage de la médecine coloniale dans ces départements, le poids des églises en matière de sexualité ou encore l'histoire de la mise en quarantaine dans les DOM »*.

DÉRAPAGES

Le milieu professionnel concentre l'essentiel des dérapages éthiques relevés par les experts. Des enquêtes d'opinion ont constaté que dans les DFA, un sondé sur cinq *« pense qu'il est légitime de licencier une personne qui a le sida ou d'interdire à un enfant qui est atteint par cette maladie d'aller à l'école, soit trois fois plus qu'en métropole »*. Des *« pratiques totalement illégales dans la sphère du travail »* sont dénoncées, telles que des dépistages à l'embauche ou des mises à pied abusives.

Des témoignages recueillis sur place ont fait état de *« la divulgation à l'entourage proche ou lointain de la sérologie des patients »*. La rupture de la confidentialité et du secret médical est dans cette France d'outre-mer apparemment chose courante. La *« peur de la rumeur »* pousse en outre des patients à rester dans l'ombre ou à attendre de développer une première infection opportuniste pour se présenter à l'hôpital. Des tests effectués à l'insu des personnes ont également été rapportés dans les hôpitaux où *« les difficultés d'approches linguistique et culturelle sont souvent un prétexte utilisé pour ne pas informer le patient de la nature du test »*.

Les carences du dispositif sanitaire et social achèvent de noircir le tableau. Faute de volontaires, les associations sont peu nombreuses et ne jouent pas un rôle de relais de l'action publique comme en métropole. La responsabilité des autorités départementales et régionales des DFA est soulignée à plusieurs reprises. Le Conseil déplore notamment *« un désengagement de l'Etat compensé par des subventions financières à croissance exponentielle »* et observe que la Guyane est *« le parent pauvre de l'aide de l'Etat tandis que la Martinique est largement privilégiée »*. Les attributions de crédits ne *semblent pas adaptées aux réalités épidémiologiques*.

L'enquête du Conseil s'est de surcroît heurtée à *« des réticences de l'administration française »* et à *« de réelles difficultés pour accéder aux informations »*. La DDASS de la Guyane n'a par exemple pas daigné répondre à la demande du CNS sur ses plans d'action en matière de prévention. Une telle situation conduit le CNS à formuler de nombreuses recommandations. Il demande en particulier aux administrations préfectorales et aux directions départementales des différents ministères concernés de *« faire respecter les droits des personnes atteintes, notamment en matière de logement et de travail »*.

Laurence Folléa

Jean-Baptiste Brunet, directeur du Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida

« Il faut obtenir une description médico-sociale du phénomène pathologique »

« Quel regard global l'épidémiologiste porte-t-il aujourd'hui sur la pandémie de sida ?

– Plus le temps passe, plus la situation est contrastée. Le phénomène *épidémique* que nous étudions est hétérogène, avec de *multiples facettes*, des « explosions » de contamination récente pouvant coexister avec des stabilisations à de hauts niveaux d'incidence. La pandémie se compose en réalité de multiples épidémies dont l'ancienneté, la dynamique et l'impact sont très différents d'une région du monde à l'autre, d'un pays à l'autre, voire d'une ville à l'autre. Il faut par ailleurs souligner que nous avons la preuve que des programmes de prévention peuvent conduire à une stabilisation ou à une réduction des taux de contamination. C'est notamment le cas dans quelques pays d'Afrique de l'Est et d'Asie. Un phénomène similaire commence à être observé dans certains pays d'Europe du Nord.

– Quinze ans après l'identification de cette nouvelle maladie infectieuse, la surveillance épidémiologique se réduit-elle encore à la comptabilité des cas d'infection et de maladie ?

– Nullement. Cette surveillance dépasse de beaucoup cette comptabilité. Elle intègre aujourd'hui de nombreuses données concernant les comportements à risque, sexuels ou non, les ventes de préservatifs, les maladies sexuellement transmissibles, etc. Même si cette approche est encore insuffisamment développée, elle existe. L'enjeu essentiel est que les programmes de surveillance dépassent l'épidémie elle-même pour englober tout ce qui permet de lutter contre elle. Nous devons quitter la seule description biomédicale pour atteindre une description médico-sociale du phénomène pathologique. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau





Témoignages accablants à La Haye contre MM. Karadzic et Mladic

Un mandat d'arrêt devrait être délivré à l'encontre des deux dirigeants serbes de Bosnie après le réquisitoire du procureur du Tribunal pénal international

Le Tribunal pénal international de La Haye a clos, vendredi 5 juillet, les auditions de témoins contre les chefs politique et militaire des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, tous deux accusés de « crimes contre l'humanité » et de « génocide ». Les témoignages visaient particulièrement le général Mladic, et sa responsabilité dans les massacres qui ont suivi, en juillet 1995, la prise par ses troupes de l'enclave musulmane de Srebrenica, à l'est de la Bosnie. L'une des dépositions a émané de Drazen Erdemovic, un Croate de vingt-quatre ans ayant servi dans l'armée des Serbes de Bosnie, également inculpé pour sa participation à l'exécution de 1 000 à 1 200 civils musulmans de Srebrenica. La procédure devait se poursuivre, lundi, avec le réquisitoire du procureur qui devrait demander aux juges la délivrance d'un mandat d'arrêt international à l'encontre de MM. Karadzic et Mladic.

LA HAYE
de notre envoyée spéciale

Quand Drazen Erdemovic vient se poster à la barre des témoins, vendredi 5 juillet au Tribunal pénal international de La Haye (TPI), c'est une énorme angoisse qui pénètre avec lui dans la salle d'audience. Le jeune homme, en veste de jean, se mord les lèvres, serre les mâchoires ; de temps à autre, il aspire une grande bouffée d'air pour pouvoir continuer à parler.

Il a vingt-cinq ans et encore de l'enfance dans le visage. En une journée, le 16 juillet 1995, il a tué plusieurs dizaines de Musulmans faits prisonniers après la chute de l'enclave de Srebrenica. Combien exactement ? *« Je ne sais pas. A vrai dire, je préfère ne pas le savoir »*, répondra-t-il aux juges vers la fin de son intervention. Il avait, auparavant, estimé à soixante-dix le nombre de ses victimes. Mais c'est en tant que témoin qu'il comparaît vendredi dans le cadre des auditions publiques de l'accusation contre Radovan Karadzic et Ratko Mladic. A l'automne, il sera jugé lui-même à La Haye pour crime contre l'humanité et il plaidera coupable.

Il y a quelques mois, le jeune homme, qui se trouvait en Serbie, a eu besoin de parler. Il a téléphoné à l'ambassade américaine à Belgrade pour dire qu'il voulait prendre contact avec le Tribunal de La Haye, puis il a raconté son histoire à des journalistes d'une télévision américaine et du *Figaro*. Quelques jours plus tard, le 2 mars 1996, il était arrêté et incarcéré en Serbie.

Après que le procureur du TPI l'eut réclamé en tant que témoin – et probablement aussi grâce à de fortes pressions américaines –, Belgrade accepta de le transférer à La Haye le 30 mars. Etant donné ce qu'il avait à raconter, le TPI décida de le mettre en accusation ; sa coopération avec les enquêteurs du tribunal et sa déposition comme témoin dans les procédures engagées contre Karadzic et Mladic devraient lui valoir, à l'automne, une certaine clémence des juges.

Erdemovic n'était pas un extrémiste serbe. C'est un Croate de Bosnie qui servait dans le HVO (les forces croates de Bosnie) près de Tuzla, depuis plusieurs mois, lorsqu'il décida de passer avec sa femme en territoire sous contrôle serbe en novembre 1993 : *« Un homme m'avait promis de nous faire passer en Suisse*, raconte-t-il. *Mais il n'est pas venu au rendez-vous. »* C'était la guerre. *« Je n'avais pas le choix ; pour pouvoir exister en République serbe de Bosnie, j'étais obligé de m'engager dans l'armée. »*

C'est donc dans l'armée du général Mladic, au sein du 10e détachement de sabotage, qu'il est envoyé en juillet 1995, à Srebrenica, où l'offensive contre l'enclave est engagée. Le 16 juillet au matin, il reçoit, avec six de ses camarades dont il citait les noms vendredi, l'ordre de partir pour une mission dont la nature ne lui est pas révélée. Quand ils arrivent à destination, à la ferme collective de Pilica, sur la route de Bielina, le commandant de son groupe, Branko Gojkovic, leur annonce que des autobus vont amener des Musulmans de Srebrenica qui se sont rendus. *« Il faudra les tuer »*, leur dit-il.

Les soldats sont postés en ligne dans un champ et, peu après, le premier bus arrive. *« Deux membres de la police militaire du corps de la Drina font descendre dix occupants du car et les amènent à 20 mètres environ de la ligne que nous formons. On nous donne l'ordre de tirer »*, raconte Erdemovic.

L'autobus est ainsi vidé de ses passagers, exécutés par groupes de dix à l'arme automatique. Quinze à vingt autobus sont arrivés dans la journée et la même liquidation méthodique se poursuit.

Au total, entre 1 000 et 1 200 Musulmans, selon Erdemovic, sont assassinés ce jour-là à la ferme de Pilica. Les hommes du corps de la Drina ont pris soin d'obliger tous les chauffeurs (ce sont des cars de compagnies civiles de transport) à abattre chacun un Musulman *« afin que ne leur vienne jamais l'envie de témoigner »*.

> « Je n'avais pas le choix. Mais ça a détruit ma vie. C'est pour cela que je témoigne »

Le jeune homme, dont la respiration est de plus en plus saccadée et qui, de temps à autre, demande quelques secondes de pause dans son récit *« pour essayer de* [se] *ressaisir »*, essaie de convaincre que la besogne le répugnait. Il dit qu'au moment de tirer la première fois il a protesté, *« mais Gojkovic m'a répondu que, si je voulais, je n'avais qu'à me mettre du côté des Musulmans ». « Ceux qui refusaient d'obéir, on savait qu'ils les exécutaient »*, ajoute-t-il.

Il affirme avoir tenté en vain d'obtenir la vie sauve pour un des Musulmans de Srebrenica. Il déclare s'être rebiffé quand un officier du corps de la Drina (qu'il décrit comme une unité particulièrement barbare) est venu dire, une fois le travail achevé à Pilica, qu'il y avait encore à liquider 500 prisonniers rassemblés dans une localité proche. Ce manque de coeur à l'ouvrage vaudra à Erdemovic d'être agressé quelques jours plus tard par un soldat serbe. Blessé, il parviendra à se faire transférer dans un hôpital de Serbie.

« Pourquoi avez-vous voulu témoigner ? », lui demande un des juges. *« Je veux dire que je n'avais pas le choix. Si j'étais mort moi-même, ça n'aurait pas changé le destin de ces gens. Mais ça a complètement détruit ma vie*, ajoute-t-il au bord des larmes. *C'est pour cela que je témoigne. »*

Vendredi matin, le TPI avait entendu un homme rescapé d'une semblable tuerie. Il avait rapporté avoir, à six reprises en quelques jours, vu Mladic en action, dirigeant directement les opérations dans la région de Srebrenica.

Claire Tréan

■ **Le TPI a récusé la présence de deux avocats de M. Karadzic en salle d'audience**, vendredi 5 juillet en fin de matinée, en rejetant une requête présentée par deux avocats américains, Me Edward Medvene et son associé, Me Thomas Hanley, qui demandaient à être présents en salle d'audience pour défendre Radovan Karadzic. Les deux hommes ont été renvoyés dans la galerie du public, où deux fauteuils leur seraient désignés, et ils ont été invités à assister aux débats en qualité d'observateurs. Le juge français Claude Jorda, qui préside les débats relatifs à la mise en accusation publique des leaders politique et militaire des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, a motivé sa décision en rappelant que la procédure en cours, dite 61, – du nom de l'article du règlement du TPI auquel elle se réfère –, n'était pas un procès. – *(AFP.)*

Le TPI et l'article 61

L'article 61 du règlement du Tribunal pénal international prévoit – en cas de non-exécution du mandat d'arrêt lancé contre des accusés – la tenue d'une audience publique au cours de laquelle la chambre expose les preuves, et peut inviter les témoins à déposer. C'est cette audience, concernant le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et le général Ratko Mladic, qui a débuté le 27 juin à La Haye et qui devait se poursuivre, lundi, par le réquisitoire du procureur, avant de se conclure, en milieu de semaine, par la délibération des juges.

Cette procédure devrait déboucher sur un mandat d'arrêt international délivré à l'encontre des deux accusés. Avant l'audience publique, le TPI était contraint à une procédure au cas par cas et devait, pour chaque pays, délivrer les pièces d'accusation et formuler un mandat d'arrêt auprès des autorités compétentes. Le mandat aura dorénavant valeur dans tous les pays participant au système d'Interpol, sans qu'aucune procédure spécifique ne soit plus désormais nécessaire. Cette décision ne changera pas le rôle de la force multinationale qui n'a pas mandat explicite de les arrêter.

Trois candidats se disputeront la présidence collégiale de la Bosnie

SARAJEVO
de notre correspondant

Alija Izetbegovic (Musulman), Momcilo Krajisnik (Serbe) et Kresimir Zubak (Croate) seront les trois principaux candidats, le 14 septembre, à la nouvelle présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine. Biljana Plavsic (Serbe) sera candidate à la présidence de l'entité serbe. D'autres candidats d'opposition participeront au scrutin, mais les diplomates estiment que les têtes de liste des partis nationalistes ont toutes les chances de l'emporter.

Alija Izetbegovic, soixante-dix ans, est l'actuel président bosniaque, et le leader du Parti d'action démocratique (SDA, musulman). Défenseur acharné d'une Bosnie unitaire pendant la guerre, il semble de plus en plus revenir aux sources du programme du SDA, qui est la défense du seul *« peuple musulman »*. M. Izetbegovic avait été hospitalisé en février, à la suite de graves problèmes cardiaques, et il était éventuellement question qu'il passe le relais à son dauphin, Edhem Bikcacic, le vice-président du SDA. Il a finalement décidé de conduire son parti à la bataille électorale, notamment depuis que l'opposition a été renforcée par l'arrivée de son ancien premier ministre, Haris Silajdzic. M. Silajdzic est lui-même candidat à la future présidence, tête de liste de son Parti pour la Bosnie-Herzégovine (SBIH).

Kresimir Zubak, quarante-huit ans, est président de la Fédération croato-bosniaque, créée en 1994 afin de mettre un terme à la guerre entre Croates et Musulmans. Considéré comme un « modéré », il a étroitement collaboré avec Washington afin de renforcer cette alliance anti-serbe qui a mené aux offensives conjointes de 1995, puis à la signature de l'accord de Dayton. M. Zubak reste néanmoins un pilier de la cause séparatiste croate en Bosnie, symbolisant les intérêts du lobby herzégovinien, très influent à Zagreb.

Momcilo Krajisnik, cinquante et un ans, est président du « Parlement » séparatiste serbe de Bosnie. Il est l'homme fort de Pale, aimant agir dans l'ombre de Radovan Karadzic. Il semble être le successeur désigné du « président » ultranationaliste. A l'automne dernier, il fut le premier à contester la validité de l'accord de Dayton, et à dénoncer une *« paix injuste »* pour Pale. Opportuniste et malin, il a cependant su maintenir le dialogue avec Belgrade, et éviter une inculpation pour *« crimes de guerre »*.

CONFUSION

La candidate à la présidence de l'entité serbe, Biljana Plavsic, cinquante-six ans, est l'actuelle vice-présidente de la « République serbe » (RS) autoproclamée en Bosnie. Extrémiste ultranationaliste, favorable à la *« purification ethnique »* et à la création d'une *« Grande Serbie »*, Mme Plavsic est devenue la semaine dernière *« présidente par intérim »*, à la suite de l'offensive diplomatique occidentale destinée à écarter Radovan Karadzic du pouvoir.

La plus extrême confusion continue d'ailleurs de régner dans le camp occidental sur l'attitude à adopter vis-à-vis de Pale. Carl Bildt, le haut représentant civil de la communauté internationale, considère que la direction du Parti démocratique serbe (SDS) – assurée par Radovan Karadzic – n'est pas une fonction publique, ce que les *« criminels de guerre »* n'ont pas le droit d'exercer. Il se contredit ainsi lui-même, puisqu'il déclarait récemment que le chef des Serbes de Bosnie devait abandonner tout poste qui lui permettait d'exercer *« une quelconque influence »*. Les Etats-Unis avaient fait savoir à Pale qu'ils attendaient une démission de M. Karadzic de la présidence de ce parti, mais l'OSCE a confirmé vendredi que le SDS pouvait participer au scrutin, bien que son dirigeant ait composé les listes de candidats et s'offre le luxe d'apparaître à la télévision presque chaque soir.

Rémy Ourdan

La liberté des médias en Russie a fait « un pas en arrière », selon un rapport européen

MOSCOU
de notre correspondante

L'élection présidentielle en Russie ne *« fut pas un pas en avant pour la démocratie »*, affirme un rapport de l'Institut européen pour les médias (IEM) distribué à Moscou, vendredi 5 juillet, par la mission des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Dans ses conclusions, celle-ci affirme que *« le deséquilibre de la couverture médiatique comme des ressources dont disposaient les candidats ainsi que le rôle de certains membres de l'administration présidentielle durant la campagne ont terni un processus électoral qui fut par ailleurs efficace »*. Préparé par des experts présents sur place depuis fin avril, le rapport de l'OSCE contredit les conclusions laudatives des missions d'observateurs formées de députés et autres acteurs politiques venus en visite éclair.

« ABSENCE DE VOLONTÉ »

Coordonné par le Britannique Michael Meadowcroft, ce rapport cite celui qui fut publié la veille par l'IEM, financé sur un programme Tacis de l'Union européenne. Ce dernier conclut que *« l'élection présidentielle de 1996 a marqué un pas en arrière »* en Russie en matière de liberté des médias. Il note en effet que, durant l'élection présidentielle russe de 1991, la population était informée par deux chaînes de télévision : la première faisait la propagande de Mikhaïl Gorbatchev, la seconde celle de Boris Eltsine.

En juin 1996, les trois chaînes étaient à l'unisson pour M. Eltsine. L'IEM en conclut que *« l'absence de violations majeures dans les procédures de vote et du décompte des bulletins le jour du scrutin ne suffit pas, à notre avis, pour déclarer qu'une élection a été libre et juste. C'est tout le processus qui doit être pris en compte »*.

Le rapport de la mission de l'OSCE partage cette approche, confirmée par la montée de la popularité d'Alexandre Lebed au moment où *« les responsables de la campagne de Boris Eltsine ont décidé de promouvoir ses apparitions à la télévision »*. Le rapport met en doute l'impartialité de la commission électorale centrale (CEC) en dénonçant son *« absence de volonté »* de remédier au parti pris des télévisions, accentué entre les deux tours malgré les remarques faites par la mission de l'OSCE à l'issue du premier.

Les rapporteurs se disent en outre *« particulièrement préoccupés »* par la décision de la CEC, après le premier tour, de multiplier le nombre des bureaux de vote et d'autoriser le vote des électeurs en dehors des bureaux où ils étaient enregistrés, sans certificat issu de ces bureaux. Le rapport signale aussi une faille dans la loi électorale : celle qui a permis à une organisation non liée à un candidat de dépenser en sa faveur des fonds en quantité illimitée, hors contrôle de la commission.

L'équipe de l'IEM a trouvé que, hormis Boris Eltsine et Alexandre Lebed durant les dix derniers jours précédant le premier tour, aucun candidat n'avait jamais été présenté sous des couleurs positives sur aucune des trois chaînes. Entre les deux tours, le déséquilibre fut encore accentué : Boris Eltsine fut mentionné 247 fois de façon positive, Guennadi Ziouganov 240 fois de façon négative.

Sophie Shihab

Les ouvriers de Lada ont voté Eltsine, mais redoutent l'avenir

TOGLIATTI
de notre envoyée spéciale

Tout comme Moscou, le bastion industriel de Togliatti a plébiscité Boris Eltsine au second tour de l'élection présidentielle du 3 juillet, en lui accordant 70,8 % des suffrages. Autres similitudes : Togliatti passe aussi pour la ville de Russie où le pouvoir d'achat et la criminalité sont les plus élevés après Moscou.

Pour exagérées et peu fiables qu'elles soient, ces comparaisons reflètent bien la situation de Togliatti. Cette ville industrielle située à 1 000 kilomètres au sud-est de Moscou est née à la fin des années 50, après que l'usine Stavropol sur la Volga eut été engloutie lors de la construction du gigantesque barrage hydroélectrique Lénine. Mais le nom de Togliatti rappelle à peu de gens celui de l'ancien secrétaire général du Parti communiste italien, décédé en 1964. Togliatti est, aux yeux de tous, la ville de Lada. Le constructeur automobile Avto VAZ, qui produit les célèbres voitures, fait vivre directement ou indirectement plus de la moitié des 700 000 habitants de la ville. Parc immobilier, centres culturels, services sociaux, tout appartient à Avto VAZ, dont l'ancien président, Vladimir Kadannikov, a été appelé en décembre 1995 à Moscou pour remplacer le ministre en charge des privatisations, Anatoli Tchoubaïs.

Togliatti a clairement pris parti pour l'économie de marché et pour Boris Eltsine, si l'on en juge par la propagande en faveur du président qui a précédé le second tour. Contrairement à Samara, le chef-lieu de la région, où le candidat communiste, Guennadi Ziouganov, a recueilli un nombre de voix supérieur à la moyenne nationale, l'optimisme s'affiche presque partout et le dynamisme semble réel. Mais, ligotée par le poids écrasant d'Avto VAZ, Togliatti cumule nombre des paradoxes de la transition russe vers l'économie de marché : surdimensionnement ingérable, criminalité, corruption, luxe exagéré de certains lieux, décrépitude d'une majorité d'autres.

POTS-DE-VIN

A première vue, Avto VAZ a surmonté le plus dur de la crise issue de l'effondrement du communisme : sa production est encore loin d'avoir retrouvé le record de 730 000 véhicules, réalisé en 1990, mais, après être tombée à 500 000 en 1994, elle se hisse aujourd'hui à plus de 600 000. Le siège social vient d'être transféré dans un gigantesque immeuble flambant neuf, aux bureaux couverts de marbre du sol au plafond. Le trentième anniversaire de l'usine, le mois prochain, sera l'occasion du lancement officiel d'un nouveau modèle, pour l'instant connu sous le numéro 2110.

Mais toutes les conversations révèlent les graves dysfonctionnements de Lada. L'usine ne pourrait sortir que quelques prototypes du nouveau modèle, faute de fonds disponibles, et *« une alliance avec un partenaire étranger est vitale »*, reconnaît Alexandre Zibarev, l'un des directeurs généraux. *« Chez VAZ, il y a la mafia, mais on n'a pas le choix. On voit tout de suite que les chefs ne vivent pas qu'avec leur salaire »*, résume pour sa part un jeune ouvrier, entré chez Lada parce qu'*« il n'y a pas de place stable ailleurs »*. Sous le terme vague de mafia se cachent toutes sortes d'activités criminelles, du chef de production obligé de livrer les pièces détachées reçues s'il veut être certain de rester en vie, à la trentaine de distributeurs chargés des ventes automobiles qui étranglent la direction avec leurs marges considérables, sans parler des particuliers qui achètent légalement leur véhicule, mais sont ensuite obligés de verser des pots-de-vin pour en obtenir livraison. *« En théorie, il faut des autorisations signées pour tout, le modèle, la couleur, les options, mais dans la pratique tout s'achète »*, remarque un homme d'affaires de la région.

Lada ne paraît gérer ni sa distribution ni ses finances, deux secteurs qui ne relevaient pas de sa responsabilité dans le système communiste. Parmi ces distributeurs, Logo VAZ, dirigé par M. Berezovski, a été source de nombreux scandales, après avoir réinvesti ailleurs les énormes profits réalisés dans la vente des automobiles. M. Berezovski a même figuré au conseil d'administration d'Avto VAZ, mais aujourd'hui *« il n'investit pas chez nous »*, se contentent d'affirmer les dirigeants. Ces derniers reconnaissent par ailleurs que les Lada, exportées puis revendues dans plusieurs pays, reviennent finalement en Russie, où elles s'acquièrent pour des prix supérieurs. *« Il est moins onéreux d'aller acheter sa Gigouli en Finlande »*, remarque-t-on.

Mais la stabilité affichée par Togliatti, à défaut de réelle prospérité, risque d'être mise en péril lorsque Avto VAZ – privatisée, la participation de l'Etat au capital reste floue – amorcera une véritable restructuration. Jusqu'à présent, les 110 000 employés de l'usine d'automobiles n'ont pas subi de plan de licenciement. L'entreprise s'est contentée de transférer vers une filiale la gestion des appartements de son personnel. Le temps des constructions d'habitations gratuites pour les ouvriers est bel et bien terminé. Mais pourquoi des habitants qui risquent d'être licenciés accepteraient-ils de payer des loyers dans les immeubles décrépis d'Avtograd, le quartier de l'usine ? Comment survivront toutes les entreprises de la ville dépendant d'Avto VAZ ? Avant son départ de Togliatti, M. Kadannikov, l'ancien président de Lada, s'est déclaré fier d'avoir achevé la construction d'une église orthodoxe au centre de ce quartier. La réalisation du bel édifice blanc paraît bien dérisoire au regard de l'ampleur des problèmes de la ville.

Françoise Lazare

Deux ans après la mort de Kim Il-sung la Corée du Nord n'a toujours pas de chef suprême

Kim Jong-il n'est pas encore formellement le « numéro un » du régime

L'investiture officielle de Kim Jong-il, fils et successeur désigné de feu le maréchal Kim Il-sung dans les fonctions de chef suprême de la Corée du Nord, se fait toujours attendre. La prolongation de cette période de « *deuil* » illustre les difficultés croissantes auxquelles se heurte l'un des régimes les plus « opaques » de la planète. Affecté par de graves inondations, il y a un an, le pays souffre de pénurie alimentaire.

Kim Jong-il, qui a pris la tête de la Corée du Nord à la mort de son père, le maréchal Kim Il-sung, le 8 juillet 1994, ne reprendra pas, à l'occasion du deuxième anniversaire de cette disparition, les titres et fonctions de chef de l'Etat et de secrétaire du Parti du travail (communiste), que détenait le défunt « *Grand Dirigeant* ». L'agence de presse officielle de Corée du Nord vient de l'annoncer. Celui que l'hagiographie du régime désigne comme le « *cher leader* » se contentera donc, sans doute pour un an encore, des seuls titres de commandant en chef des forces armées populaires et de président du comité de défense de la RPDC (République populaire et démocratique de Corée), qu'il détient respectivement depuis avril 1992 et avril 1993.

RÉSISTANCE DE L' ARMÉE ?

Le motif donné pour justifier ce nouveau retard de Pyongyang à procéder à une succession complète est que Kim Jong-il, cinquante-quatre ans, entend porter le deuil une troisième année. Cette explication est certes peu convaincante, le marxisme-léninisme laissant peu de place au sentiment dans la pratique du pouvoir. Et l'on voit mal un État, né pour mettre en œuvre la lutte des classes et vouant une haine mortelle pour son *alter ego* du Sud, consentir à s'affaiblir pour une histoire de famille.

Même s'il est fort malaisé de percer les secrets d'un Etat tenu pour un des plus « opaques » de la planète et où, de surcroît, les étrangers n'accèdent que de façon extrêmement limitée, il est tentant de lier ce nouveau « retard à l'investiture » aux difficultés qu'a connues le pays avant et après la mort de Kim Il-sung. La thèse qui vient le plus spontanément à l'esprit pour expliquer un tel *statu quo* est que le « *cher leader* » rencontre de sérieuses résistances dans l'établissement d'un pouvoir à part entière sur le « *royaume ermite* », résistances qui proviendraient de l'armée, seul centre de pouvoir ayant une certaine latitude par rapport au parti, dont le secrétariat et le politburo sont noyautés par la famille du défunt maréchal Kim Il-sung. Il existe, notoirement, un groupe de « *vieux généraux néo-staliniens* », légitimés par la lutte perpétuelle menée contre le Sud, dont l'avis était sans doute pris en compte à Pyongyang du vivant du fondateur de la RPDC, et qui doit l'être bien plus encore aujourd'hui.

Pourtant, peu d'observateurs de la Corée du Nord ont des preuves convaincantes qu'une lutte acharnée pour le pouvoir y est en cours, et que la position du « *cher leader* » y serait menacée. On se doute que les coulisses d'un tel régime ne sont pas un lit de roses, mais les oppositions, s'il en est, s'y jouent de façon feutrée.

La thèse la plus fréquemment retenue est que Kim Jong-il a les choses en main. L'explication du délai apporté à l'investiture du dauphin serait alors que celui-ci préfère attendre le dépassement de la grave conjoncture, marquée non seulement par une forte diminution des indices industriels, due notamment à une crise énergétique, mais encore par une pénurie alimentaire dans laquelle certains observateurs voient une « *disette* » et d'autres une « *famine* ».

ÉVITER UN DRAME

La communauté internationale, surtout représentée par les Etats-Unis, mais aussi par le Japon et la Corée du Sud, a réagi de façon erratique. Persuadée que l'urgence est d'éviter une implosion – susceptible de déboucher sur une action militaire – du dernier régime stalinien au monde, Washington a jugé qu'il fallait apporter sans trop barguigner une aide à Pyongyang. Le président Clinton ne fait pourtant pas ce qu'il veut : la majorité républicaine du Congrès ne vient-elle pas d'obtenir la diminution, de moitié, des fonds requis pour honorer une partie de l'accord nucléaire de 1994, par lequel Washington s'engageait à aider Pyongyang à changer son programme nucléaire « *proliférant* » pour une filière plus innocente...

A Tokyo, où l'on est favorable à une aide, pour les mêmes raisons, on souhaiterait un peu plus de « conditionnalité » dans l'assistance. A Séoul enfin, où l'on est persuadé que les vivres sont détournés par l'armée, on voudrait que toute aide soit subordonnée à la reprise d'un dialogue inter-coréen, paralysé depuis la mi-1994. Au total, 500 000 tonnes de céréales ont été envoyées depuis la fin de 1995 (l'ONU estime qu'il faut 1,2 million de tonnes de plus), et l'équivalent de 15 autres millions de dollars d'assistance ont été promis.

Cette – relativement – bonne disposition des principaux acteurs sera-t-elle suffisante pour éviter un drame ? Des cinq pays survivants de l'ex-« *camp socialiste* » (avec la Chine, le Vietnam, le Laos et Cuba), la Corée du Nord est le seul à n'avoir rien cédé à l'air du temps capitaliste dans l'organisation de son économie. Elle est aussi l'un de ceux que son intransigeance passée, au plan international, prédispose le moins à la reddition : on l'a encore vu, le 4 avril, lorsqu'elle a déclaré ne plus se sentir tenue par l'armistice qu'elle a signé, le 23 juillet 1953, à Panmunjom, au terme de trois ans de guerre.

C'est dire que la péninsule coréenne offre une situation virtuellement explosive, certainement une des plus dangereuses d'Asie, et peut-être tout simplement du monde.

Jean-Pierre Clerc

Un pays affaibli par une grave pénurie alimentaire

La situation en Corée du Nord s'était déjà fortement tendue avec la fin de l'aide soviétique, à la fin des années 80, et un relatif raidissement de l'allié chinois, qui demande désormais un paiement en devises pour ses envois tant de céréales que de pétrole. Mais une aggravation du problème a été provoquée par des inondations qui, l'été 1995, ont affecté les provinces proches de la zone démilitarisée. Plus de 40 % des récoltes, selon des indications mal vérifiables, en ont été compromises. Des centaines de milliers de Nord-Coréens, pour le moins (le pays compte 22 millions d'habitants), sont victimes de carences alimentaires. indication de la gravité de la situation : la radio diffuse des avis sur les moyens de sélectionner les meilleures herbes sauvages et racines comestibles pour remplacer le chou, légume de base de la population...

L'Indonésie dans l'attente d'informations sur la santé du président Suharto

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le président Suharto, qui a fêté ses soixante-quinze ans le 8 juin, a dû renoncer à une visite de travail en Malaisie, la semaine prochaine, pour se rendre en Allemagne, dimanche 7 juillet, afin d'y subir un contrôle médical. Lors d'un contrôle de routine effectué le 29 juin, ses médecins auraient décelé une légère faiblesse cardiaque, qui ne nécessiterait pas une intervention chirurgicale, ainsi qu'un mauvais fonctionnement des reins, qui n'est pas nouveau.

Jusqu'à preuve du contraire, Suharto bénéficie toujours d'une relative bonne santé pour un homme de son âge et ses médecins souhaitent seulement l'avis de confrères allemands disposant d'« *équipements plus modernes* ». Mais l'annonce de ce deuxième contrôle a provoqué un fléchissement à la Bourse de Djakarta et intervient au moment où la situation en Indonésie est plus incertaine que par le passé.

Au pouvoir depuis mars 1966, Suharto passe pour être candidat, en 1998, à un septième mandat présidentiel. Il vient de perdre son épouse, qui était sa principale confidente, et l'Indonésie traverse une crise politique avec la lutte pour le contrôle du Parti démocratique indonésien (PDI), l'une des trois formations politiques autorisées.

La crise au sein de ce parti ne semble pas s'être résolue avec le limogeage, le 21 juin, de Megawati Sukarnoputri, fille de feu Sukarno, par une faction parrainée par le régime. Plusieurs manifestations, dont l'une a débouché, le 20 juin, sur des affrontements inhabituels avec les forces de l'ordre, ont souligné la popularité de Megawati.

MISE EN GARDE

Depuis, la situation semble s'être durcie. Le gouvernement a annoncé, le 3 juillet, que seule la nouvelle direction du PDI serait autorisée à présenter des candidats aux élections générales de 1997. Plusieurs mouvements ont pris le parti de Megawati. Le 5 juillet, Abdurrahman Wahid, qui dirige le Nahdlatul Ulama, une association musulmane de trente millions de membres, a mis en garde les autorités contre le risque de voir la violence gagner la scène politique.

Sous le long règne de Suharto, l'Indonésie a réussi son décollage économique mais la vie politique n'en demeure pas moins fort réglementée. Et Suharto a encore indiqué, en juin, qu'il n'est pas question de changement. La place occupée par le chef de l'Etat à la tête d'un système fortement centralisé et les inconnues concernant l'organisation de son éventuelle succession expliquent également la nervosité manifestée par les principaux acteurs économiques à l'annonce de la modification du programme présidentiel, même s'il ne s'agit que d'un simple contrôle médical.

Jean-Claude Pomonti

La délicate reconversion d'une armée sud-africaine en noir et blanc

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« *Une nouvelle armée pour un nouveau défi* » : ce slogan, affiché dans les casernes sud-africaines, souligne le changement en cours. Au service du régime de l'apartheid pendant des décennies, l'armée se trouve désormais aux ordres d'un gouvernement dominé par le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela. Bon gré mal gré, elle se fait violence en incorporant dans ses rangs ses anciens ennemis, les soldats des branches armées des mouvements anti-apartheid. Le processus d'intégration, commencé au lendemain de l'accession au pouvoir de l'ANC en avril 1994, arrive aujourd'hui au terme de sa première phase.

Après avoir été sélectionnés et entraînés, la plupart des anciens du MK et de l'APLA, les groupes armés de l'ANC et du Congrès panafricain (PAC), sont maintenant en poste dans des unités. C'est là que commencent les difficultés.

Les ex-guérilleros se heurtent à une institution encore marquée par les hommes et les comportements de l'ancien régime. L'armée sud-africaine reste encadrée par des « anciens », blancs pour la plupart, qui constituent désormais moins de 40 % de l'effectif total, mais encore plus de 80 % des officiers. Ils ne s'opposent pas ouvertement au changement, mais un nombre croissant d'entre eux préfèrent quitter l'armée et ceux qui restent font preuve d'une résistance passive, dénoncée à plusieurs reprises par le ministre de la défense, Joe Modise, qui fut à la tête des combattants de l'ANC...

« *On a beau parler d'une nouvelle armée, moi je ne vois pas beaucoup de changement* », affirme un ancien membre de l'APLA, affecté au 21e bataillon d'infanterie des forces territoriales de la région de Johannesburg. Comme lui, beaucoup des nouvelles recrues se plaignent de l'attitude hostile, voire raciste, de certains instructeurs ou officiers blancs, mais les frictions portent davantage sur les disparités de carrières ou de soldes que sur des états d'âme raciaux ou politiques.

UNE « NOUVELLE CULTURE MILITAIRE »

« *Les soldats s'inquiètent de leur situation présente et de leur avenir, les différends portent rarement sur le passé* », explique le major général Mortimer, vice-président du comité d'intégration au sein de l'armée. La différence de salaire pour un même rang entre un ex-membre du MK ou de l'APLA et un « ancien » provoque un important mécontentement. Les tensions entre les deux groupes sont également attisées par la compétition pour les promotions, chacun s'estimant défavorisé par rapport à l'autre. La différence de statut contribue aussi au malaise. Les « anciens » sont considérés comme des membres permanents tandis que la plupart des anciens rebelles ne bénéficient que d'un contrat de deux ans.

Au ministère de la défense, on reconnaît que le plus dur reste à faire. « *L'intégration doit aller au-delà de la simple absorption dans l'ancienne armée, elle doit déboucher sur une véritable transformation* », a récemment affirmé Ronnie Kasrils, ministre adjoint de la défense, ancien dirigeant des services secrets du MK. Aussi le ministère, qui a récemment demandé à un cabinet d'audit de contribuer au processus de réorganisation, a-t-il lancé – comme le gouvernement l'a fait dans les autres administrations – un programme d'*affirmative action*, destiné à éliminer les inégalités du passé et à favoriser l'emploi des Noirs. Il a également mis en place un groupe d'experts chargés de favoriser une « *nouvelle culture militaire* » et d'inculquer les « *nouveaux principes de démocratie* ».

Reste à appliquer ces principes sur le terrain, préalable au deuxième chantier auquel l'armée doit s'attaquer, celui de la « rationalisation ». Après avoir intégré 18 000 anciens membres du MK ou de l'APLA et environ 10 000 soldats des ex-bantoustans – ces territoires formellement autonomes ou indépendants sous l'apartheid –, l'armée compte environ 135 000 personnes (militaires et civils). Le ministère de la défense, dont le budget est en baisse constante depuis plusieurs années, s'est fixé comme objectif de ramener les effectifs à 90 000 d'ici à 1999. Cette compression de personnel ne peut qu'accentuer inquiétudes et mécontentements.

Frédéric Chambon

Le gouvernement ukrainien présente sa démission

KIEV. Comme prévu à la suite de l'adoption, le 28 juin, de la nouvelle Constitution du pays, la première de son histoire post-communiste, le gouvernement ukrainien a présenté sa démission, vendredi 5 juillet, au président Leonid Koutchma. Renforçant le pouvoir exécutif et adoptant le principe de la propriété privée, y compris sur la terre, cette Constitution avait été adoptée, le 28 juin, en troisième lecture par un Parlement qui avait longuement rechigné à le faire. Il avait fallu que le président menace d'organiser un référendum pour que les communistes et les socialistes, qui disposent d'une minorité de blocage sur les questions constitutionnelles, cèdent finalement sur la question de la terre et des emblèmes du pays, drapeau et hymne national. Les prochaines élections législatives auront lieu en mars 1998. Le président, élu en juillet 1994 et devenu le garant de la Constitution et de la souveraineté de l'État, remettra son mandat en jeu en octobre 1999. – *(Corresp.)*

La campagne présidentielle en Equateur entachée d'insultes

QUITO. Deux avocats, Jaime Nebot (droite) et Abdala Bucaram (populiste) se disputent, dimanche 7 juillet, au deuxième tour de l'élection présidentielle, la succession du président Sixto Duran Ballen, à l'issue d'une campagne électorale marquée par des insultes réciproques. En plus de leur agressivité commune allant jusqu'à se traiter mutuellement « *d'assassin* », les deux candidats, tous deux de Guayaquil, deuxième ville du pays, ont à peu près le même programme : faire de l'Equateur le « *meilleur pays du monde* ». Le dernier sondage autorisé les donne à égalité à 39 % d'intentions de vote Jaime Nebot, du parti social-chrétien (PSC) de droite, en est à sa deuxième candidature et promet de « *s'attaquer à toutes les formes de corruption* ». L'avocat Abdala Bucaram, du parti Roldosiste équatorien (PRE, populiste), qui en est à sa troisième candidature, se décrit lui-même : « *J'ai bon caractère parce que j'aime les gens.* » Lui aussi veut s'attaquer à la corruption. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **TURQUIE : un mouvement de grèves de la faim tournantes,** suivi depuis 45 jours par 9 500 détenus d'extrême-gauche et pro-kurdes s'est durci ces derniers jours. Ils demandent l'amélioration de leurs conditions de détention (davantage de soins médicaux notamment) ainsi que la fermeture de la prison de haute sécurité d'Eskisehir, laquelle, fermée en 1992, a été remise en service par M. Agar, élu du parti de la Juste voie (DYP) de Tansu Ciller, actuellement ministre de l'intérieur dans le gouvernement de M. Erbakan. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **LIBYE : le juge anti-terrorisme Jean-Louis Bruguière,** en charge du dossier de l'attentat en 1989 contre un DC 10 d'UTA ayant fait 170 morts, est arrivé vendredi soir 5 juilet à Tripoli, a annoncé l'agence officielle libyenne JANA. Le magistrat doit rencontrer « *ses homologues libyens dans le cadre de la coopération entre les justices des deux pays, pour faire la lumière sur l'affaire de l'avion d'UTA français* », a indiqué JANA. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : un concert de musique raï,** organisé à l'occasion de la fête de l'indépendance, a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de jeunes, dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 juillet, à Alger. Parmi les vedettes de cette grande manifestation publique, exceptionnelle dans la situation où se trouve l'Algérie, figuraient l'Oranaise Chaba Zahouania et le chanteur El Hindi. – *(AFP.)*

ASIE

■ **Le Kazakhstan et la Chine ont mis en garde,** vendredi 5 juillet, les mouvements ouïghours (peuple musulman de Chine et d'Asie centrale) contre toute tentative de sécession, dans une déclaration commune, signée à Alma-Ata par les présidents Noursoultan Nazarbaev et Jiang Zemin. Au Xinjiang, province chinoise frontalière du Kazakhstan, des groupes séparatistes ouïghours, certains ayant pris les armes, réclament la création d'un « *Ouïghouristan* » indépendant de Pékin. – *(AFP.)*

■ **INDE : des inondations dans l'Etat d'Assam** ont fait onze nouvelles victimes, portant à quelque 520 morts le bilan de plus d'un mois d'intempéries en Inde, a-t-on indiqué samedi 6 juillet. Des hélicoptères de l'armée ont été mis en alerte pour participer à l'évacuation des dizaines de milliers de personnes déplacées en raison des crues de plusieurs rivières dans cette région de l'extrême nord-est du pays. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **MEXIQUE : Microsoft-Mexique vient de présenter** par voie de presse des excuses publiques pour les « *erreurs graves* » figurant dans son dictionnaire en langue espagnole, où l'usage de synonymes « *offensants* » avait été dénoncé pour leur caractère raciste. « *Un nouveau dictionnaire sera prochainement mis à la disposition du public, gratuitement, sur le réseau Internet* », a expliqué le plus grand concepteur mondial de logiciels. L'usage de synonymes tels que « *vulgaire* » pour paysan, « *sauvage* » pour indigène, « *jaune* » pour oriental et « *blanc et éduqué* » pour occidental, avait été révélé cette semaine par le quotidien de Mexico, *La Jornada*, provoquant une vague de critiques. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

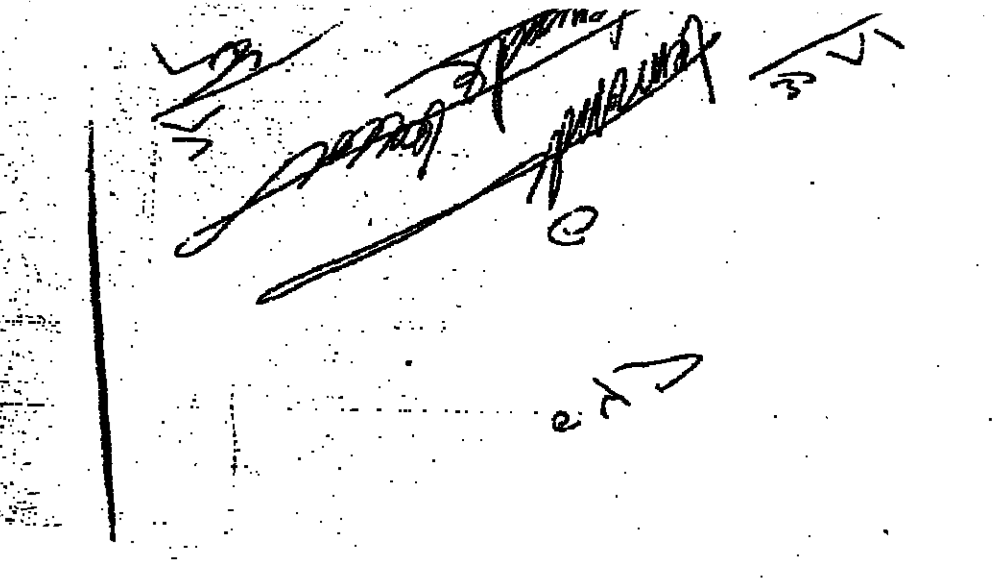
■ **ESPAGNE : le conseil des ministres a adopté,** vendredi 5 juillet un plan de lutte contre la fraude fiscale, qui renforcera le contrôle du paiement de la TVA, a annoncé le vice-président du gouvernement et ministre des finances, Rodrigo Rato. Le plan prévoit également des mesures destinées à lutter contre les entreprises fictives, la contrebande et la fraude à la Sécurité sociale. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : le plan du chancelier Helmut Kohl** pour économiser 50 milliards de marks (170 milliards de francs) dans les finances publiques en 1997 s'est heurté, vendredi 5 juillet, à la résistance des Etats régionaux, qui ont critiqué son volet fiscal et refusé d'adopter un plan commun d'économies. – *(AFP.)*

Plus de 20 millions de Chinois sont touchés par les inondations

PÉKIN. Plus de 20 millions de personnes ont été affectées par les plus graves inondations survenues en un demi-siècle dans le sud et l'est de la Chine. Le nombre de 300 morts a été dépassé, selon un dernier bilan établi samedi 6 juillet. Ces inondations, dues à des pluies torrentielles, tombées au début de la semaine, ont détruit près de 211 000 maisons, faisant des centaines de sans-abri, selon le quotidien *China Daily*.

Plus de 1,6 million d'hectares de cultures ont été dévastés, ce qui laisse 1,3 million de personnes sans ressource. Les dégats sont estimés à 1,2 milliard de dollars. L'armée a dépêché 400 000 soldats dans les provinces touchées pour aider à l'évacuation de 450 000 personnes. – *(AFP.)*





gouvernement ukrainien
sente sa démission

campagne présidentielle
Equateur entachée d'insultes

SNCF Le maintien en détention de Loïk Le Floch-Prigent, décidé vendredi 5 juin par Jean Beyer, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui a rejeté la procédure de « référé-liberté » engagée vendredi matin par son avocat, contraint le gouvernement à s'interroger sur le maintien du PDG de la SNCF à son poste. ● LES PERSONNELS DE LA SNCF souhaitent avant tout que la politique engagée par M. Le Floch Prigent ne soit pas abandonnée. ● EN AFFIRMANT, jeudi sur TF 1, que seule une condamnation (et non une mise en examen), peut justifier la démission d'un ministre ou d'un haut responsable, Alain Juppé revient sur une jurisprudence de fait établie par Pierre Bérégovoy et confirmée par Edouard Balladur. Jacques Chirac, bien que personnellement opposé à cette jurisprudence, s'y était rallié dès son élection.

Le gouvernement n'exclut pas de devoir remplacer M. Le Floch-Prigent

Le président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a rejeté vendredi le « référé-liberté » introduit par l'avocat du président de la SNCF. La chambre d'accusation se prononcera dans les prochaines semaines sur la procédure ordinaire de demande de mise en liberté

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT, PDG de la SNCF, restera en prison. Son incarcération a été confirmée vendredi 5 juillet par Jean Beyer, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, à l'issue de la procédure de « référé-liberté ». Me Olivier Metzner, avocat de M. Le Floch-Prigent, avait saisi le président de la chambre d'accusation vendredi matin par cette procédure d'urgence qui impose au magistrat de se prononcer dans un délai de trois jours ouvrables au vu du dossier et des arguments écrits de la défense.

La chambre d'accusation doit désormais se prononcer en collégialité, dans un délai de vingt jours, à l'issue d'une audience de plaidoirie, sur le fond du recours formé par M. Le Floch-Prigent contre son placement en détention.



M. Le Floch-Prigent a été mis en examen jeudi soir par le juge d'instruction Eva Joly pour *« abus de confiance et recel, abus de biens sociaux et recel, présentation de faux bilan et diffusion de fausses informations »*. Il est poursuivi au titre de ses anciennes fonctions de président directeur général du groupe pétrolier Elf Aquitaine et d'administrateur du groupe textile Bidermann. Le substitut du parquet, François Franchi, avait requis jeudi soir, au terme de l'article 144 du nouveau code de procédure pénale, sa mise en détention soulignant les *« risques de pressions et de concertations entre les protagonistes du dossier »* et le *« trouble à l'ordre public »*. Le juge d'instruction Eva Joly avait elle aussi évoqué *« les pressions sur les témoins »* et *« les risques de dépérissement des preuves »*.

HAUTE VOLTIGE

Loïk Le Floch-Prigent peut-il être maintenu à la tête de l'entreprise ? Vendredi 5 juin, à l'Elysée *comme à l'Hôtel Matignon, on* indiquait qu'en vertu des déclarations faites par le premier ministre le 3 juillet sur TF 1, le remplacement de M. Le Floch-Prigent à la tête de la SNCF n'était pas envisagé pour l'instant. L'entourage du premier ministre a rappelé, au cours de cette journée, que les statuts de la SNCF prévoient le cas d'empêchement de son président et qu'ils sont appliqués jusqu'à nouvel ordre. A la SNCF, on semblait également accréditer l'idée qu'il était possible de s'installer dans le provisoire. La direction a notamment souligné, vendredi 5 juillet, que Loïk Le Floch-Prigent n'avait prévu aucune négociation avant septembre avec les organisations syndicales pour élaborer le projet industriel, un des socles de la réforme.

Toutefois, l'Elysée ajoutait que la situation serait appréciée en fonction de la situation de l'entreprise et de la durée de la détention de M. Le Floch-Prigent. Si le président de la SNCF recouvre sa liberté à court terme, ses fonctions lui seront conservées. Si la détention est appelée, au contraire, à se prolonger pendant plusieurs mois, le gouvernement devra alors en tirer les conséquences. La décision rapide de la chambre d'accusation, *qui accrédite cette dernière hypo*thèse, pourrait accélérer la réflexion gouvernementale. Au sein de l'entreprise, le maintien de Loïk Le Floch-Prigent à la tête de la SNCF risque de relever de plus en plus de la haute voltige. Le gouvernement a fait savoir, vendredi 5 juillet, que selon les statuts, Loïk Le Floch-Prigent sera remplacé par Christian Brossier, administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la SNCF, si le PDG de l'entreprise publique est toujours en détention lors du prochain conseil prévu le 10 juillet. M. Brossier, président de la section des affaires économiques au conseil général des Ponts et Chaussées, dispose en effet d'une délégation permanente pour suppléer au PDG de la SNCF en cas d'empêchement.

SITUATION SINGULIÈRE

Mais l'ordre du jour du conseil d'administration de mercredi va rendre la situation singulière : la lettre que Loïk Le Floch-Prigent a préparé en réponse au courrier d'Alain Juppé, qui précise les grandes lignes du plan de sauvetage de la SNCF, doit y être discutée. Ce sera au représentant de l'Etat de prendre des engagements auprès de l'Etat sur le redressement de l'entreprise ferroviaire.

Sur le plan politique, même si les réactions n'ont pas été nombreuses, le maintien à la tête d'une des toutes premières entreprises publiques d'un PDG installé durablement en prison risque de gêner le gouvernement. Le Front national n'a pas raté l'occasion de se moquer de la cohabitation gauche-droite qui *« a commencé à la base, dans les prétoires et dans les prisons »*. Dans un communiqué, il qualifie de *« cacique socialiste »* M. Le Floch-Prigent *« nommé personnellement par Jacques Chirac et Alain Juppé »* et conclut : *« Jean-Louis Debré et Jacques Toubon ont beau jouer les maîtres sauveteurs, ils ne peuvent empêcher la classe politique corrompue, gauche et droite confondue, de plonger. »*

Le 5 juin, par la voix de son porte-parole François Hollande, le Parti socialiste a redouté que la société nationale *« sorte affaiblie, quelle que soit la décision sur la direction de l'entreprise »*. *« Quand le président de la République et le gouvernement ont nommé M. Le Floch-Prigent, ils connaissaient certes ses grandes qualités de gestion, mais aussi les enquêtes en cours le concernant et les conséquences judiciaires qui pouvaient en découler »*, a-t-il ajouté.

Christophe Jakubyszyn

La tour Elf affiche son indifférence

« AVEC LE GUATEMALA ou les « avions renifleurs », on en a vu d'autres. Même si c'est la première fois que nous avons un ancien président en prison, le groupe s'en remettra. Nous avons le temps pour nous », affirme placidement un salarié d'Elf, vendredi 5 juillet, en évoquant l'incarcération de Loïk Le Floch-Prigent. Au siège de la compagnie pétrolière, l'arrestation de l'ancien patron n'a pas suscité d'effervescence dans les couloirs et les bureaux, car les griefs ne visent pas véritablement le groupe. De plus, à l'époque, personne ne connaissait les liens noués avec Bidermann.

« Les gens sont un peu surpris. Ils ne s'attendaient pas à le voir en prison, souligne un salarié. *Ils en parlent mais considèrent que ce dossier ne les concerne pas. »* Néanmoins, depuis plusieurs mois, les différents rebondissements sont suivis avec intérêt au travers des médias. *« Je sais quand il y a un article sur le sujet dans les journaux à l'affluence autour de la photocopieuse »*, raconte un autre. Vendredi, ce fut le cas.

Si l'ère Le Floch-Prigent est terminée depuis trois ans, le souvenir laissé par l'ancien président est celui d'*« un véritable industriel, certes mégalomane, mais qui savait dynamiser le groupe »*. Les personnes interrogées font cependant la différence entre le patron et ce qu'elles considèrent *« comme ses affaires personnelles »*. A l'époque, d'ailleurs, les responsables du dossier Bidermann ne faisaient pas partie de l'entreprise, s'empresse de préciser un habitué de la tour Elf. *« Ils n'étaient même pas dans nos locaux et tout le monde ignorait leur existence. »*

Même si elle commence à dater, cette affaire *« fait du tort à l'image de l'entreprise »*, s'exaspère un cadre, en espérant que l'abcès sera percé le plus vite possible. Un autre s'interroge sur les dessous politiques. Il évoque un règlement de comptes au sein du RPR, sur fond d'Afrique, entre balladuriens – qui ont débarqué Le Floch-Prigent pour y mettre Philippe Jaffré en 1993 – et chiraquiens – qui lui ont maintenu leur confiance en lui confiant la SNCF.

Dominique Gallois

Les cheminots veulent le maintien de la politique engagée

« LE TÉLÉPHONE n'arrête pas de sonner aujourd'hui. Les gens s'appellent, échangent leurs commentaires, vont aux informations. Il y a un immense besoin de parler, de s'exprimer, de commenter », constate vendredi 5 juillet un cadre de la SNCF. Un cadre supérieur juge que l'ambiance relève *« à la fois de la tétanie, de la rigolade ou du catastrophisme »*, selon les personnes.

« Cette entreprise est tellement nombriliste que les cadres s'intéressaient peu au passé de Le Floch-Prigent. Tout comme la CGT, les dirigeants estimaient que ce qu'il avait fait avant d'arriver à la SNCF ne les regardait pas », témoigne un cadre pour qui chacun était persuadé qu'un accord avait été conclu entre l'Elysée et Loïk Le Floch-Prigent pour éviter à celui-ci d'être emporté par les affaires.

Dès vendredi matin, certains démons se sont réveillés. Au sommet, la lutte des places aurait retrouvé ses droits entre les protégés du président et les autres. *« De même, des tensions risquent de réapparaître très rapidement entre les deux directeurs généraux délégués. Comme l'un est chargé de la clientèle et l'autre de la technique, les différends entre eux sont fréquents. Mais Le Floch était là pour arbitrer et nul ne sait ce qui va se passer maintenant »*, estime un dirigeant.

« ON VA ENCORE PERDRE SIX MOIS »

Sur le terrain, *« les salariés étaient satisfaits de voir que quelqu'un prenait en main énergiquement la conduite de l'entreprise »* , explique un chef d'établissement de la région parisienne. *« Quelques semaines après son arrivée, Loïk Le Floch-Prigent avait engagé la réconciliation sociale, le plan de sauvetage et surtout l'évolution des modes de fonctionnemment de l'entreprise dont l'effet est déjà sensible*, ajoute-t-il. *Aujourd'hui on a envie de continuer. Quelle que soit la personne qui lui succédera, il faut que la politique engagée soit poursuivie. »*

« Malheureusement, on va encore perdre six mois pour qu'une nouvelle équipe prenne ses marques. Or on a pas six mois devant nous », explique un autre cadre.

Les clients ne partagent pas encore l'enthousiame des cheminots. Sur les cinq premiers mois de l'année, le trafic grandes lignes et régional n'a progressé que de 0,2 %, le trafic en banlieue parisienne a reculé de 5 % et le fret a baissé de 4 %.

D'où un sentiment d'inachevé : *« Le projet industriel n'est pas bouclé et les organisations syndicales, qui ont haussé le ton lors du dernier comité central d'entreprise, ont l'impression que les promesses n'ont pas encore été concrétisées »*, explique le directeur des ressources humaines de l'une des vingt-trois directions régionales. Il ajoute : *« Quelque chose s'était pourtant indiscutablement passé : sur ma région, sensible socialement, le nombre de jours de grève a été divisé par six au premier semestre 1996, par rapport à la même période de l'an dernier. »*

C. J. et F. Le.

« Référé-liberté » et détention provisoire

● La procédure dite de « référé-liberté » est née le 24 août 1993 d'une proposition de loi déposée par le sénateur de la Seine-et-Marne Jacques Larché (Rép. et ind.). Elle permet de contester en urgence le placement en détention décidé par le juge d'instruction. Dans un délai de vingt-quatre heures, le prévenu doit demander au président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de suspendre l'exécution du mandat de dépôt. Le magistrat doit se prononcer, seul, dans un délai de trois jours ouvrables. En marge de cette procédure d'urgence, la défense peut également faire appel sur le fond du dossier, devant la chambre d'accusation. Celle-ci doit alors se prononcer en collégialité, dans un délai de vingt jours, à l'issue d'une audience et décider si, oui ou non, la détention est nécessaire.

● L'article 144 du nouveau code de procédure pénale précise les conditions de la détention provisoire. Celle-ci peut être ordonnée lorsqu'elle est *« l'unique moyen de conserver les preuves ou les indices matériels ou d'empêcher soit une pression sur les témoins ou les victimes »*, soit une concertation frauduleuse entre *« personnes mises en examen »* et complices ; lorsqu'elle *« est nécessaire pour protéger la personne concernée, pour mettre fin à l'infraction ou prévenir son renouvellement, pour garantir le maintien de la personne concernée à la disposition de la justice ou pour préserver l'ordre public du trouble causé par l'infraction »*. Elle peut aussi être ordonnée, lorsque la personne mise en examen *« se soustrait volontairement aux obligations du contrôle judiciaire »*. La détention provisoire concerne les personnes encourant une peine de deux ans minimum, ou d'un an pour les flagrants délits. Si la peine encourue est inférieure à cinq ans, la détention provisoire ne peut excéder six mois. Dans le cas contraire, elle peut aller jusqu'à un an pour être ensuite prolongée tous les quatre mois, au terme d'un débat contradictoire.

Alain Juppé ébrèche la « jurisprudence Bérégovoy-Balladur »

LA « JURISPRUDENCE BÉRÉGOVOY » sur la démission de tout membre du gouvernement mis en examen – une règle reprise par Edouard Balladur et confirmée par Jacques Chirac – a-t-elle vécu ? Les propos tenus par Alain Juppé, le jeudi 3 juillet, sur TF 1, conduisent à le penser, d'autant plus que l'Hôtel Matignon ne dément pas une telle interprétation.

Interrogé sur la nécessité ou non pour le président de la SNCF de donner sa démission dans l'hypothèse d'une mise en examen – Loïk Le Floch-Prigent se l'est vu notifiée et a été placé en détention le lendemain –, le premier ministre avait répondu : *« Pour être cohérent avec moi-même, je considère que tant que quelqu'un n'a pas été condamné selon les procédures normales, par un tribunal ou par une cour de justice, il est présumé innocent. [...] Je ne ferai pas le travail des juges. »* Si la réponse visait au premier chef le président de la SNCF, par extension – et « pour être cohérent » –, elle devrait s'appliquer aux ministres et aux élus, parlementaires ou maires.

Même si le chef du gouvernement ne souhaite pas ériger un nouveau principe qui s'oppose à la « jurisprudence » en la matière, M. Juppé rompt néanmoins avec une pratique qui semblait admise par l'opinion. Si on écarte le gaulliste de gauche Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, invité en 1972 à se démettre de ses fonctions pour « défendre son honneur » alors qu'il était mis en cause dans une affaire immobilière, le premier à avoir appliqué ce principe avait été Bernard Tapie sous la pression de Pierre Bérégovoy.

Ministre de la ville depuis moins de deux mois, M. Tapie s'était démis de cette fonction le 23 mai 1992, quatre jours avant son inculpation – cette procédure n'avait pas encore été remplacée par la mise en examen – pour abus de biens sociaux et recel dans une affaire d'ordre privé l'opposant à Georges Tranchant, député (RPR) des Hauts-de-Seine. Ayant bénéficié d'un non-lieu le 18 décembre de la même année, M. Tapie avait réintégré le gouvernement à Noël.

Un mois après M. Tapie, c'était au tour de François Léotard d'abandonner volontairement son mandat de député du Var et sa fonction de maire de Fréjus. Il venait d'être inculpé d'ingérence, trafic d'influence et corruption, le 29 juin 1992, dans l'affaire de Port-Fréjus. Ses amis du Parti républicain saluaient alors son *« courage »* et sa *« détermination »*, ceux du Parti radical, sa *« dignité »*. Il *« donne un exemple de civisme au monde politique »*, disait Charles Millon ; il *« manifeste un sens de l'honneur et un souci de transparence qui méritent l'estime »*, ajoutait Jacques Barrot ; l'attitude de M. Léotard était jugée *« digne et courageuse »* par M. Juppé. Deux ans plus tard, une ordonnance de non-lieu était rendue en faveur de M. Léotard.

LE « PRÉCÉDENT ROUSSIN »

Arrivé à Matignon en 1993, Edouard Balladur faisait sienne la règle de la démission de tout ministre *mis en examen ou sur le* point de l'être. Cette règle a été appliquée trois fois en 1994 : en juillet pour Alain Carignon (communication), dont la *condamnation à une peine de prison* fait aujourd'hui l'objet d'un appel ; en octobre pour Gérard Longuet (industrie), qui peut espérer aujourd'hui un non-lieu ; en novembre pour Michel Roussin (coopération), inquiété dans l'affaire de fausses factures des sociétés d'HLM de la région parisienne.

A l'époque, Jacques Chirac, président du RPR, ne partageait pas le point de vue du premier ministre Edouard Balladur sur cette question. M. Chirac se déclarait, en privé, en complet désaccord, au nom de la présomption d'innocence, avec le principe retenu par M. Balladur. Cependant, bien que n'ayant pas reçu l'aval du candidat Chirac, la règle Bérégovoy-Balladur avait ensuite été admise par le même M. Chirac, devenu président de la République et par son premier ministre, M. Juppé.

*Les proches du chef du gouver*nement expliquent le revirement d'aujourd'hui par le « précédent Roussin » : mis en examen et contraint à la démission, l'ancien ministre de la coopération, chiraquien devenu balladurien, a finalement été blanchi par un non-lieu. Voilà un homme, disent les chiraquiens, qui, en vertu de la règle Bérégovoy-Balladur, a vu sa carrière brisée.

L'exemple choisi n'est pas tout à fait innocent : les ennuis subis par l'ancien collaborateur de M. Chirac renvoient directement aux déboires du maire de Paris, Jean Tiberi... L'histoire judiciaire de M. Roussin, laisse-t-on entendre, prouve que l'acharnement contre M. Tiberi est injustifié. La boucle est ainsi bouclée.

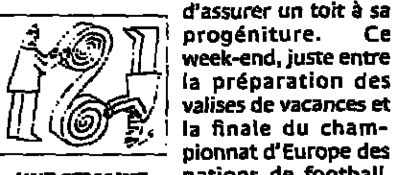
Olivier Biffaud

« Tout ministre mis en examen devra démissionner »

Rendant compte des décisions de la première réunon du conseil des ministres *sous la présidence de Jacques Chirac, le 20 mai 1995*, et citant largement les propos du nouveau président de la République qui souhaitait une plus grande simplicité du pouvoir, François Baroin, porte-parole du gouvernement, avait déclaré : *« Dans le même esprit de rigueur et d'exemplarité, tout membre du gouvernement mis en examen devra démissionner immédiatement. »* Aucun membre du gouvernement d'Alain Juppé n'a été contraint à la démission en vertu de cette règle, tacitement abandonnée par le premier ministre, avec ses propos du 3 juillet sur la présomption d'innocence.

« Le temps se gâte », sitcom pour un début d'été pluvieux

LUNDI : Jean, Jacques et Jean-Louis. Résumé des épisodes précédents. Depuis quelques semaines, Jean a des ennuis avec la justice. Il est plutôt gentil, Jean. Le genre bon père de famille soucieux d'assurer un toit à sa progéniture. Ce week-end, juste entre la préparation des valises de vacances et la finale du championnat d'Europe des nations de football, on a appris que le procureur de la République de Paris, Gabriel Bestard, saisi du dossier de l'appartement HLM attribué à Dominique Tiberi, a jugé que l'affection paternelle n'était pas un délit. Dossier classé.



UNE SEMAINE POLITIQUE

Jean, on le sait déjà, a tout plein d'amis bien placés, qu'il connaît de longue date puisqu'ils fréquentent les mêmes couloirs de l'Hôtel de Ville de Paris que lui. Jacques, par exemple, est devenu garde des sceaux. Sympa, Jacques. Il vient d'avoir cinquante-cinq ans et, comme un autre l'avait dit avant et mieux que lui, *« ce n'est pas maintenant qu'*[il] *va commencer une carrière de tyran ou d'oppresseur »*. Jacques ne voit pas pourquoi on ne le croirait pas lorsqu'il dit qu'il n'a *« aucune part »* dans les décisions prises par le parquet sur les affaires parisiennes.

Jean-Louis, lui, est ministre de l'intérieur. Il estime que le directeur de la police judiciaire, Olivier Foll, a bien fait de donner l'ordre à ses policiers de refuser d'assister le juge Halphen lors de sa perquisition au domicile de Jean, car, explique-t-il, *« il en allait de la crédibilité de la police et de la dignité des fonctionnaires »*. Avant, Jean-Louis était magistrat. Aujourd'hui, il est premier flic de France. Ça change l'angle de vue, forcément.

MARDI : Xavière et Xavier. Elle, c'est lui, et lui, c'est elle. *« Voir Xavière, c'est un peu me voir »*, aurait coutume d'affirmer Jean. Sous son allure stricte – chignon relevé sur la nuque et tailleur sombre –, Xavière cache une âme de midinette. Dans cet épisode, on apprend qu'elle confie à son journal intime les déboires judiciaires de son mari et qu'elle reproche à *« Ch. »* et *« J. »* d'avoir abandonné Jean.

On découvre également, ce jour-là, que Xavière, réputée pour le labour consciencieux du terrain électoral de son époux, trouve, en plus, le temps de rédiger un mémoire d'une vingtaine de pages sur les « Processus à développer dans le domaine économique, industriel et commercial entre les pays membres de la communauté francophone mondiale, au titre des opérations de coopération décentralisée des collectivités locales », cela au profit du conseil général de l'Essonne, présidé par une relation de Jean, Xavier Dugoin (RPR).

Xavier a d'ailleurs beaucoup de points communs avec Jean. Il est généreux avec ses amis – il aurait rémunéré le travail de Xavière 200 000 francs – et il a pris soin de mettre sa famille à l'abri du besoin en versant à son épouse, pendant trois ans, sur les deniers du département, un salaire mensuel de 23 000 francs. Comme Jean, Xavier a des ennuis avec la justice. Jean a décidé ne pas se laisser abattre. Il conférence-de-presse et dépose plainte pour violation du secret de l'instruction.

MERCREDI : Alain. Il y a un an, Alain avait lui aussi défrayé la chronique « famille et logement » de la Ville de Paris. Depuis, il a emménagé à l'Hôtel Matignon ; c'est moins confortable, mais c'est irréprochable. Alain était adjoint aux finances de l'Hôtel de Ville, quand Jean était premier adjoint. Ce mercredi soir, Alain parle aux Français téléspectateurs : *« Je ne suis pas venu pour dire que tout va bien, je suis venu pour dire que ce n'est pas vrai que tout va mal. »*

Il est aussi venu dire qu'en matière de justice, en revanche, rien ne va plus. Alain n'a *« aucun commentaire »* à faire sur les procédures judiciaires en cours, puisque, explique-t-il, il n'est *« pas juge »*. Comme premier ministre, il « juge » toutefois que tout ce déballage public est *« une perversion de la justice »* et il annonce son intention de saisir le gouvernement et le Parlement de la question du respect du secret de l'instruction.

Travelling : on distingue, dans le brouhaha des réactions politiques, les vrais et les faux amis de Jean. Parmi les premiers, il y a Roger. Lui aussi, il est ministre, chargé des relations avec le Parlement ; lui aussi, il est élu de la Ville de Paris. Au pot amical de fin de session parlementaire offert à la presse, dans les salons du ministère, en compagnie des collaborateurs de Roger, on notait l'absence de son chef de cabinet. Il se prénomme Dominique, c'est le fils de Jean et Xavière.

JEUDI : Mmes Anzani et Joly. Ces deux-là apparaissent rarement à l'image, mais, depuis plusieurs années, on tremble à la seule évocation de leurs noms. Le décor est celui d'un palais de justice. Toutes deux sont magistrats. En sa qualité de présidente, Martine Anzani a saisi la chambre d'accusation de Paris du refus d'assistance des policiers au juge Eric Halphen, lors de la perquisition au domicile de Jean. Quant à Eva Joly, que l'on avait croisée précédemment dans le feuilleton Bernard Tapie, elle a décidé de mettre en examen et d'incarcérer, pour abus de biens sociaux et recel, Loïk Le Floch-Prigent, actuel président de la SNCF, en sa qualité d'ancien PDG d'Elf Aquitaine. Loïk aussi a eu beaucoup d'amis, mais c'est déjà une vieille histoire. L'un d'eux s'appelait François Mitterrand.

Pendant ce temps, que fait Jean ? Il lit attentivement un sondage publié dans *Le Parisien* ce jeudi matin, selon lequel 56 % des Parisiens ne font pas ou peu confiance au maire de Paris. Jean a toutefois repéré que 67 % des électeurs qui ont voté pour une liste RPR-UDF aux municipales de 1995 sont toujours prêts à lui accorder leur confiance. Aussitôt, Jean communique pour se féliciter de ce résultat qui témoigne, selon lui, *« de la reconnaissance du travail conduit depuis un an »*. *« Ce travail sera poursuivi au-delà des péripéties du moment dans la recherche de l'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens »*, écrit-il. Pour montrer sa détermination, Jean va inaugurer une fontaine, réputée pour son eau claire et pure. Ça tombe bien, la fontaine se trouve dans le XVIe arrondissement, un de ces coins où Jean a plus de chances de rencontrer ces électeurs de la majorité qui ont gardé foi.

VENDREDI : Jacques, Alain, et nous, et nous, et nous. Le « baromètre » mensuel de la Sofres pour *Le Figaro Magazine* enregistre une forte baisse des cotes de popularité de Jacques Chirac et d'Alain Juppé, qui perdent respectivement 5 et 4 points. Avec 42 % d'opinions positives, le président de la République plonge de nouveau nettement dans le rouge.

C'est arrivé en Russie. Pour dissuader les citoyens russes d'aller se mettre au vert dans leurs datchas, au lieu de remplir leur devoir électoral, la télévision d'Etat avait décidé de diffuser trois épisodes de suite de leur sitcom préféré. Jacques, Alain, Jean et les autres ont encore plusieurs mois devant eux avant de mesurer l'impact du feuilleton Tiberi sur les électeurs.

Pascale Robert-Diard

Des changements à la tête de la police judiciaire en Corse

LE MINISTRE de l'intérieur Jean-Louis Debré a tranché : dès lundi 8 juillet, le service régional de police judiciaire (SRPJ) d'Ajaccio sera doté d'un nouveau directeur, le commissaire divisionnaire Demetrius Dragacci. Ce Corse, âgé de cinquante-cinq ans, remplacera le commissaire Marc Pasotti, appelé à exercer *« d'autres fonctions »*, selon un communiqué diffusé vendredi par le ministère. M. Pasotti, qui a appris la nouvelle vendredi, était en poste sur l'île depuis seulement cinq mois.

Ces changements interviennent quatre jours après l'attentat de Bastia (un mort et une douzaine de blessés, dont un grave), mais résultent en fait du malaise qui mine depuis plusieurs mois les rangs de la PJ locale. Ce malaise s'était traduit par une manifestation de policiers, le 24 mai, dans les rues d'Ajaccio, en protestation contre l'*« apathie »* de la hiérarchie (*Le Monde* du 26-27 mai).

Le syndicat majoritaire chez les commissaires avait alors apporté son soutien à M. Pasotti, estimant qu'il lui était surtout reproché de *« vouloir remettre certains de ses hommes au travail »*.

La décision du ministre, prise *« dans l'intérêt du service »*, apparaît aujourd'hui comme une sanction à l'encontre de M. Pasotti, auquel il serait également reproché la divulgation d'un procès-verbal d'audition dans lequel François Santoni, secrétaire national pour la Corse-du-Sud de A Cuncolta naziunalista (vitrine légale du FLNC-canal historique), dévoilait des noms de nationalistes impliqués dans une tentative d'assassinat. Cette « fuite », mettant en cause des fonctionnaires placés sous la responsabilité de M. Pasotti, a fait l'objet d'une enquête interne dont le rapport a été remis dernièrement à Jean-Louis Debré.

M. Dragacci a effectué l'essentiel de sa carrière en Corse. Il a notamment été chef de l'antenne bastiaise du SRPJ d'Ajaccio et chef de cabinet du préfet délégué à la sécurité en Corse.

Sa nomination est néanmoins considérée comme une *« surprise »* dans les rangs de la police nationale.

Alain Juppé veut « trier » les aides à l'emploi

LE PREMIER MINISTRE, qui participait, vendredi 5 juillet à Bordeaux, à la signature du programme aquitain pour l'emploi des jeunes, a déclaré : *« Tout le monde dénonce les aides à l'emploi, mais, si on les supprime toutes, qu'est-ce qui va se passer ? On aura du chômage en plus à court terme. Ce n'est pas acceptable. »* Aussi a-t-il préconisé de *« trier entre celles qui sont bonnes et celles qui ne sont pas efficaces, qu'il faudra essayer de changer ou de supprimer »*. Alain Juppé a lancé un appel aux chefs d'entreprise pour qu'ils embauchent : *« Si vous ne nous aidez pas, si vous n'assumez pas dans ce domaine une responsabilité de caractère civique et social qui consiste à faciliter l'insertion des jeunes, on ne déclenchera pas le mouvement de reprise de l'économie. »* Le premier ministre a encore confirmé que, le 1er janvier 1997, la prestation autonomie pour les personnes âgées dépendantes serait instituée mais, dans un premier temps, avec un plafond de ressources de 7 500 francs au lieu des 13 000 francs prévus à l'origine.

DÉPÊCHES

■ **CORSE : le dirigeant nationaliste corse Charles Pieri**, grièvement blessé à l'oeil et aux membres dans l'explosion d'une voiture piégée, lundi 1er juillet à Bastia, a été transféré le 5 juillet à l'hôpital Saint-Roch de Nice, qui dispose de services d'ophtalmologie et de traumatologie. Un important dispositif de surveillance policier a été mis en place.

■ **TRANSPORTS : la chambre de commerce et d'industrie de Perpignan** envisage une grève du paiement de la TVA et des charges sociales si le premier ministre ne répond pas à sa demande d'entrevue, au cours de laquelle elle veut lui demander de faire revenir Air France Europe (anciennement Air Inter) sur sa décision de supprimer à partir du 27 octobre sa ligne Paris-Perpignan. – *(Corresp.)*

■ **PROFESSIONS LIBÉRALES : le comité interministériel des professions libérales**, présidé par le premier ministre, a décidé, jeudi 4 juillet, que l'Union nationale des professions libérales (Unapl) deviendrait membre de la Commission nationale de la négociation collective. Le ministre de tutelle de ces professions est désormais Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat.

■ **SÉNATORIALES : Alain Madelin apporte son soutien**, lors de l'élection sénatoriale partielle du dimanche 7 juillet dans la Manche (*Le Monde* du 6 juillet), *« à son ami Bernard Tréhet* [candidat officiel de l'UDF], *qui défend depuis des années les idées qu'il prône lui-même »*. Le mouvement Idées-Action, que préside l'ancien ministre des finances, précise qu'il a *« relevé »* Olivier Bidou, lui-même candidat à cette élection, de *« sa délégation pour l'animation du cercle local Coutances-Saint-Lô »*.



CARNET

DISPARITIONS

■ **FERNAND JARRIÉ**, ancien sénateur, est mort mardi 2 juillet, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Né à Bagnols-sur-Cèze (Gard), le 10 juillet 1899, cet industriel avait été élu conseiller de la République (sénateur) du Gard le 8 décembre 1946 sous l'étiquette MRP. Battu aux élections du 7 novembre 1948, il devint conseiller général du Gard le 15 mars 1964, mandat qu'il détint jusqu'en mars 1976. Fernand Jarrié fut également premier adjoint au maire de Bagnols-sur-Cèze de mars 1965 à mars 1971.

■ **MOUAFFAQ AL-ALLAF**, secrétaire général de la Ligue arabe et ancien chef des négociateurs syriens avec Israël, est mort au Caire, jeudi 4 juillet dans la nuit, des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-dix ans. Diplômé de la faculté de droit de Damas et diplomate de carrière, Mouaffaq al-Allaf, homme affable et courtois, maîtrisant parfaitement la langue anglaise, fut le représentant de la Syrie aux Nations unies à Genève et a dirigé la délégation syrienne aux négociations bilatérales de paix avec Israël qui ont eu lieu à Washington à la suite de la Conférence de Madrid lançant le processus de paix au Proche-Orient, en octobre 1991.

NOMINATION

INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS

Vincent Courtillot, géophysicien, spécialiste des variations dans le temps du champ magnétique terrestre et de la tectonique des plaques, vient d'être nommé directeur de l'Institut de physique du globe (IPG) de Paris. Il remplace à ce poste Jean-Louis Le Mouel, nommé administrateur provisoire puis directeur, en 1991.

[Né le 6 mars 1948, Vincent Courtillot est diplômé de l'Ecole des mines de Paris et des universités de Stanford, Paris-VI et Paris-VII. De 1989 à 1993, il a été directeur de la recherche et des études doctorales au ministère de l'Education nationale. Il a enseigné à Stanford, Santa Barbara et au CalTech (Etats-Unis) et a reçu divers prix de l'Académie des sciences et de la Royal Society, ainsi que la médaille d'argent du CNRS. « Fellow » de l'American Geophysical Union, il préside l'*Union européenne des géosciences*. Il est aussi professeur de géophysique à Paris VII-Denis Diderot et dirige l'unité CNRS de géomagnétisme commune à cette université et à l'IPG. Vincent Courtillot a travaillé longtemps avec son équipe sur une série d'événements énigmatiques très brefs qui, en des temps reculés, ont causé l'extinction en masse de très nombreuses espèces. A ce titre, il a analysé les *effets des gigantesques éruptions de volcans indiens*, les Traps du Deccan, qui pourraient être à l'origine de la disparition des *dinosaures voici quelque 65 millions d'années*. Histoire qu'il a relatée avec une grande clarté dans *La Vie en catastrophes* publié chez Fayard en 1995.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Valérie CABANNE
et
Antonio SALA
ont la joie d'annoncer la naissance de

Louise, Carla,

le 3 juillet 1996, à Paris.

Piazza Principessa Clotilde, 4,
20121 Milan.

Décès

– M. et Mme Stafford Bryant,
M. et Mme Laurent Alpert,
ses enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Paul ALPERT,
chevalier de la Légion d'honneur,
docteur en droit,
journaliste et auteur
d'ouvrages sur l'économie internationale,

survenu le 3 juillet 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année, aux Etats-Unis.

Il fut membre dès sa création du secrétariat général des Nations unies et avait également enseigné à la New York University.

135 East 54th Street,
New York 10022.
Rivertower,
420 East 54th Street,
New York 10022.

– Mme Claudine Delarbre,
son épouse,
M. et Mme Georges Delarbre,
son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Roger Tourret,
M. et Mme Georges Tourret,
ses sœurs et beaux-frères,
Les familles Samani, Philipperon,
Delarbre, Bourdon et Jobard,
ses neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Prosper DELARBRE,

survenu à Puteaux (Hauts-de-Seine), le 30 juin 1996, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

140, rue de Verdun,
92800 Puteaux.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Fernand FAGNOT,
président honoraire
du tribunal administratif de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 23 juin 1996, à son domicile, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, *le 28 juin, à Oncy-sur-Ecole (Essonne).*

Ses amis demandent à ceux qui l'ont connu de se souvenir de sa personnalité exceptionnelle et rappellent à cette occasion *le décès de sa sœur, le*

docteur Alice FAGNOT,

intervenu accidentellement le 18 août 1994.

16, rue du 4-Septembre,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– Alger. Paris.

Paulette et William, Suzanne, Ida et Louis,
Raymonde et Bernard,
ses sœurs et beaux-frères,
Patrick, Martine et Jean-Marie,
Jean-Louis et Valérie, Olivier,
ses neveux et nièces,
Olivia, Jean et Thomas,
ses petits-neveux et petite-nièce,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Léon FOUKSMANN,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris, le 3 juillet 1996.

Les obsèques auront lieu le lundi 8 juillet, à 11 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

67, boulevard Saint-Marcel,
75013 Paris.

– *Mme Danielle Goldberg*,
son épouse,
Les familles Tastet et Ancelin,
M. et Mme Séverin Goldberg,
Son frère et sa belle-sœur,
ont l'immense douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean GOLDBERG,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 4 juillet 1996, à Saint-Cloud.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 6 juillet, à 11 heures, en l'église de Réans (Gers), suivie de l'inhumation au *cimetière d'Eauze (Gers).*

Cet avis tient lieu de faire-part.

32, rue du Calvaire,
92210 Saint-Cloud.

– M. Marcel Landowski, chancelier de l'Institut, secrétaire perpétuel d'honneur de l'Académie des beaux-arts,
M. Arnaud d'Hauterives, président,
M. Jean Cardot, vice-président.
Et tous les membres de l'Académie des beaux-arts,
ont la tristesse de faire part du décès de leur secrétaire perpétuel,

Bernard ZEHRFUSS,
architecte,
membre de l'Institut,
commandeur de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre
national du Mérite,
commandeur des Arts et des Lettres,
grand officier du Nichan Iftikar,
officier de l'ordre
de la République tunisienne,
chevalier du Danenborg,

survenu le 3 juillet 1996, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse *sera célébrée* le lundi 8 juillet, à 11 heures, en l'église *Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-*Germain-des-Prés, Paris-6e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Académie des beaux-arts,
23, quai de Conti,
75006 Paris.
(*Le Monde* du 5 juillet.)

– Le CAUE du Val-de-Marne,
M. Jean-Bernard Battesti, président,
Et les membres du conseil
d'administration,
M. Patrick Urbain, directeur,
Et l'ensemble de ses collaborateurs,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Jacques YOVANE,
architecte paysagiste,
membre du conseil d'administration
du CAUE du Val-de-Marne,

survenu le 29 juin 1996.

38, rue Aristide-Briand,
94430 Chennevières.

– Le docteur Charles Zémor,
Nicole Perlstein-Zémor,
ses parents,
Antoine et Gilles Zémor,
ses frères,
Simone Villain,
qui l'a élevé,
Ses amis de la Haie Vive,
Tous les proches qui l'aimaient,
ont le chagrin d'annoncer la mort brutale, *le 29 juin 1996*, de

Jean David ZÉMOR,

à l'âge de vingt-cinq ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Nandrin (Belgique).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

21, square Armand-Steurs,
1210 Bruxelles.

Anniversaires de décès

– Pour le premier anniversaire du décès de

M. Henri CAMAYOR,

Son épouse,
Ses proches,
Ses amis,
Ses associés,
Et collaborateurs,

demandent une pensée à ceux qui l'ont connu, estimé et aimé.

– *Maisons-Laffitte.*

Il y a deux ans,

Jean-Yves MORIN,

nous quittait.

« Les mystères élémentaires, absolus, incorruptibles de la science de Dieu se révèlent dans la ténèbre plus que lumineuse du silence. »
Denys l'Aréopagite.

– *Le 7 juillet 1987*, disparaissait

Maurice VILLENEUVE.

Nous pensons à lui.

Soutenances de thèse

– **John F. May** soutiendra sa thèse de doctorat (régime « Nouvelle thèse »).
Urgence et négligences : pression démographique et réponses politiques au Rwanda (1962-1994), le 24 juillet, à 14 h 30, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne, Paris-5e.
Cette soutenance sera publique.

MODE DE VIE Deux cents personnes effectuent chaque jour le trajet aller-retour en TGV entre Vendôme et Paris. On les appelle les « TGVistes » ou les « navetteurs ». Les abonnés appartiennent en majorité aux *catégories aisées*, compte tenu du coût du transport. ● UNE ENQUÊTE DE LA SNCF réalisée en 1992 évalue à 10 000 le nombre d'abonnés à l'année venant travailler à Paris *d'au-delà de l'Ile-de-France*. Elle n'entend pas, toutefois, privilégier ce type de déplacement. L'entreprise ferroviaire, prenant en considération le *« coût du siège à l'heure de pointe »*, applique au contraire un système tarifaire dissuasif. ● LES DÉPENSES de transport entrent pour 15 % dans le budget des ménages, alors que le phénomène de la péri-urbanisation a entraîné un accroissement de plus de moitié des distances domicile-travail en quinze ans.

Dix mille « TGVistes » installés à la campagne travaillent à Paris

On les appelle aussi les « navetteurs » et ils effectuent plus de 100 kilomètres chaque matin pour gagner la capitale. Le développement du train à grande vitesse a incité une population privilégiée à résider en province

VENDÔME (Loir-et-Cher)
de notre envoyée spéciale

7 heures, Champigny-en-Beauce (Loir-et-Cher), 500 habitants. Au volant de sa voiture, Tony Carel quitte son domicile, à 190 kilomètres de la capitale. 8 h 35, quartier de la Madeleine à Paris. De tous les employés de la société, le même Tony Carel est le premier à franchir les portes de son bureau. Entretemps, confortablement installé dans un fauteuil, il a disposé de près de trois quarts d'heure pour travailler. En vingt minutes de voiture, quarante-deux minutes de train et dix minutes de scooter, il est passé d'un monde à un autre, laissant femme et enfants à la campagne pour rejoindre cette ville dont les odeurs le frappent *« dès la sortie du train »* et qu'il a voulu fuire il y a cinq ans pour n'en plus faire que son lieu de travail.

A Vendôme, on les appelle les « TGVistes » ou les « navetteurs ». Ils sont environ deux cents qui empruntent le train pour la gare Montparnasse chaque matin, du lundi au vendredi. De deux, lorsque la durée du trajet pour Paris était de 2 h 15, le nombre d'abonnés est en effet passé à deux cents, six ans après l'ouverture de cette gare construite au milieu de la forêt, à 5 kilomètres de Vendôme. *« Et leur nombre monte en puissance*, remarque le chef de gare, Patrice Habert, *ils viennent de plus en plus loin, certains habitent à 35 kilomètres d'ici. »*

« ÉLITE VERTE »

Les deux tiers d'entre eux ne sont pas originaires de la région : Parisiens – ou Franciliens – en quête de verdure, ils se sont installés là en raison de la proximité – en temps – de la capitale. A la direction parisienne de la SNCF, on parle volontiers, à propos de ces « TGVistes » du Mans, de Tours, de Poitiers ou de Vendôme, d'une *« élite verte »*. Le guichetier le confirme : les abonnés sont, pour l'essentiel, des cadres, des agents immobiliers, des avocats, bref... des personnes qui peuvent faire face à un coût de transport non négligeable. Parking compris, le prix de revient de ces allers et retours quotidiens s'élève à 2 900 francs par mois. *« Au trajet, ça ne fait pas cher »*, estime le chef de gare, soucieux de couper court aux revendications des usagers constitués en association.

D'ailleurs, ceux qui ne sont pas trop exigeants en matière de logement s'y retrouvent : en additionnant l'abonnement au loyer de sa maison de village (2 000 francs pour 96 mètres carrés), Christophe Bec ne dépense pas ce que lui coûterait la location d'un appartement parisien. Pourquoi ne pas avoir fait le choix de la région parisienne ? *« S'installer en banlieue, c'est s'éloigner de ce qui fait l'attrait de Paris sans avoir grand-chose de plus »*, estime ce cadre de trente ans, responsable de création dans une société de marketing direct sise du côté de la place de la République.

« Sans cette solution, j'aurais été capable de refuser le travail qu'on m'offrait à Paris », poursuit ce rural d'origine, qui entretient un potager, fait partie de l'équipe de tennis du village et pratique le VTT. Un seul regret, partagé par tous les usagers : les arrêts du TGV n'étant pas fréquents, le dernier train, le soir, part de Paris à 19 h 35 ; bien trop tôt en cas de réunion tardive. Mieux vaut donc disposer d'un bon réseau d'amis parisiens hospitaliers. Et mieux vaut, aussi, abandonner toute ambition. Car ce choix privilégie l'art de vivre au plan de carrière.

Les départs forcément matinaux (6 h 52 ou 7 h 32) sont tout autant dissuasifs pour les couples avec enfants dont les deux partenaires veulent continuer à travailler à Paris. L'installation de familles va de pair, en général, avec l'abandon du travail pour la mère. *« Si on veut profiter de la vie ici, il faut que seul l'un des deux se rende tous les jours à Paris »*, témoigne Catherine Forgue, l'une des pionnières. Passés d'un appartement en HLM, dans le 19e arrondissement de Paris, à une maison de six chambres pleine de charme dans le centre de Vendôme, les Forgue sont évidemment ravis de leur transfert. Au point d'admettre que leur cinquième enfant n'aurait sans doute pas vu le jour sans cette « mise au vert ».

« C'est un luxe merveilleux d'habiter une maison comme celle-ci », note Catherine, qui rêvait d'une famille nombreuse et s'est beaucoup investie dans l'aménagement du « cocon » familial. En acquérant leur demeure un an et demi avant l'ouverture de la gare TGV, Dominique et Catherine Forgue ont eu *« du nez »*. Aujourd'hui, *« il ne reste que des choses surfaites au niveau des prix »*, avoue un agent immobilier, qui constate une accentuation de la demande *« de la part de gens venant de la région parisienne, qui recherchent un bien dans un rayon de 10 kilomètres autour de la gare TGV, là où il n'y a malheureusement plus rien »*.

REPOPULATION RURALE

La maison individuelle et le jardin sont, bien sûr, les motivations premières des nouveaux résidents, venus pour la plupart avec enfants. *« On a gagné environ cent élèves en trois-quatre ans alors que les effectifs avaient diminué d'un millier en vingt ans »*, constate Daniel Chanet, le maire (PS) de Vendôme (18 500 habitants). Mais si le TGV a amené entre cent et cent cinquante familles dans le Vendômois en six ans – sans compter les retraités, très nombreux à être venus chercher les charmes de la campagne tout en restant à proximité de leurs enfants parisiens –, les entreprises n'ont pas suivi dans la même ampleur.

« Nous sommes loin d'avoir atteint le but que nous nous étions fixé », admet un acteur économique qui croyait dur comme fer à la création d'un pôle de développement autour de la gare. Comble de malchance : celle-ci est entrée en fonction en septembre 1990, trois mois avant la guerre du Golfe ; plusieurs sociétés qui envisageaient de s'installer là ont renoncé.

Les dirigeants de Cosbionat, l'une des rares entreprises délocalisées en provenance de la région parisienne, ne regrettent rien. Ils ont troqué une vue sur le cimetière de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) contre un cadre de verdure, ont découvert le plaisir de travailler avec un personnel *« non stressé »* et abandonné les angoisses dues à l'insécurité. Sans compter l'avantage, pour un laboratoire d'aromathérapie qui fabrique des traitements à base d'essences de plantes, de pouvoir recevoir ses distributeurs dans un lieu situé à la fois à la campagne, à proximité de Paris et du centre historique de la France.

Marie-Pierre Subtil

Décongestionner

« Malgré la tarification élevée, le train est plein. Qu'est-ce que ce serait si l'abonnement était moins cher et s'il y avait eu une campagne de marketing ? » **Michel Godet, professeur au CNAM, est un *« TGViste »* enthousiaste. Installé à cinq minutes de la gare, le soir, il retrouve avec bonheur son jardin, son pré, ses poules. Convaincu de l'utilité du TGV comme moyen de décongestion de la région parisienne, il a lancé en 1994 un projet pour attirer des familles nombreuses dans le Vendômois : pendant trois ans, une prime, plafonnée à 5 000 francs par an, serait accordée à chaque nouvelle famille d'au moins trois enfants dont l'un des parents continuerait à travailler en région parisienne grâce au TGV. Cette initiative est restée sans suite. Le président de la SNCF de l'époque, Jean Bergougnoux, avait rappelé dans un courrier que *« le TGV ne devait pas être utilisé comme un facteur d'accroissement des migrations quotidiennes dans le grand bassin parisien »*.**

En quinze ans, les distances domicile-travail ont augmenté de moitié

COMBIEN sont-ils à effectuer 100, 150, voire 200 kilomètres en train, chaque matin, pour se rendre sur leur lieu de travail parisien ? La SNCF avance le chiffre de 10 000 abonnés à l'année, venant d'au-delà de l'Ile-de-France. Mais le nombre de « navetteurs » est beaucoup plus important, si l'on en croit une enquête réalisée en 1992 par la SNCF dans quarante-quatre gares situées hors de la région, dans un rayon de 175 kilomètres autour de la capitale : toutes sortes d'abonnements confondus, le nombre de « grands migrants » effectuant le parcours au moins trois fois par semaine s'élevait alors à 44 108, dont 85 % en déplacement domicile-travail.

Les migrations quotidiennes sont mal quantifiées. Aucun chiffre sérieux ne permet d'évaluer les évolutions et de faire la part entre les « navetteurs » qui se déplacent quotidiennement faute d'emploi dans leur région et ceux qui, originaires de Paris ou de la banlieue, se sont installés de leur propre gré à la campagne, à proximité d'une gare leur permettant de rejoindre Paris rapidement. L'exemple de Vendôme est toutefois parlant : la direction locale de la SNCF évalue à deux tiers la proportion d'abonnés délocalisés, c'est-à-dire nouveaux venus dans le Vendômois.

Il est clair que le TGV a incité une population – privilégiée, étant donné le prix de l'abonnement – à quitter la capitale. Au départ de Tours, Angers, Poitiers, Le Mans et Vendôme, le nombre d'abonnés a augmenté de manière plus que significative depuis que ces villes sont devenues, en temps, proches de la gare Montparnasse. La gare de Tours, à 235 kilomètres de Paris, compte environ 700 migrants quotidiens ; celle du Mans, à 211 kilomètres, environ 500, soit deux fois plus qu'avant l'ouverture de la ligne TGV. Les abonnés quotidiens du TGV représentent toutefois moins du quart de l'ensemble des abonnés venant tous les jours du Bassin parisien en Ile-de-France. A elle seule, la gare des Aubrais, qui dessert Orléans, voit passer environ 2 000 migrants journaliers.

Sans doute les Parisiens seraient-ils plus nombreux à s'installer hors de la capitale, à proximité d'une gare desservie par le TGV, si le coût de l'abonnement n'était pas dissuasif. Pour la SNCF, *« un siège vendu dans un train à une heure de pointe a une grande valeur*, explique Jean-Paul Pierlot, chargé des questions tarifaires à la direction des grandes lignes. *Alors que l'abonné voit ce que ça lui coûte tous les mois, la SNCF voit le coût du siège à une heure de pointe dans des corridors où l'on est parfois très serrés. »* Ce raisonnement a été poussé à l'extrême lors de l'ouverture de la liaison TGV entre Lille et Paris. Etant donné le poids démographique de la métropole du Nord et les problèmes d'emploi auxquels elle est confrontée, la SNCF a instauré un système doublement dissuasif pour les migrants quotidiens potentiels : les abonnés doivent planifier tous leurs trajets mensuels à l'avance et l'abonnement revient à... 4 000 francs par mois – des conditions auxquelles se plient toutefois un millier de personnes.

Il est possible de vivre loin de la ville tout en restant urbain

Les transports représentent le troisième poste de consommation des ménages, avec 15 % du budget, derrière le logement (20 %) et l'alimentation (18 %), selon *Données urbaines*, publication du Programme interdisciplinaire de recherche sur la ville du CNRS (1996). En outre, dans les dépenses de transport des ménages, les déplacements liés aux activités quotidiennes sont majoritaires. Le phénomène de la péri-urbanisation a fortement accentué les distances domicile-travail, les faisant croître, entre 1975 et 1990, selon une étude de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), intitulée « Espaces de vie, espaces de travail : quinze ans d'évolution », de 56 %.

Le Bassin parisien est le premier à bénéficier de ces nouvelles migrations entre le domicile et le travail. *« On voit se dessiner une troisième couronne hors de l'Ile-de-France*, remarque Bernard Préel, directeur adjoint du Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) et auteur de plusieurs ouvrages sur la ville. *Il y a une diffusion de la région parisienne en dehors de son champ administratif. »* Les « grands migrants », qui participent de cette diffusion, sont, selon lui, représentatifs d'un nouveau phénomène : il est possible de vivre loin de la ville tout en restant urbain. *« De plus en plus de gens vivent en deux lieux différents et semblent avoir des comportements contradictoires*, dit-il. *Or, il n'y a pas contradiction mais complémentarité : cette dualité permet de trouver un équilibre de vie. »*

M.-P. S.

Le roi du Maroc perd son procès contre « Le Monde »

LE ROI DU MAROC, Hassan II, a été débouté de son action engagée pour *« offense à un chef d'Etat étranger »* à l'encontre de Jean-Marie Colombani, directeur de la publication du journal *Le Monde*, et de notre collaborateur Erich Inciyan. Cette poursuite était fondée sur la publication, dans nos éditions du 3 novembre 1995, d'un article essentiellement consacré à la publication d'un rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) effectué en 1994 à la demande du secrétariat général des Communautés européennes. Sous le titre, « Un rapport confidentiel met en cause le pouvoir marocain dans le trafic de haschish », l'article reprenait les conclusions de l'OGD dénonçant des complicités dans le trafic et les situant *« jusque dans le premier cercle du pouvoir »*. En outre, le rapport notait que la volonté politique affichée en 1992 par Hassan II de s'attaquer à la drogue *« semble se limiter à des effets d'annonce destinés à maintenir l'image du pays »*.

Le roi s'était considéré comme offensé et, sur ce point, la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par Martine Ract-Madoux, lui donne raison. Dans leur jugement rendu le 5 juillet, les juges estiment que *« cette accusation de duplicité est à l'évidence offensante pour le roi du Maroc »*. Cependant, le tribunal estime que le journaliste a agi de bonne foi : *« Celui-ci s'est borné à citer sans attaque gratuite, sans déformation ni interprétation abusive, les extraits d'un rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues, qui, pour être "confidentiel", n'en a pas moins existé »*. Les magistrats ajoutent que *« le caractère inédit du document découvert par le journaliste justifiait précisément, pour l'information du lecteur, une publication plusieurs années après sa rédaction »*.

Enfin, pour répondre à l'argument du conseil du roi Hassan II, qui accusait *Le Monde* de ne pas avoir évoqué le Livre blanc publié par le Maroc en réponse au rapport de l'OGD, le tribunal déclare : *« Compte tenu du sérieux qui doit s'attacher à une étude réalisée par l'OGD – organisation non gouvernementale indépendante – sur commande de l'Union européenne, le journaliste pouvait légitimement en faire état sans qu'il soit pour lui nécessaire de livrer au public tous les éléments survenus postérieurement au rapport pouvant le contredire ou en atténuer la portée. »*

Maurice Peyrot

L'école des policiers municipaux d'Orange menacée de fermeture

***UN AN** après l'arrivée du maire* Jacques Bompard (FN) à la tête de la municipalité d'Orange, l'Ecole nationale de police municipale est sur le point de fermer ses portes. Créé en 1986, cet établissement a reçu en stage plus de mille cinq cents policiers municipaux venus de communes de toutes tailles et de toutes tendances. Sa disparition est aujourd'hui programmée pour des raisons à la fois financières et politiques.

Comme dans les autres villes gérées par le parti d'extrême droite, les subventions aux associations ont été réévaluées. La municipalité d'Orange a ainsi décidé de réduire les moyens de cette école bénéficiant d'un statut d'association paramunicipale. Le loyer de l'établissement (100 000 francs par an) est désormais facturé à l'école, tout comme les salaires des fonctionnaires municipaux (600 000 francs annuels) que les précédentes municipalités mettaient gratuitement à sa disposition.

De surcroît, les finances de l'établissement ont souffert de la récente désaffection d'un nombre important de communes. Fidèles depuis sa création à cette école, certaines villes ne semblent pas avoir apprécié la nomination – statutaire – du nouveau maire d'Orange à la présidence du conseil d'administration de l'établissement. Les municipalités de Bourg-en-Bresse (PS), Saint-Chamond (RPR), Salon-de-Provence (UDF-Rad), Tours (PS) et Vitré (FD, ex-CDS) ont ainsi pris leurs distances en 1996.

Un contrat en négociation avec la mairie (FN) de Toulon aurait pu permettre à l'école de restaurer son équilibre financier, mais une délibération du conseil municipal toulonnais sur ce point a été refusée par le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, de sorte que l'établissement d'Orange s'est vu privé des 700 000 francs qui auraient concerné la préparation d'une quarantaine de candidats toulonnais au concours d'entrée en police municipale. Résultat : le commissaire aux comptes vient de déclencher une procédure d'alerte, préalable à la fermeture de l'établissement. Ayant multiplié, ces derniers jours, les démarches auprès des ministères de l'intérieur et de la défense, le directeur de l'école, Daniel Béraud, voit mal *« comment éviter de mettre la clef sous la porte à la fin du mois »*.

Erich Inciyan

Une examinatrice du baccalauréat relevée pour « notation trop sévère »

***UNE ENSEIGNANTE D'ANGLAIS**, qui faisait passer* l'oral du baccalauréat à des élèves de série technologique au lycée Jacques-Prévert de Taverny (Val-d'Oise), a été remplacée car, selon Alain Marsigny, directeur du Service interacadémique des examens et concours (SIEC) d'Arcueil, *« elle ne s'était pas livrée à l'interrogation dans des conditions normales d'équité et de sérénité »*. Selon le syndicat FO des lycées et collèges, qui a rapporté les faits, survenus le 14 juin, le proviseur adjoint du lycée aurait demandé à l'examinatrice de *« rentrer chez elle »* car elle avait noté trop sévèrement (de 1 à 13, soit une moyenne de 8). Se fondant sur le rapport du chef de centre, le directeur du SIEC a pris *« cette mesure tout à fait exceptionnelle mais pas anormale »*, décidant que les élèves devaient être réinterrogés dans des conditions *« conformes aux textes officiels »*.

DÉPÊCHES

■ **AMIANTE : plus d'un tiers des centres hospitaliers universitaires français seraient amiantés**, selon une enquête parue dans la dernière édition de l'hebdomadaire médical *Impact médecin*. 14 établissements sur un total de 26 en province et 11 à Paris seraient floqués à l'amiante, les analyses se poursuivant dans 7 d'entre eux.

■ **AFFAIRES : Didier Schuller, ancien conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine, a été radié du corps des administrateurs civils** par décret paru au *Journal officiel* du 6 juillet. L'ancien dirigeant deS HLM des Hauts-de-Seine, soupçonné de trafic d'influence dans l'attribution de marchés publics et sous le coup d'un mandat d'arrêt international, était toujours affecté au ministère de l'équipement.

■ **DEUX-ROUES : le *Journal Officiel* du vendredi 5 juillet a publié** les décrets relatifs à la réforme du permis moto (*Le Monde* du 2 juillet). La conduite d'une 125 cc d'une puissance de 15 chevaux maximum est autorisée dès 16 ans pour les titulaires du permis AL et du permis auto depuis plus de deux ans. L'accès aux engins de plus forte cylindrée (permis A) impose aux 18-21 ans une période transitoire de deux ans pendant laquelle ils ne peuvent conduire une moto de plus de 34 chevaux. Les 14-16 ans peuvent piloter un cyclomoteur après avoir satisfait aux épreuves du brevet de sécurité routière.

HORIZONS

PORTRAIT

Un putschiste en campagne au Niger

Du treillis d'officier séditieux au boubou de « candidat indépendant » à l'élection présidentielle, le général Ibrahim Baré Maïnassara a, en quelques mois, transformé son image. Mais, de là à devenir un politicien ordinaire, la marche risque d'être plus longue



POUR commencer le meeting électoral, en la ville sainte de Maradoumfa, où quatre-vingt-dix-neuf tombeaux d'hommes pieux bordent les rives du lac, l'imam dit la prière. Ensuite, de très jeunes filles chantent et dansent à la gloire du candidat à la présidence de la République du Niger. De riches marchands acquis à sa cause sortent de la foule et collent des billets de 50 nairas (3 francs environ) sur le front des adolescentes, comme il convient lorsque l'on est content d'un griot ou d'un musicien. La frontière avec le Nigeria n'est qu'à quelques kilomètres, et la monnaie du puissant voisin est ici plus répandue que le franc CFA. De toute façon, dans les échoppes, les marchandises viennent presque toutes du sud de la frontière.

Autre meeting, un peu plus d'une semaine avant l'élection du 7 juillet, cette fois à Nguigmi. Il y a trente ans, le lac Tchad venait jusqu'au pied du poste colonial français, transformé en sous-préfecture. Mais ce pays toubou a vu l'eau s'éloigner inexorablement sous l'effet des sécheresses consécutives de ce dernier quart de siècle et, aujourd'hui, il faut parcourir 60 kilomètres en territoire tchadien pour atteindre le rivage. A Nguigmi, le sable envahit les rues et les cultures. Quelques chameliers toubous se lancent dans une petite fantasia pour saluer le candidat et, dans la foule, on se réjouit de voir l'homme qui a promis de rétablir la sécurité dans une région troublée par une rébellion qui relève autant du banditisme que de la revendication identitaire.

Dans chaque ville qu'il visite, le président du Conseil de salut national, chef de l'Etat, le général Ibrahim Baré Maïnassara (« le Victorieux »), candidat indépendant (par opposition à ceux présentés par les partis), fait son entrée à la tête d'un cortège hétéroclite fait de véhicules tout terrain, de berlines antédiluviennes et de camionnettes militaires... transportant troupes et armement. Le général a beau avoir troqué le treillis contre un grand boubou bleu, il ne laisse jamais oublier qu'il est avant tout un militaire et que c'est en tant que soldat qu'il a pris le pouvoir aux civils lors du coup d'Etat du 27 janvier dernier.

Ibrahim Baré Maïnassara n'est pas un orateur né. Lorsqu'il s'exprime en français, ses auditeurs – qui ne le comprennent pas, pour 85 % d'entre eux – ont tendance à porter leur attention ailleurs. Mais ici, les réunions politiques sont avant tout des fêtes, à une période de l'année où le Niger n'en connaît guère. C'est en effet le début de l'hivernage, la saison des pluies. Les champs de mil ont été semés et la céréale commence à lever. Lorsque le candidat passe dans une localité en milieu de journée, l'assistance n'est pas toujours très fournie. Son état-major de campagne peste : *« Vous ne vouliez pas comprendre, vous les Français, qu'il était impossible d'organiser une élection pendant l'hivernage. Ici, les gens sont plus préoccupés par leur récolte que par la politique. »*

« Jusqu'au début de l'année 1996, on avait honte d'être militaire, de sortir en uniforme »

Pourtant, dans les plus petits villages, on voit flotter sur les cases des fanions de couleurs, orange et vert, vert uni, rose ou jaune. A chaque couleur correspond un parti. Dans chaque village, toutes les couleurs sont représentées. Au Niger, les allégeances régionales ou communautaires ne sont pas le seul déterminant de l'appartenance politique. En trois ans, le pays a pris goût à la politique partisane, même si son appétit l'a conduit à l'indigestion. Le coup d'Etat réussi par les officiers emmenés par Ibrahim Baré Maïnassara était la conséquence d'une querelle qui opposait le premier président élu démocratiquement dans l'histoire du pays, Mahamane Ousmane, à Hama Amadou, premier ministre issu d'une majorité parlementaire hostile au président.

Entamée en janvier 1995, au lendemain de législatives anticipées convoquées et perdues par Mahamane Ousmane, cette querelle a paralysé le pays pendant presque une année. Or le Niger était déjà dans une situation catastrophique. De tous les pays d'Afrique francophone de l'Ouest, c'est celui qui a le moins profité de la dévaluation du franc CFA. D'une part, sa seule production d'exportation, l'uranium, n'a cessé de voir ses cours baisser ; d'autre part, le naira nigérian s'est déprécié très rapidement pour annuler le gain de change en quelques mois. A ce tableau déjà sombre sont venus s'ajouter le blocage des négociations avec les bailleurs de fond entraînées par la crise politique et l'inefficacité des réactions des services publics lors de la grande épidémie de méningite, en 1995.

OR, à la tête de l'état-major des Forces armées nigériennes (FAN), se trouvait un officier parachutiste, qui avait été ministre sous la dictature de Seyni Kountché, ambassadeur à Paris et à Alger, un pur produit de système militaro-politique qui a régi le Niger de 1974 à 1990. Un homme pour qui l'intervention des militaires dans la vie publique ne représentait pas une transgression insurmontable. Ibrahim Baré Maïnassara, fils d'un instituteur gauchisant, avait embrassé la carrière des armes au moment même où les militaires arrivaient au pouvoir dans de nombreux pays africains. Né en 1949, il avait vingt-cinq ans lorsqu'il participa au coup d'Etat organisé par Seyni Kountché. Le dictateur en fit son aide de camp, avant de le nommer chef de sa garde personnelle puis de lui confier le commandement de la compagnie parachutiste.

Peu de temps après le coup d'Etat de janvier 1996, le colonel Baré a d'ailleurs redonné au stade olympique de Niamey le nom de Seyni Kountché, qui lui avait été retiré par la Conférence nationale de 1990. Cette Conférence, convoquée par le général Seybou, successeur de Kountché, sous la pression des syndicats, des étudiants et de la communauté internationale, reste un traumatisme encore vivace dans la mémoire des militaires nigériens. On leur demandait de rendre des comptes après des années d'atteintes aux droits de l'homme, confondant tous les militaires dans l'opprobre qui entourait la dictature. *« Jusqu'au début de l'année 1996, on avait honte d'être militaire, de sortir en uniforme »*, se souvient un officier supérieur.

Pourtant, de tous les militaires liés à l'ancien régime, le colonel Baré fut l'un des plus courtisés par la nouvelle génération d'hommes politiques. Depuis 1985, à sa carrière militaire il a ajouté une expérience ministérielle (le portefeuille de la santé) et diplomatique. Ambassadeur à Paris puis à Alger, ce dernier poste lui a permis de jouer un rôle important dans la négociation avec la rébellion touarègue. Conseiller militaire du premier ministre de la transition, il est nommé chef d'état-major particulier du président Mahamane Ousmane.

En janvier 1995, le Mouvement national pour une société de développement (MNSD) remporte les législatives anticipées. Issu du régime militaire, ancien parti unique, le MNSD est la famille politique naturelle du colonel Baré, qui se voit confier la direction de l'état-major. Dès le mois de mars, le conflit entre les deux têtes de l'Etat (la Constitution nigérienne est alors étroitement inspirée de celle de la V[e] République française) est devenu si aigu que les forces armées font savoir qu'elles sont prêtes à intervenir. *« Dans les deux jours, ils ont trouvé un compromis,* se souvient Ibrahim Baré Maïnassara, *nous sommes restés en stand-by. »*

Cette attente dure jusqu'en janvier 1996. Le président menace alors l'Assemblée de dissolution, alors que la majorité parlementaire brandit l'arme de la destitution du chef de l'Etat. L'après-midi du 27 janvier, l'armée intervient, neutralisant la garde présidentielle, emprisonnant ou assignant à résidence les trois premiers personnages de l'Etat et suspendant les partis politiques ; une opération rondement menée, dont l'auteur garde quelque fierté. La principale innovation ayant été de procéder au putsch dans l'après-midi, alors que tout le monde l'attendait... la nuit.

La direction des affaires de l'Etat est confiée à un Conseil de salut national de douze membres, avec à sa tête le colonel Baré. On découvre alors un officier mince et plutôt petit, au visage juvénile et séduisant, à la volubilité de timide, qui parle en avalant ses mots. On ne trouve plus, aujourd'hui, un seul Nigérien qui avoue avoir été surpris par le putsch, accueilli favorablement par la population. Très vite, des hommes politiques se rallient au CSN. L'un d'eux, chef d'un petit parti, se souvient : *« Quand j'ai recontré le colonel Baré, il m'a affirmé qu'il n'était là que pour dix-huit mois, deux ans au maximum, le temps de remettre tout en ordre, de faire redémarrer le pays. »*

Pour ne pas dépendre exclusivement de cet entourage politicien composé de partis très minoritaires, Ibrahim Baré Maïnassara cultive les bonnes relations avec les chefs traditionnels. Lui-même est issu d'une lignée de chefs et, dans chaque ville, il rend visite au sultan local, qui l'accueille avec tout le décorum – orchestre de trompes et de tambours, garde vêtue de chèches aux couleurs vives – qui sied à une rencontre au sommet. C'est à la demande de la chefferie, que, après le putsch, il a accepté le grade de général.

CE traditionalisme ne doit pas cacher des prises de position plus audacieuses. Dans ce pays musulman à 98 %, Ibrahim Baré Maïnassara défend le droit des femmes – avec un certain succès, à en croire l'affluence féminine lors de ses meetings – et la laïcité. Des thèses qui peuvent séduire ses interlocuteurs occidentaux, mais pas si elles sont exprimées par un homme qui doit son pouvoir aux automitrailleuses. Sur leurs instances, les putschistes ont renoncé à leur projet initial de remise en ordre express ; un calendrier électoral a été établi et une nouvelle Constitution – tout à fait présidentialiste – votée.

Et voilà pourquoi Ibrahim Baré Maïnassara porte grand boubou et écoute patiemment les éloges que l'on déverse à ses pieds, pendant que, dans l'arène, flottent des fanions jaunes, la couleur que le candidat a choisie. *« Des fois, on se pose des questions »*, soupire-t-il, lorsqu'on lui demande comment il supporte ces contraintes. Sur le fond, son discours n'a pas changé au cours des derniers mois. Il fustige toujours les *« politiciens prébendiers »*, met en avant son rôle dans la conclusion des accords de paix avec la rébellion touarègue et jure de remettre le Niger au travail après des années de grèves dans les services publics, d'années blanches à l'université.

Ce discours rencontre un écho certain dans la population. Pourtant, le combat n'est pas gagné d'avance. A nouveau autorisés depuis le mois de mai, les partis politiques se sont remobilisés et présentent quatre candidats, dont l'ancien président Mahamane Ousmane, ainsi que Mamadou Tanja, dirigeant du MNSD, qui a refusé de se rallier aux militaires. Ces adversaires dénoncent la mainmise du « candidat indépendant » sur les moyens de l'Etat. Et il est vrai que les préfets militaires nommés avant le putsch sont les premiers agents électoraux du général et que de nombreux hommes d'affaires ont fait pleuvoir leur manne sur la campagne. Le putschiste de janvier, aujourd'hui « candidat indépendant », va-t-il devenir un politicien comme les autres ?

Thomas Sotinel
Dessin : Jean-Marc Mathis



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21. Télex : 206 806 F

Le pouvoir et les juges

Suite de la première page

La deuxième réponse, elle aussi défensive et conservatoire, réside dans la régression opérée par Alain Juppé le 3 juillet. Interrogé à la télévision sur le cas de Loïk Le Floch-Prigent, qu'on savait menacé de mise en examen, le premier ministre a renversé la « jurisprudence » établie depuis la démission de Bernard Tapie du gouvernement de Pierre Bérégovoy en 1992. Une personne mise en examen, a-t-il dit, est présumée innocente tant qu'elle n'a pas été condamnée : il n'y a donc aucune raison pour qu'elle renonce aux fonctions qu'elle exerce.

La règle confirmée par Edouard Balladur en 1993 et par Jacques Chirac et Alain Juppé eux-mêmes en 1995 était, au contraire, qu'un membre du gouvernement mis en examen était tenu de donner sa démission.

Par extension, elle paraissait devoir s'appliquer à d'autres détenteurs d'un pouvoir exécutif comparable à celui d'un ministre, tels que le maire d'une très grande ville, par exemple, ou le patron d'une grande entreprise nationale. Cependant, n'établissant aucune différence entre les membres du gouvernement et les autres, M. Juppé a purement et simplement balayé la règle, qui n'avait évidemment aucun caractère d'obligation légale et relevait de la seule morale – autrement dit, de ce que M. Toubon fustige sous l'appellation d'« ordre moral ». La troisième réponse, non formulée officiellement, consiste à mettre en cause les journalistes et les juges, rangés dans la catégorie des trublions subversifs, coupables de saper le moral de la nation et d'empêcher les dirigeants d'assumer les lourdes charges dont ils sont investis.

Des découvertes des enquêteurs sont classées sans suite. Consigne est donnée à des policiers de ne pas exécuter les ordres d'un magistrat instructeur. Plainte est déposée pour violation du secret de l'instruction, ce qui vise à la fois les magistrats et la presse. Annonce est faite, par le premier ministre, que les dispositions en vigueur pour protéger ce secret vont être renforcées. L'intention est évidente : intimider la justice et les médias.

Comme certains socialistes avant eux, les hommes aujourd'hui au pouvoir opposent la légitimité démocratique à la mise en cause judiciaire. Ainsi Henri Emmanuelli s'était-il cru tiré d'affaire en se démettant de son mandat de député et en se faisant ensuite réélire : la confiance des électeurs des Landes valait, selon lui, démenti des accusations portées par le conseiller Renaud Van Ruymbeke. Aujourd'hui, l'autorité du pouvoir politique est opposée aux investigations des juges. Le ministre de l'intérieur « couvre » le directeur de la police judiciaire qui a contrevenu aux règles de procédure. Le gouvernement maintient sa confiance au président de la SNCF qu'il avait désigné en décembre 1995. Le président du conseil général de l'Essonne refuse de rendre public le rapport commandé à l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi, qui a coûté 200 000 francs aux contribuables.

Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire sont entrés cette semaine dans une phase d'épreuve de force qui pourrait atteindre son paroxysme lors de la réunion du Conseil supérieur de la magistrature, prévue le 9 juillet, sous la présidence de Jacques Chirac. Aux politiques qui réclament l'impunité, l'opinion publique, appuyant les juges, oppose une revendication simple : à défaut qu'ils puissent agir pour assurer l'égalité des conditions, du moins peut-on attendre des dirigeants d'un Etat démocratique qu'ils respectent et fassent respecter l'égalité des droits et des devoirs. Les privilèges de tous ordres sont d'autant moins acceptables que ceux qui y prétendent prêchent quotidiennement la rigueur, le réalisme, l'acceptation des contraintes de la mondialisation et de la dureté de la compétition économique, les restrictions budgétaires et la remise en question des « droits acquis ».

Pas d'autre politique possible, répète M. Juppé ; pas d'autre premier ministre possible, maintient l'Elysée

« Je ne donne pas six mois pour qu'"ils" soient rattrapés par les affaires, et ils ne s'en dépêtreront pas », prophétisait un ministre du gouvernement Balladur au lendemain de l'élection de M. Chirac à l'élection présidentielle. La première partie de la prédiction s'est vérifiée plus tôt même qu'il ne le prévoyait. La seconde prend d'autant plus de force aujourd'hui que l'attention se concentre sur les rapports entre le pouvoir et la justice en l'absence de tout autre débat politique.

Celui-ci est littéralement asséché par la combinatoire Chirac-Juppé-majorité : en dépit des avis contraires qui sont de nouveau prodigués au président de la République, pas d'« ouverture » ministérielle qui affaiblirait l'autorité du chef du gouvernement, laisse-t-on entendre dans les hautes sphères du RPR.

M. Chirac, qui n'a pas encore déterminé sous quelle forme il s'adressera aux Français le 14 juillet, semble avoir épuisé les ressources qui lui avaient permis, au début de l'année, de prendre de la hauteur, dans les sondages, par rapport à un premier ministre sanctionné par le mouvement social de la fin 1995. En l'absence des signes de reprise attendus pour le milieu de l'année, le chef de l'Etat est amené à intervenir plus tôt qu'il ne le prévoyait dans une situation politique qui se révèle plus dangereuse qu'il ne l'avait envisagé.

Patrick Jarreau

RECTIFICATIF

MISES EN EXAMEN

Après l'incarcération de Loïk Le Floch-Prigent, PDG de la SNCF, nous avons écrit par erreur dans nos éditions datées du samedi 6 juillet que Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain) et Louis Schweitzer (Renault) avaient été mis en examen *« dans le cadre de l'affaire des écoutes téléphoniques pour le premier et de celle du sang contaminé pour le second »*. Seul Louis Schweitzer, parmi tous les grands patrons mis en examen que nous avons cités, l'avait été pour des raisons – les écoutes téléphoniques et le sang contaminé – qui n'ont rien à voir avec la gestion d'entreprise. Jean-Louis Beffa a été mis en examen dans l'affaire Trager.

Le Monde

ÉDITORIAL

Le volcan social des arsenaux

C'EST à un « séisme économique » qu'il faut s'attendre, de la Normandie à l'Aveyron, dans l'élevage et le secteur de la viande bovine. C'est un « volcan social » qui gronde, et un cataclysme qui se prépare en termes d'aménagement du territoire, dans le Grand Ouest, maintenant que sont connus les projets du gouvernement pour réformer les arsenaux militaires et réduire leur plan de charge.

Qu'il s'agisse de l'agriculture ou des navires de guerre, le gouvernement est confronté à deux dossiers particulièrement graves, dont les conséquences apparaissent déjà considérables en termes économiques, sociaux et politiques : les maires des villes maritimes ainsi que celui de Ruelle-en-Charente viennent, devant la « tempête » prévisible, de former une « coordination » exigeant le retrait du plan Millon.

Au-delà des métaphores géologiques et climatiques et des effets de rhétorique, il est sûr que se profilent des mois difficiles, alors que la croissance de l'économie nationale reste molle et que le chômage repart à la hausse.

Pour avoir attendu trop longtemps avant de décider de réduire le format de ses armées, la France se trouve aujourd'hui au pied du mur, comme il y a dix ans face à la crise de la sidérurgie ou des chantiers navals civils. Et l'engagement pris par Jacques Chirac de suivre personnellement le dossier de la reconversion des arsenaux ne suffit pas à assurer la confiance. La suppression de milliers d'emplois d'ici l'an 2000 est inévitable dans des régions déjà fragilisées par leur situation périphérique, par rapport à la nouvelle et dynamique Lotharingie de l'Europe des Quinze, regroupée autour de l'axe Nord-Sud Londres-Francfort-Munich-Milan.

Que la France s'engage sur la voie du désarmement et qu'elle donne la priorité aux processus de paix plutôt qu'à la construction d'engins de mort coûteux – qu'ils servent à l'attaque, à la riposte ou à la dissuasion – ne saurait susciter de critique de principe. La morale et le réalisme géopolitique y trouvent leur compte, mais le redéploiement par le bas de l'outil industriel et technologique de défense a lieu à un moment où les mécanismes économiques sont grippés, les systèmes d'aides à l'emploi contestés, car dispendieux et inefficaces, et la politique d'aménagement du territoire, malheureusement, en pleine léthargie.

Au moment où les ouvriers des arsenaux et les maires concernés crient leur colère, le président de la République se rend en Arabie saoudite et au Qatar. Même si l'Elysée prend soin de préciser qu'il s'agit d'une visite à caractère politique, on comprend bien que la présence de Charles Millon au côté du chef de l'Etat n'est pas innocente. Les pays du Golfe ont besoin de moderniser leurs marines de guerre et les chantiers français ont eu déjà l'occasion de leur fournir des matériels sophistiqués. Les affaires restent les affaires, et les « canons des autres » seront toujours les bienvenus à Cherbourg ou à Lorient.

AU COURRIER DU « MONDE »

Marc Sautet, le promoteur des « cafés de philosophie », tient-il un discours *« ambigu »* sur le génocide des juifs par les nazis pendant la deuxième guerre mondiale ? *Le Monde* du 14 juin a publié, sous la signature de Nicolas Weill, un article relayant cette accusation. Cet article se référait à des propos tenus par Marc Sautet, le 1er février, au cours d'un dîner organisé par le Café pour Socrate de Montpellier. L'article en cause donnait la parole aux accusateurs de Marc Sautet ainsi qu'à celui-ci. Il s'explique à nouveau aujourd'hui, à sa demande expresse. Nous publions, en plus de ce droit de réponse, les extraits de lettres que nous a values cette controverse.

LA SHOAH, UNE CATASTROPHE

De la révolte à la nausée. Tel est le cours de mes sentiments depuis quelques jours. Sous le titre accrocheur : « Le promoteur des cafés de philosophie tient des propos ambigus sur le génocide juif », *Le Monde* a jugé opportun de suggérer dans un copieux article daté du 14 juin que je m'étais laissé gagner au « négationnisme ». S'appuyant sur une correspondance qu'on lui a fait parvenir de Montpellier, il fait état d'un malaise que j'ai provoqué lors d'une soirée passée dans cette ville, au cours de laquelle j'aurais affirmé qu'il n'existe aucune preuve de la réalité des chambres à gaz.

Compte tenu de la confusion qui règne dans les esprits et de l'extrême sensibilité de l'opinion sur ce sujet, je veux bien, pour cette fois, mettre une telle *diffamation* sur un excès de zèle, de la part d'un journaliste en alerte. Néanmoins, je ne peux que déplorer un tel procédé, qui non seulement m'atteint au plus profond de moi-même, mais dénature mon travail, dont les débats philosophiques dans les cafés sont l'expression la plus notoire.

S'interroger est mon métier. Il est vrai que je m'interroge depuis longtemps sur la manière dont le IIIe Reich a procédé à la « Solution finale ». Mais ce n'est pas le centre de gravité de mes réflexions (...). De temps à autres, je me trouve, comme tout un chacun, confronté à des opinions qui concernent l'histoire du nazisme. Comme sur Nietzsche, comme sur la démocratie grecque, la *doxa*, l'opinion sans fondement authentique règne sur le sujet. En public comme en privé. Parfois, je laisse passer. Parfois, non. Ce fut le cas à Montpellier, lors de ce dîner *privé* auquel *Le Monde* accorde un si grand intérêt. Aurais-je mieux fait de me taire ?

La question des objectifs du nazisme demeure une vraie question. Il était naguère notoire que le nazisme était une variante du fascisme. Depuis la vogue d'Hannah Arendt, cette approche paraît dépassée. A mes yeux, elle ne l'est pas, bien au contraire. Il me semble toujours que le fascisme avait pour *vocation* principale non pas l'extermination du peuple juif, mais la *destruction du mouvement ouvrier* et la surbordination de la classe ouvrière au cadre de la nation. Face à tous ceux qui reviennent sur cette analyse, il me faut donc débattre : la montée en puissance du nazisme en Allemagne dans les années 20 puis sa victoire en 1933 a-t-elle, oui ou non, quelque chose à voir avec cela ? Hitler n'est-il pas le plus efficace des candidats fascistes de l'époque ? Et les premiers camps de concentration ne sont-ils pas destinés en premier lieu aux dirigeants et aux militants communistes, sociaux-démocrates, ainsi qu'aux syndicalistes ?

Quand quelqu'un escamote devant moi cet aspect du nazisme, il m'est très difficile de garder le silence. Car les horreurs de la Shoah, qui sont incontestables, sont précédées par les horreurs de la répression du mouvement ouvrier en Allemagne, auxquelles le fascisme italien avait ouvert la voie. Ce point de vue, je l'ai exposé dans la seconde partie de mon ouvrage, *Un Café pour Socrate* (Robert Laffont, 1995) (...). Personne, à l'époque, n'a daigné reprendre le débat. Pourquoi laisser entendre que mon interrogation a des relents d'antisémitisme, alors que mon seul objectif est de réintroduire la question ouvrière dans l'appréhension des horreurs sans nom perpétrées par le IIIe Reich ?

Oui ! la Shoah est bien une catastrophe. D'où *Le Monde* tient-il que je le nie ? Je me demande seulement si cette catastrophe n'aurait pas pu être évitée. Supposons que le mouvement ouvrier allemand n'ait pas été écrasé ! Supposons que le mouvement ouvrier allemand ait su résister à la montée du nazisme : y aurait-il eu extermination des juifs ? Y aurait-il eu, du reste, une deuxième guerre mondiale ? Il m'arrive de penser que cette tragédie aurait pu être évitée. Telle est mon intuition.

Marc Sautet
Paris

[Après l'article paru dans *Le Monde* du 14 juin mettant en cause Marc Sautet, Colette Diallo, animatrice d'un café philosophique à Montpellier (Hérault), nous demande de préciser que c'est Pierre-Louis Chevalier – qui n'est nullement un des organisateurs du café philosophique de Montpellier –, et lui seul, qui a pris l'initiative de communiquer à la presse la lettre de Marc Sautet. Elle tient en outre à affirmer qu'elle-même *« et les participants du "Philocafé" de Montpellier ne* [sont] *ni révisionnistes ni négationnistes et qu'*[ils n'ont] *soutenu ou* [soutiennent] *quiconque se réclamant de ces courants ».*]

HITLER DANS LE TEXTE

(...) On ne saurait trop conseiller à M. Sautet de *« dépouiller »* (comme il dit) un ouvrage comme celui d'Eugen Kogon, Hermann Langbein et Adalbert Rückerl, disponible dans la collection « Points » du Seuil, et intitulé *Les Chambres à gaz, secret d'Etat*.

A la page 266, il y trouverait un extrait d'une lettre de Hitler à un certain Adolf Gemlich, en date du 16 septembre 1919, et où l'auteur affirme que le *« but ultime »* de l'*« antisémitisme rationnel »* (sic) devait être *« inébranlablement l'élimination pure et simple des juifs »*. Car l'antisémitisme traditionnel est trop timoré : il s'en tient aux pogromes...

A la page 268, M. Sautet trouverait un extrait de *Mein Kampf* qui semble lui avoir échappé. Evoquant les premiers gazages d'êtres humains sur les champs de bataille de 1914-1918, Hitler soutient que, *« si, au début de la guerre et pendant la guerre, on avait fait passer douze ou quinze mille de ces juifs corrupteurs aux gaz toxiques (...), les millions de victimes du front ne seraient pas mortes en vain »*.

A la page 267, M. Sautet apprendrait que, dans son discours du 30 janvier 1939 devant le Reichstag, Hitler avait prédit que, *« si la finance juive internationale (...) parvenait à jeter une fois de plus les peuples du monde dans une guerre mondiale, le résultat ne sera pas la bolchévisation de la terre et donc la victoire du judaïsme, mais l'extermination de la race juive en Europe »*.

Tous les historiens s'accordent pour reconnaître que les deux obsessions fondamentales chez Hitler étaient dès l'origine l'antisémistisme meurtier et le combat pour le *Lebensraum* (l'espace vital). C'est pourquoi la Russie bolchévique apparaît comme un adversaire à abattre : parce qu'elle est *« infestée de juifs »* et parce qu'elle offre un terrain *« naturel »* et immémorial à l'expansionnisme germanique. C'est pourquoi l'invasion de l'Union soviétique s'accompagne de l'utilisation de camions à gaz itinérants.

On manque la spécificité irréductible de l'hitlérisme si l'on en fait un anticommunisme d'abord et un antisémitisme ensuite. La racine du nazisme se situe dans un mythe racial mortifère qui commande dès le départ l'ensemble des projets et des pratiques.

Alain Sager
Nogent-sur-Oise

PROCÈS D'INTENTION

Faites attention, faites très attention, à ne pas transformer la dénonciation, ô combien légitime et naturelle, de ceux qui nient la réalité du génocide juif, en un perpétuel procès d'intention, avec des procédés indignes (comme la publication de lettres privées). Faites attention à ne pas vous tromper de combat. Que veut dire des propos *« ambigus »* sur le génocide juif. Je ne connais pas M. Sautet, mais, dans sa lettre de réponse [NDLR : publiée dans *Le Monde* du 14 juin], il dit : *« Je ne reprends en aucune façon à mon compte la thèse qui nie l'existence des chambres à gaz »* et la suite de sa lettre est *« orthodoxe »*. Il indique que l'extermination des juifs est, selon lui, la conséquence idéologiquement logique de la haine hitlérienne du mouvement ouvrier.

Telle n'est pas mon idée (moi qui penche plutôt vers une haine du monothéisme et donc du peuple qui incarne le plus cette filiation monothéiste), mais, de grâce, laissez à M. Sautet la liberté, s'il reconnaît la réalité du génocide, de la relier plutôt à telle ou telle *« cause »*. Qu'y a-t-il de blâmable là-dedans ? Quant au reste, que savez-vous des tenants et aboutissants d'une correspondance privée – qui ne vous regarde pas ? Quelle fut la part de démonstration philosophique et la part de conviction ?

Damien Le Guay
Boulogne-Billancourt

SURPRENANTE MÉCONNAISSANCE

Proposer une relecture de *Mein Kampf* pour s'étonner de ne pas y trouver en toutes lettres la description de la future « Solution finale » relève d'une troublante naïveté et d'une surprenante méconnaissance de l'histoire. Le simple survol d'un manuel scolaire, destiné à des élèves en classe de première, permet, à qui le veut, de connaître la chronologie de la politique nazie à l'égard des juifs ; élimination par expulsion (point 8 du programme du NSDAP, février 1920) ; par exclusion (lois de Nuremberg, 1935 ; ordonnance de Goering du 12 novembre 1938) (...).

Après la conquête de la Pologne, la défaite française, le Reich confie à Heydrich la tâche de regrouper les juifs dans des ghettos, où malnutrition et répression font leur œuvre de mort, à Lodz (200 000 personnes) ou Varsovie (435 000). Au cours de l'été 1940 est envisagé le plan Madagascar ; transformer l'île, vidée de ses habitants, en un vaste ghetto, confié à l'administration française, sous contrôle militaire allemand. C'est au cours de la réunion de Wannsee, en janvier 1942, que le plan d'extermination proposé par Heydrich en juillet 1941 est adopté.

La destruction des partis ouvriers par le régime nazi est un fait. Il n'est pas *« oublié »* dans les manuels scolaires, encore moins dans les ouvrages spécialisés. Choisir de mettre en avant ce fait parce qu'il *« précède »* le génocide est un choix inquiétant. C'est faire de la lutte contre les partis ouvriers le fondement du nazisme dans *Mein Kampf* en lieu et place du racisme. Or le nazisme est racisme, à la différence de l'étatisme fasciste, lui aussi liquidateur de ces mêmes partis.

Florence Braunstein
Jean-François Pépin
Paris

« DOUTISME »

Il y avait les négationnistes. Faudra-t-il créer un néologisme, le « doutisme », pour y ranger M. Sautet et tous ceux qui provoquent le trouble et le malaise en jetant un doute sans fondement sur des questions aussi graves et sensibles que le génocide des juifs ?

Arnold Picardat
Missègre (Aude)

BOURSE Wall Street a enregistré vendredi 5 juillet sa baisse la plus forte depuis quatre mois. L'indice Dow Jones a perdu plus de 114 points (2,01 %), en raison d'une envolée des taux d'intérêt à long terme, après la publication de statistiques sur l'emploi en juin bien meilleures que prévu aux Etats-Unis. ● LE CHÔMAGE a baissé à 5,3 % en juin, contre 5,6 % en mai, aux Etats-Unis. Il est à son plus bas niveau depuis six ans, après la création de 239 000 emplois le mois dernier. ● LE SALAIRE horaire a augmenté de 0,8 % en juin, à 11,82 dollars, contre 0,1 % en mai. Le salaire moyen hebdomadaire est en augmentation de 2,2 % à 410,15 dollars. ● LA RÉSERVE FÉDÉRALE américaine pourrait relever ses taux directeurs dès lundi pour lutter contre la surchauffe. Le tour de vis pourrait atteindre 0,50 % au lieu de 0,25 %, comme attendu, pour les prochains mois.

Wall Street craint la surchauffe de l'économie américaine

L'indice Dow Jones a enregistré vendredi 5 juillet sa deuxième plus forte baisse de l'année. Les taux d'intérêt à long terme sont brutalement remontés de 6,93 % à 7,19 % après la publication de statistiques, meilleures que prévu, sur l'emploi

LA GRANDE PLACE de New York a de nouveau joué à se faire peur vendredi 5 juillet et a enregistré sa deuxième plus forte baisse de l'année. Au cours d'une séance pourtant réduite de trois heures au lendemain de la fête de l'indépendance américaine, l'indice Dow Jones a perdu 114,88 points, soit 2,01 %. Les coupe-circuits, qui freinent les *transactions informatisées lorsque les fluctuations du Dow Jones atteignent les 50 points*, ont été déclenchés onze minutes après le début des cotations.

Ce n'est pas tant l'ampleur de la baisse que ce qu'elle révèle de la fragilité de la plus grande place boursière du monde qui inquiète. Car la Bourse de New York affiche encore un gain supérieur à 9 % depuis le début de l'année et une progression de 55 % au cours des dix-neuf derniers mois. Des performances rendues possibles par la croissance ininterrompue de l'économie américaine depuis plus de cinq ans. Le paradoxe, c'est que cette croissance semble aujourd'hui trop forte aux yeux des boursiers.

A l'image des autres chocs subis cette année par Wall Street (171 points de baisse le 7 mars, 88 points le 8 avril et 77 points le 7 mai), la publication de statistiques sur l'économie américaine soulignant sa vigueur sont à l'origine de l'accès de faiblesse. Vendredi ce sont de « trop bons » chiffres indiquant en juin une baisse du chômage, à son plus bas niveau depuis six ans (5,3 %), *et une hausse sans précédent en un mois depuis les années 60 des salaires (+0,8 %) qui* ont effrayé. Ils signifient pour les analystes que la surchauffe menace.

TENSIONS SUR LES SALAIRES

Ces statistiques ont des implications spectaculaires pour l'économie. *« La croissance économique va être d'au moins 4 % pour le deuxième trimestre et peut-être même de 5 %, si l'on enregistre de bons gains de productivité »*, estime Kenneth Mayland, économiste de la banque Keycorp. La vigueur du marché de l'emploi *« rend possible un vif rebond de la consommation des ménages en juillet et août »*, ajoute John Lonski, économiste à Moody's Investors Service. Une économie qui tourne à plein régime dans un contexte de plein emploi est potentiellement inflationniste. *D'ailleurs*, des tensions sur les salaires commencent à apparaître.

Du coup, les taux d'intérêt à long terme sont repartis vendredi brutalement à la hausse. Le rendement des obligations à 30 ans est passé de 6,93 % à 7,19 %.

Les observateurs considèrent *aujourd'hui* que la Réserve fédérale américaine se trouve condamnée à relever rapidement ses taux directeurs pour contrer les craintes de hausse des prix.

Le choc sur les marchés obligataires a touché par ricochet les actions. D'autant plus facilement *que Wall Street* est *considéré comme un marché de plus* en plus dangereux et fragile.

Parce qu'il n'a pas vraiment répercuté la baisse sensible du marché obligataire depuis le début de l'année (les cours des obligations baissent quand les taux montent). Parce que les ménages américains attirés par les performances exceptionnelles de Wall Street (620 % de hausse en 14 ans) désertent les placements traditionnels comme l'immobilier ou l'assurance-vie pour investir en Bourse et acheter des parts de fonds de placements en actions.

Sur les cinq premiers mois de l'année, plus de 120 milliards de dollars (610 milliards de francs) sont venus se déverser à Wall Street. Les introductions en Bourse se multiplient, trois cents depuis le début de l'année, à des cours toujours plus élevés.



« LE MARCHÉ EST SURACHETÉ »

Byron R. Wien, le stratège de la banque américaine Morgan Stanley, considère que les signes de spéculation se multiplient. *« Le marché est clairement suracheté. Le fait qu'il n'a pas subi depuis octobre 1990 une correction d'au moins 10 % contribue au sentiment illusoire qu'il n'y a pas de risques »*, ajoute-t-il. Le marché des valeurs technologiques de croissance, le Nasdaq, qui a mené au cours des derniers mois la hausse des actions américaines est déjà entré dans une phase de correction. Il a cédé 7 % depuis le début du mois de juin. Mais une valeur sur huit cotée sur ce marché a perdu plus de 15 % dans le même temps.

L'Union de banques suisses pronostique dans son dernier bulletin de prévisions une baisse à venir de l'ordre de 1 000 points (18 %) de l'indice Dow Jones et s'interroge ensuite sur la réaction de millions d'actionnaires américains confrontés à des risques qu'ils n'ont jamais rencontrés. Quelle sera leur réaction, si leur patrimoine boursier, constitué pour la retraite, voit subitement sa valeur se réduire ? Selon des statistiques de 1992, 51,3 millions d'Américains détenaient directement ou indirectement des actions. Un nombre qui représentait 37,4 % de la population active et a certainement augmenté depuis quatre ans.

Eric Leser

Les banques suisses consacrent la prééminence de la City en Europe

LONDRES
de notre correspondant dans la City

La restructuration du Crédit suisse holding, qui fusionne différentes filiales et se réorganise en quatre divisions (*Le Monde* du 4 juillet), a galvanisé la City. Le groupe suisse consolide son implantation à Londres et consacre la capitale britannique comme pivot européen de la haute banque d'affaires.

Pendant une douzaine d'années, le Crédit suisse First Boston (CSFB), créé en 1978, lors de la fusion entre la First Boston et la banque d'affaires de l'institution helvétique, était considéré à Londres comme un acteur incontournable du marché international des capitaux. Mais la déréglementation tous azimuts de la City en 1986, l'arrivée en force des géants américains et japonais et les problèmes du pôle new-yorkais, recapitalisé en 1990, avaient progressivement sapé cette prééminence.

L'arrivée à Londres en 1992 de David Murford, ancien numéro deux du Trésor, sous la présidence de George Bush, son intérêt pour l'Amérique latine et le rôle dominant de l'état-major new-yorkais dans le processus de décision, avaient renforcé un profil par trop « américain » de l'entreprise.

« Le moteur de cette réorganisation, qui nous projette au sommet du classement, est la demande de services bancaires à l'échelle planétaire », explique aujourd'hui au *Monde* David Mulford, président pour l'Europe de la CSFB. Le regroupement au sein d'une même entité, basée à Londres, de la banque d'affaires CS First Boston, du portefeuille de clients internationaux du Crédit suisse, des produits financiers et d'une partie de la gestion de fonds de la clientèle institutionnelle, met en place une force de frappe avec laquelle les rivaux vont devoir compter.

PRÉSENCE LIMITÉE EN ASIE

« Avec cette nouvelle unité, la banque d'affaires va pouvoir exploiter à fond sa formidable présence à Wall Street qui manque à ses concurrents européens, tout en renforçant son image européenne ». Comme l'indique Simon Adamson, analyste auprès de l'agence de notation financière Ibcha, CSFB dispose, avec cet ancrage à Wall Street, d'un atout maître à faire pâlir d'envie plus d'un établissement qui, à l'image de l'ex-First Boston ou de la National Westminster, s'est cassé les reins en cherchant à s'implanter à tout prix outre-Atlantique. En revanche, sa présence limitée en Asie, les carences de la capacité de distribution et de placement des actions, la faiblesse de son département de recherche et l'éclatement des centres de décision entre New York, Londres et Zurich, sont autant de « points noirs » de la firme des Docklands.

La réorganisation du groupe annoncée le 2 juillet souligne combien le poids des établissements suisses, riches d'énormes capitaux en monnaie forte (8,5 milliards de dollars de capitaux pour SFB) et de leur « triple A » (notation maximum) devient de plus en plus important dans la City.

L'Union des banques suisses peut se targuer d'un impressionnant service de gestion d'avoirs et de négoce des titres, en particulier sur le marché obligataire. Après bien des soubresauts, SBC-Warburg, filiale de la Société de banques suisses, est considéré comme l'un des champions du conseil aux entreprises et des fusions et acquisitions.

Au fil des restructurations, des rachats ou du développement des activités, une décennie après le « Big Bang », une nouvelle carte de la banque d'affaires haut de gamme se dessine progressivement dans la première place boursière européenne.

Au sommet, une poignée d'organisations, véritable supermarché de la finance, qui interviennent sur tous les grands compartiments du marché et jouent un rôle capital : les Américains Goldman Sachs, Morgan Stanley et J. P. Morgan, les trois banques suisses, et l'allemand Deutsche Morgan Grenfell. Juste dans la deuxième division, figurent les gros établissements britanniques et étrangers comme Paribas ou ABN Amro, centrés sur plusieurs métiers. Enfin, les banques spécialisées, à l'instar de Rothschild ou Lazard qui ont choisi d'exploiter un domaine d'excellence bien choisi.

Marc Roche

Le diamantaire De Beers espère conclure un accord avec la Russie

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Juste après le deuxième tour de l'élection présidentielle en Russie, le 3 juillet, la Central Selling Organisation (CSO), la filiale de vente de la *Compagnie sud-africaine De Beers qui commercialise plus des deux tiers des diamants bruts extraits à travers le monde, a annoncé une* augmentation globale des prix de 3 %. Selon les experts, la réélection du président sortant devrait déboucher dans quelques mois sur la signature d'un accord commercial en bonne et due forme sur trois ans entre le CSO et la Russie, deuxième producteur mondial de pierres brutes.

La crise de 1995 causée par les ventes illégales russes qui avaient mis le géant sud-africain dans une situation critique, est en passe de résolution. Un accord de principe a été conclu avec le Kremlin, le 23 février. Signe de confiance retrouvée : les ventes du CSO *ont progressé de* 8,2 % pour le *premier semestre 1996* par rapport à la période correspondante de 1995.

LIVRAISONS CLANDESTINES

Après des mois de négociations difficiles et une féroce bataille au sommet du gouvernement russe, la De Beers *avait obtenu* l'exclusivité de 87,5 % des exportations de « pierres d'éternité » russes, en majorité de qualité. Moscou vendra par lui-même, en-dehors du CSO, le restant. Ce nouveau partenariat avait provisoirement mis fin aux livraisons clandestines russes à bas prix à Anvers. *Mais la campagne électorale avait interrompu les pourparlers. D'après nos informations*, le trafic de pierres avait même repris depuis mai à la suite de l'incertitude et du résultat serré du premier tour, le 16 juin.

Autre motif de satisfaction pour la De Beers : la défaite du challenger communiste renforce l'actuelle direction de la république semi-autonome de Sakha située au nord-est de la Sibérie qui fournit actuellement la quasi totalité des diamants.

Proche de la De Beers, la présente équipe dirigeante, cataloguée « eltsinienne », devrait à son tour conserver le pouvoir lors des élections générales de décembre dans cette région. *Principal responsable des « fuites »*, le *Comité d'Etat pour les pierres et les métaux précieux* (Roskomgradmet), responsable du stock stratégique accumulé par l'ex-régime communiste, qui représentait les éléments les plus nationalistes du Kremlin, apparaît plus que jamais sur la touche.

M. R.

Le conseil d'administration de Renault s'adapte à la privatisation

LE CONSTRUCTEUR AUTOMOBILE a annoncé, vendredi 5 juillet, que le conseil d'administration de Renault serait désormais composé de quinze personnes au lieu de dix-sept auparavant, dont cinq représentants de l'Etat, six représentants des actionnaires privés et quatre des salariés. Le renouvellement du conseil d'administration s'inscrit dans la nouvelle donne du capital de Renault, dont la majorité (54 %) est passée au privé. Outre Jean-Luc Lagardère, Louis Schweitzer, Antoine Riboud et Michel Pébereau, *déjà nommés en assemblée générale* en 1994 et 1995 pour *représenter les actionnaires privés*, le *conseil d'administration du 5 juillet* a choisi François Polge de Combret, *associé gérant* de la Banque Lazard frères, et Robert Studer, président du conseil d'administration de l'Union de banques suisses, deux des nouveaux actionnaires du constructeur. Parmi les cinq représentants nommés par l'Etat, deux administrateurs sont directement issus de ministères (économie, industrie) et trois sont nommés au titre de *« personnalités qualifiées »*. Contrairement aux voeux de l'entreprise, le gouvernement n'a pas renommé l'ancien président Raymond H. Lévy.

DÉPÊCHES

■ **MAZDA : le président du groupe automobile japonais**, Henry D. G. Wallace, *vise une part du marché mondial* de 2 % à 2,2 % *et espère entrer dans le « top ten »* des constructeurs à l'horizon 2000, a-t-il *déclaré vendredi* 5 juillet. *Mazda*, dont l'américain Ford a pris le contrôle il y a moins de quatre mois, possède actuellement une part de marché de 1,8 % environ.

■ **TABAC : La justice italienne accuse le groupe américain Philip Morris** d'avoir fraudé le fisc pendant une décennie en ne payant pas des taxes sur un chiffre d'affaires représentant 10 000 milliards de lires (environ 35 milliards de francs). Le juge de Naples Agostino Cordova a gelé des royalties que doit payer au groupe américain la fabrique nationale italienne et il a confisqué les passeports de cinq dirigeants dont le patron européen de nationalité suisse, Walter Thoma. Le conflit porte sur le taux des impôts que devait payer en Italie Philip Morris.

■ **INSEE : la situation de trésorerie des industries** *s'est légèrement dégradée* au premier semestre 1996, *surtout dans les grandes entreprises* (plus de 500 salariés), *et devrait de nouveau se détériorer* au second semestre, selon les *chefs d'entreprise interrogés par l'INSEE*. Au premier semestre 1996, *les entreprises du secteur* ont affiché une baisse de leurs *résultats d'exploitation*, à cause de ventes peu dynamiques et de prix de vente déprimés : 43 % des patrons sondés estiment leurs résultats d'exploitation *« faibles »*, contre 33 % en décembre 1995.

■ ***SEPI* : le conseil d'administration de l'entreprise espagnole SEPI** (Société d'Etat de participations industrielles) a décidé vendredi 5 juillet d'ouvrir le processus de privatisation d'Endesa (électricité), d'Auxini (constructions), de Musini (assurances), de Gas Natural et d'Enagas.

■ **TÉLÉCOMMUNICATIONS : la dérégulation du marché allemand** des télécommunications a franchi une étape décisive avec la décision du Parlement allemand, prise vendredi 5 juillet, d'adopter la loi autorisant l'arrivée sur ce marché après 1998 d'opérateurs autres que Deutsche Telekom.

■ **DEUTSCHE TELEKOM : l'exploitant téléphonique allemand a annoncé**, le 5 juillet, tabler sur une cotation de ses actions *au plus tard* le 18 novembre. L'opérateur a indiqué qu'il n'entend *pas vendre ses réseaux* de télévision câblée avant cette entrée en Bourse.

■ **ALCATEL SEL : la filiale allemande du groupe** français *Alcatel* Télécom a annoncé le 5 juillet une amélioration *de son résultat* d'exploitation en 1996 (après 300 millions de *marks, soit* 1 milliard de francs, de pertes en 1995).

■ **BRITISH AIRWAYS : les pilotes de la compagnie aérienne britannique se** *mettront en grève le 16 juillet* si une solution n'est pas trouvée au conflit en cours sur les salaires, a annoncé vendredi 5 juillet le syndicat des pilotes BALPA.

■ **POST OFFICE : la poste britannique**, dernier grand service public à ne pas avoir été privatisé, a réalisé un bénéfice imposable de 422 millions de livres en 1995-1996 (3,4 milliards de francs), en baisse de 11 % par rapport aux 472 millions de l'exercice précédent, a annoncé vendredi 5 juillet le Post Office.

La détente monétaire française bute sur l'immobilisme allemand

Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France a réduit le taux de ses appels d'offres, ramené de 3,60 % à 3,55 %, alors que le taux de prise en pension hebdomadaire de la Bundesbank (REPO) reste fixé à 3,30 %

L'annonce, vendredi 5 juillet, d'une nouvelle baisse du taux de chômage aux Etats-Unis au mois de juin (5,3 %), accompagnée de tensions sur les salaires, a entraîné un vif repli du marché obligataire américain. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est remonté au-dessus de la barre des 7 %. En Europe, l'événement de la semaine a été la baisse de 0,05 % *du taux des appels d'offres* de la Banque de France. L'institut d'émission a profité de la bonne tenue du franc face au deutschemark pour agir. L'immobilisme de la Bundesbank limite toutefois la marge de manœuvre de la Banque de France. L'écart entre l'appel d'offres français et le REPO de la Bundesbank est revenu à 0,25 %, un niveau historiquement bas. En l'absence d'initiative de la banque centrale allemande, la poursuite de la détente monétaire paraît compromise en France.

TAUX ET DEVISES

FAUT-IL VRAIMENT se réjouir de la baisse du taux d'appels d'offres décidé, jeudi 4 juillet, par la Banque de France ? Le conseil de la politique monétaire de l'institut d'émission (CPM) a annoncé une réduction de 0,05 % de son principal taux directeur, ramené de 3,60 % à 3,55 %. Certains analystes ont fait une lecture positive de ce geste. Il démontre, à leurs yeux, que l'heure reste à la détente monétaire en Europe. Le message revêt une grande importance étant donné les incertitudes qui entourent la politique de la Bundesbank. Depuis début février, la banque centrale allemande n'a plus abaissé le niveau de ses prises en pensions hebdomadaire (REPO). Il reste fixé à 3,30 %. Et plus personne ne sait quelles sont les intentions de la Bundesbank.

Ses responsables prennent soin de brouiller les pistes. Ils soulignent d'un côté que la surévaluation du deutschemark est aujourd'hui entièrement corrigée et évoquent les signes de reprise de l'économie (la production industrielle a progressé de 1 % en mai outre-Rhin). De l'autre, ils répètent que la croissance de la masse monétaire devrait ralentir au cours des prochains mois et se rapprocher de son *objectif initial, compris* entre 4 % et 7 %.




La Banque de France a profité de la bonne tenue du franc face au mark pour assouplir sa politique monétaire.

Ce flou se traduit par des anticipations opposées. Pour les opérateurs des marchés, les taux d'intérêt à court terme allemands vont remonter progressivement d'ici à la fin de l'année (3,70 % pour les échéances à trois mois fin décembre contre 3,30 % actuellement). La plupart des économistes ne partagent pas ce pessimisme. Selon les experts de la banque Deutsche Morgan Grenfell, les taux à trois mois allemands se situeront à 3,10 % à cette date. Le geste de la Banque de France – qui *disposerait d'informations privilégiées* sur ce que va faire la Bundesbank – serait à cet égard très rassurant. Il serait annonciateur d'une baisse imminente des taux en Allemagne.

D'autres experts font une analyse radicalement *différente*. Selon eux, le fait que la Banque de France ait opté pour une baisse infinitésimale prouve au contraire qu'elle se trouve, comme tout le monde, dans le doute à propos de la politique à venir de la Bundesbank. Si les membres du CPM, raisonnent-ils, étaient persuadés que la banque centrale allemande va pro*chainement abaisser* le REPO, ils auraient fait preuve d'une plus grande audace et auraient décidé une baisse de 0,10 %. Les 0,05 % consentis jeudi sont d'abord un aveu d'ignorance.

Cette interprétation conduit à des *conclusions* pessimistes et critiques. En l'absence d'initiative de la Bundesbank au cours des prochaines semaines, la poursuite de la détente monétaire en France sera compromise. La Banque de France dispose tout au plus d'une marge de baisse de 0,25 %, avant que l'appel d'offres français ne vienne buter sur le REPO de la Bundesbank (l'institut d'émission français semble peu disposé à contester la prééminence monétaire de l'Allemagne et à faire passer ses taux directeurs sous ceux de la Bundesbank).

RECUL DU PIB

Ce quart de point potentiel correspond-il aux besoins monétaires de l'économie française ? Le produit intérieur brut (PIB) devrait avoir reculé de 0,3 % au deuxième trimestre, tandis que le taux de chômage atteint des niveaux records. La croissance de la masse monétaire, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, reste très modérée (+2,9 % en avril). L'obstacle de l'agrégat M3 n'existe pas en France. Les prix, enfin, conti*nuent à évoluer de façon sage* (le rythme d'inflation sous jacente s'est inscrit à 1 % au mois de mai selon l'Insee, les prix des biens intermédiaires ont baissé de 0,3 % en mai) ce qui augmente d'autant le coût réel du crédit. La politique *monétaire française conserverait* aujourd'hui encore un aspect restrictif, mal adapté à la situation économique et peu susceptible de compenser la rigueur budgétaire accrue décidée par le gouvernement. Si la Bundesbank n'agit pas *rapidement, la question de savoir* si la politique monétaire française est adaptée à la situation économique risque de se poser à nouveau.

Alors qu'en Europe, les banques centrales hésitent – de peur d'avouer que l'économie du Vieux Continent est atteinte du même mal déflationniste que celui qui a frappé celle du Japon au cours des dernières années ? – à assouplir davantage leur politique monétaire, la Réserve fédérale américaine (Fed) est réticente à l'idée de resserrer la sienne. Son conseil a opté, mercredi 3 juillet, pour le statu quo.

L'annonce, vendredi 5 juillet, d'une forte baisse du taux de chômage au mois de juin (5,3 %), accompagnée de tensions sur les salaires (le salaire horaire moyen a progressé de 9 cents, un record depuis la création de cette statistique *en 1965), pourrait toutefois mettre* un terme aux tergiversations de la Fed. De nombreux analystes parient sur une hausse du taux des fonds fédéraux (5,25 % depuis la fin du mois de janvier), avant même la prochaine réunion de la Fed, prévue pour la fin du mois d'août.

Pierre-Antoine Delhommais

Nouveau choc aux Etats-Unis

La publication, vendredi 5 juillet, des statistiques du chômage aux Etats-Unis au mois de juin a provoqué de nouvelles secousses sur les marchés obligataires internationaux. Le rendement de l'emprunt à trente ans américain est remonté à 7,19 %, son plus haut niveau de*puis mai 1995. Le dynamisme du marché de l'emploi fait craindre* l'apparition de tensions inflationnistes outre-Atlantique.

Les obligations européennes ont bien résisté à ce choc. Le contrat notionnel du Matif a terminé la séance sur un recul limité de 36 centièmes. Le marché des emprunts français, soutenu par la demande des compagnies d'assurance-vie, reste solide, comme l'a démontré le bon accueil réservé par les investisseurs aux deux emprunts (3 milliards de francs à treize ans, 1 milliard à *dix ans*) lancés *cette* semaine par la SNCF, sous la direction de la BNP et de la Caisse des dépôts et consignations. Les titres avaient pourtant été émis à des prix jugés élevés.

Marché international des capitaux : un projet rassurant pour la stabilité des changes

***AVANT LA FORTE CHUTE** des cours de* vendredi 5 juillet après-midi, les projets d'emprunts étrangers de la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) semblaient se préciser. On venait d'apprendre que l'établissement public, chargé d'amortir la dette de la Sécurité sociale, pourrait commencer par se procurer des ressources en florin néerlandais.

Cette éventualité a rassuré tous ceux qui, depuis des semaines, alertés par la prudence d'autres emprunteurs internationaux, s'inquiétaient de l'instabilité des cours des changes de la monnaie néerlandaise. Celle-ci est depuis longtemps attachée au deutschemark. Si elle rompait ses liens, ce serait pour s'envoler. Plus rien ne resterait alors du système monétaire européen tel qu'il existe, avec ses marges de fluctuation limitées à 2,25 %, il y a quelques années, avant la dernière crise des changes.

La crainte d'une hausse du florin explique pourquoi la grande majorité des débiteurs étrangers qui s'endettent dans cette monnaie s'assurent contre le risque de change. Pour ce faire, ils échangent leur nouvelle dette contre une autre, libellée dans la monnaie dont ils ont l'emploi, en passant un contrat avec un établissement financier spécialisé.

Mais on ne procède ainsi que si le résultat de l'opération est économique. Dans le cas du florin, de tels contrats sont assez fréquents lorsqu'ils concernent des emprunts de durée et de montants moyens. Il est possible de profiter des disparités des niveaux de rendement *qui existent sur les différents marchés et* d'obtenir finalement d'excellentes conditions de financement. Deux banques allemandes ont agi de la sorte ces derniers jours, dont une a levé 250 millions de florins sur cinq ans et l'autre 200 millions de florins sur six ans.

Mais lorsque les emprunts portent sur des montants élevés et des durées longues, de telles opérations d'échange sont trop coûteuses pour être menées à bien. Si la Cades venait à emprunter en florin, il est probable qu'elle ne prendrait pas d'assurance contre le risque de change. Cette perspective donne toute sa valeur au projet sur lequel travaillent actuellement plusieurs intermédiaires financiers.

ÉLÉMENT SUBJECTIF

Quoi qu'il advienne, que l'emprunt voie le jour ou non, le simple fait qu'un établissement public aussi proche de l'Etat envisage de lever des fonds dans la monnaie néerlandaise ne manque pas d'être interprété comme une marque de confiance dans la stabilité de relations de changes. L'emprunteur *français est particulièrement bien placé pour* juger de la situation. Il ne songerait pas à s'endetter en florin si cette devise menaçait de gagner du terrain face au franc, ce qui renchérirait le coût de son emprunt.

Contracter un emprunt néerlandais présenterait plusieurs avantages. Le premier se*rait de répondre à une demande certaine.* Les principaux investisseurs des Pays-Bas, en particulier la caisse de retraite et de pension, *ont d'énormes liquidités à leur disposition* qu'ils souhaitent placer à long terme dans des titres de toute première qualité.

Par ailleurs, le niveau des rendements est le plus faible d'Europe, à l'exception de ceux qui se sont associés aux francs suisse et luxembourgeois, deux monnaies dans lesquelles il *n'est, pour l'instant,* guère possible de libeller de très grandes émissions. En outre, d'aucuns mettent en avant un élément subjectif, d'ordre politique. Les relations de la France et des Pays-Bas sont telles qu'un emprunt en florin pourrait apparaître plus neutre qu'un autre, par exemple libellé en deutschemark.

Il reste que rien n'est encore décidé et, même si la conjoncture financière permettait le lancement prochain d'une telle opération, nul ne pourrait affirmer qu'elle verra le jour. Les grands emprunteurs sont capables de changer leur plan très rapidement en fonction des opportunités qui se présentent.

Dans ces conditions, il est difficile de savoir dans quelle mesure le calendrier de la deuxième semaine de juillet sera tenu. Y figurent plusieurs projets qui permettent de *retenir l'attention, notamment le premier* emprunt en franc du Maroc, le premier emprunt en mark de la Pologne, le premier emprunt en dollar d'une banque de Berlin ainsi qu'une importante transaction en dollar d'un habitué du marché international, la banque *du commerce extérieur du Japon, qui bénéficie de la garantie de son pays.*

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cacao reste ferme

Source : Bloomberg

LE MARCHÉ du cacao est alimenté par la rumeur. Rumeur d'une baisse de la récolte du premier producteur mondial, la Côte-d'Ivoire, par rapport aux estimations. Rumeur aussi sur l'étranglement programmé du marché par l'américain Phibro. Celui-ci se faisant actuellement plus discret, les professionnels se demandent s'il s'agit d'un renoncement de sa part ou bien d'une nouvelle ruse. Ainsi que le *souligne un négociant* de la place parisienne, *« c'est la nébulosité totale »*. D'autant plus que se rajoutent des problèmes liés au nouveau système de commercialisation en Côte-d'Ivoire qui ne simplifient pas *les opérations des acheteurs.*

HAUSSE DES BROYAGES

En attendant une tempête qui ne se produira peut-être pas, le marché a retrouvé une certaine routine et les prix, qui ont chuté *fin juin, restent maintenant* à peu près stables. Ils ont clôturé mercredi 3 juillet à 1538.9 dollars par tonne. La consommation irait plutôt en augmentant. Selon le négociant parisien Euronat, les chiffres du second trimestre de 1996 indiquent une hausse des broyages chez les principaux consommateurs par rapport à la même période de 1995 : + 6,4 % de hausse aux Pays-Bas, + 5,3 % en Allemagne, + 26 % en Grande-Bretagne (la hausse réelle est sûrement plus modeste car toutes les usines n'avaient pas communiqué leurs tonnages en 1995). On compte sur une bonne reprise de la consommation américaine bien que les données chiffrées ne soient pas encore disponibles.

Malgré ces nouvelles satisfaisantes, les professionnels restent attentistes. Comme le remarquait l'un d'eux : *« En septembre, ça passe ou ça casse ! »* Mentionnons, par ailleurs, la publication du bilan annuel de l'hebdomadaire *Marchés tropicaux et méditerranéens* (n° 2643 du 5 juillet 1996), sous la direction de L. Jacquet.

Carole Petit

La Bourse de New York, à la baisse, entraîne Paris et Londres dans son sillage

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↘ - 1,32%	↘ - 1,18%	↘ - 1,17%	↗ + 0,87%	↗ + 0,86%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

L'ÉVÈNEMENT MAJEUR de la semaine a été le brusque décrochage vendredi de la Bourse de New York qui a entraîné dans son sillage Paris et Londres. L'indice Dow Jones a perdu 114,88 points, soit 2,01 % pour finir à 5 588,14 points. *Il* s'agit de sa plus forte baisse depuis le 8 mars (171 points). La séance a pourtant été écourtée de trois heures à Wall Street au lendemain de la fête nationale américaine. Les marchés américains étaient fermés le jeudi 4 juillet. Sur la semaine, le Dow Jones a abandonné 1,18 %.

La journée de vendredi rappelle cinq autres chocs d'ampleur similaires depuis le début de l'année. Le Dow Jones avait déjà cédé tout aussi brutalement 171 points le 7 mars, 88 points le 8 avril, 75 points le 10 avril et 77 points le 2 mai. A chaque fois, les systèmes de coupe-circuit, destinés à freiner l'évolution des cours lorsque l'indice connaît des fluctuations de plus 50 points, ont été actionnés... en vain.

Le schéma a été le mê[illegible] presque lors de chaque dégringolade. Des chiffres sur le chômage (le 7 mars, le 8 avril) ou sur la croissance au premier trimestre (le 2 mai) indiquent que l'activité aux Etats-Unis est bien plus soutenue que ne l'imaginaient les experts. Ainsi vendredi, c'est l'annonce d'un recul du taux de chômage à 5,3 % en juin contre 5,6 % en mai et d'un nombre de créations d'emplois plus important que prévu (239 000) qui a mis le feu aux poudres.

Le taux de chômage du mois de juin est le plus bas depuis 1990. Outre le large nombre de créations *d'emplois, alors que les analystes* s'attendaient à seulement 150 000 emplois nouveaux, les marchés se sont focalisés sur la hausse de 9 cents du salaire horaire, de 0,8 %, à 11,82 dollars, contre 0,1 % en mai. Elle est interprétée par certains analystes comme le signe avant-coureur d'une résurgence de l'inflation. C'est une hausse mensuelle record depuis les années 60. Enfin, le nombre de créations d'em[illegible] du mois de mai a été révisé à la hausse à 365 000 contre 348 000. Ces chiffres signifient que l'économie américaine reste dans une phase de forte expansion. La majorité des économistes pensent que le PIB devrait afficher une croissance de plus de 4 % au deuxième trimestre contre 2,2 % au premier. *« Ces chiffres sont largement au-dessus de ce à quoi l'on s'attendait, notamment l'augmentation des salaires »*, note Craig Coats, courtier pour Prudential Securities. Craig Coats rappelle que selon la théorie de la Réserve fédérale, l'inflation par les salaires représente 75 % des tensions inflationnistes d'une économie.

Le paradoxe, c'est que les marchés financiers craignent avant tout une croissance trop forte et la surchauffe. C'est pourquoi après la publication de ses statistiques, les taux obligataires ont dérapé jusqu'à 7,19 % pour les rendements à trente ans contre 6,93 % mercredi soir.

Les opérateurs sont, d'autre part, de plus en plus persuadés que la Réserve fédérale va être condamnée à remonter rapidement ses taux directeurs. Un relèvement des taux *« pourrait intervenir dès lundi matin »*, déclare John Williams, économiste du Bankers Trust. Pour le marché des actions, une hausse des *taux signifie des investissements* plus chers pour les entreprises, des crédits moins accessibles pour les consommateurs et au final de moins bons résultats pour les sociétés cotées. *« Plus les taux remontent, plus il faut s'interroger sur le potentiel de croissance des bénéfices »*, *explique* Peter Canoni, responsable des investissements en actions d'Aeltus Investment.

BESOIN DE STIMULANTS

Comme à l'accoutumée, Wall Street a donné le ton vendredi et Paris comme Londres ont suivi. L'indice CAC 40 qui cédait 0,17 % avant l'annonce des statistiques américaines sur l'emploi a abandonné ensuite jusqu'à 1,54 % avant finale*ment de perdre* 1,32 % *en clôture* à 2 098,79 points. D'un vendredi à l'autre, le CAC 40 cède 1,17 %. Ce mimétisme entre Paris et New York agace les gestionnaires qui soulignent à l'envi que les économies américaine et européenne sont dans des situations opposées.

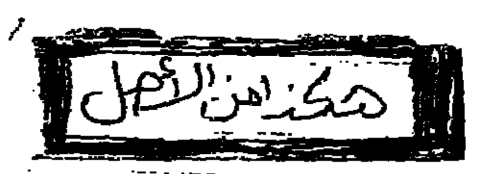
En France, l'économie a du mal à sortir de l'ornière. Les dernières statistiques le prouvent : le PIB a reculé de 0,3 % au deuxième trimestre et le taux de chômage a augmenté de 1 % en mai. L'économie française a, avant tout, besoin de stimulants. Une politique monétaire accommo*dante fait partie de l'arsenal.* La Banque de France a légèrement diminué jeudi son taux d'appel d'offres, le ramenant de 3,60 % à 3,55 %. Mais ce geste est jugé *« trop modeste »* pour avoir des conséquences sur la conjoncture.

A Londres, le FT 100, après avoir cédé plus de 1 % vendredi a finalement limité les dégâts, perdant seulement 0,46 % ce qui lui permet d'afficher sur la semaine une hausse de 0,87 %. Le maintien inchangé mer*credi de* ses taux directeurs par la Réserve fédérale a été très bien accueilli par les marchés obligataires qui ont entraîné les actions à la hausse. Jeudi, le Stock Exchange avait salué cette décision par une hausse de 1,2 %.

Toujours vendredi, les séances s'étaient terminées à Francfort et Tokyo avant l'annonce des statistiques américaines. Ce qui a permis à Francfort de gagner 0,86 % et à l'indice DAX 30 de battre un nouveau record historique. Rasséréné par la réélection du président russe Boris Eltsine, la place allemande a *atteint deux nouveaux sommets* cette semaine.

Pour sa part, Tokyo a perdu du terrain. L'indice Nikkei a abandonné 298,33 points (- 1,32 %) pour s'établir à 22 232,42 points après son léger rebond de la semaine dernière. Bon nombre d'observateurs estiment qu'il faudra attendre une hausse de ses taux directeurs par la Banque du Japon pour rassurer le marché obligataire et celui des actions, et permettre à ce dernier de reprendre sa marche en avant.

E. L.



AUJOURD'HUI

SPORTS

TOUR DE FRANCE Le Néerlandais Michaël Boogerd (Rabobank), vingt-quatre ans, a obtenu sa première victoire professionnelle, vendredi 5 juillet à Aix-les-Bains. ● ÉCHAPPÉ à 2 kilomètres de l'arrivée de la 6e étape, il a résisté au retour du peloton emmené par Erik Zabel (Telekom) et Laurent Jalabert (Once). ● LES ONCE de Zülle et Jalabert avaient haussé le rythme en fin d'étape, de manière à éprouver l'équipe Banesto de Miguel Indurain, plusieurs équipiers de l'Espagnol ayant été distancés dans la dernière côte du parcours. ● LE TEMPS a rendu la course très pénible pour l'ensemble du peloton, à la veille d'aborder les Alpes. Au cours de l'étape disputée sous une pluie battante entre Arc-et-Senans et Aix-les-Bains, quatorze coureurs ont été contraints à l'abandon.



Les coureurs abordent les Alpes, éprouvés par les intempéries

Dans la pluie et la bourrasque, un inconnu, Michael Boogerd, a gagné, vendredi 5 juillet à Aix-les-Bains, une étape marquée par quatorze abandons, trois éliminations et de nombreux attardés

AIX-LES-BAINS
de notre envoyé spécial

Pour lui tout seul, il ne pleuvait plus. Vendredi 5 juillet, à 100 mètres de la ligne d'arrivée, Michael Boogerd réalisa qu'il venait de concrétiser le rêve que tous les néophytes de l'épreuve emportent dans leur musette : gagner une étape. Alors, avec un sourire « à décroisser la lune », l'enfant de Grovenhage leva les bras, comme pour remercier ce ciel noir qui lui avait souri.

Plus loin, dans le peloton, Melchor Mauri, le fidèle équipier de Laurent Jalabert, pouvait, lui, maudire cette pluie qui avait contrecarré une victoire sciemment préparée depuis une vingtaine de kilomètres. Sachant qu'une partie des équipiers de Miguel Indurain, dont le propre frère du champion, Prudencio, avaient été lâchés, les Once prirent les choses en main et menèrent un train d'enfer, manière de planter quelques banderilles dans le dos du quintuple vainqueur du Tour. Miguel Indurain paraît toujours aussi sûr de lui, mais cette étape a montré l'une de ses failles : la relative faiblesse de sa garde rapprochée.

A 2 kilomètres de l'arrivée, Mauri, qui avait mené le train pour les Once, fonce sur Michael Boogerd, qui venait de tenter crânement sa chance. Il le rejoint, mais rate un méchant virage, glissant comme sur un rebord de piscine. Le coureur espagnol évite la chute, mais perd l'étape. A vingt-quatre ans, Michael Boogerd écrit la première véritable ligne de son palmarès, qui ne comptait jusqu'à présent qu'un championnat junior des Pays-Bas en 1990 et une victoire dans une course « open » en 1996. Avec la simplicité réjouie d'un enfant récompensé, il raconte son exploit : *« A 4 kilomètres de l'arrivée, j'ai dit à un de mes coéquipiers :* « Je me sens bien, j'attaque. » *Il m'a répondu :* « Alors, attaque ! » Ainsi fut fait.

Melchor Mauri ne sera pas le seul à avoit fait les frais d'une étape courue sous une pluie tenace, exaspérante. Un déluge qui a donné envie aux plus obstinés de mettre pied à terre. *« Atroce, pénible, pénible »*, se lamentait Stéphane Heulot, qui a réussi à conserver son maillot jaune. Les orages ont succédé au vent, en attendant – la météo le craint – de la neige à Val-d'Isère. Aix-les-Bains avait déjà connu de telles épopées. Comme la formidable arrivée en solitaire de Charly Gaul en 1958, suivie du cri d'amertume de Raphaël Géminiani, qui avait perdu ce jour-là tout espoir de gagner l'épreuve.

SAUGRAIN ABANDONNE

« Les Judas ! », avait-il lancé en direction des équipiers de Louison Bobet, accusés de ne pas l'avoir soutenu dans sa dérive. Quelques heures auparavant, Jacques Anquetil avait mis pied à terre, victime d'une méchante congestion pulmonaire.

Sur le livre noir d'Aix-les-Bains, quelques pages supplémentaires ont été écrites vendredi. Quatorze abandons, trois coureurs éliminés, plus de trente champions arrivant avec au moins un quart d'heure de retard : à la veille d'aborder la première étape de montagne, l'état de santé des coureurs est peu reluisant. *« Exécrable »* même, n'hésitait pas à dire le personnel médical. Conséquence du froid, les ennuis pulmonaires et intestinaux se multiplient. Les concurrents craignent surtout l'apparition de tendinites, une des malédictions de ce sport. « Poussant » des braquets de plus en plus impressionnants, les coureurs soumettent leurs genoux à un régime infernal. Un coup de froid et l'articulation bloque.

A l'issue d'une telle étape, on commence aussi à rayer des noms sur la liste des 198 téméraires qui sont partis des Pays-Bas. On ne pleurera pas longtemps sur les abandons programmés, comme celui de Mario Cipollini, parti, dès jeudi, préparer les Jeux d'Atlanta. En revanche, on déplore sincèrement que l'Américain Lance Armstrong s'en aille sans avoir pu poser son empreinte sur la course comme en 1995, où sa victoire d'étape à Limoges fut le plus beau des hommages à son coéquipier mort, Fabio Casartelli.

Quant aux trois p'tits gars de l'équipe d'Aubervilliers, Frédéric Pontier, Francisque Teyssier et Cyril Saugrain, ils peuvent partir la tête haute. En remportant une étape, en animant toutes les autres, en montrant, depuis s'-Hertogenbosch, le visage gouailleur d'une banlieue débarrassée de ses clichés, ils avaient fait passer un souffle requinquant sur une caravane mélancolique. Pour eux aussi, le rêve a passé. Le Tour est cruel, qui n'épargne même pas les « cœurs gros comme ça ».

José-Alain Fralon

Courir au pays sous pavillon étranger

AIX-LES-BAINS
de notre envoyé spécial

Laurent Madouas vit en Amérique. Pourtant, le coureur n'ira jamais jouer aux boules à Central Park, le dimanche matin, avec d'autres Bretons expatriés et nostalgiques. Il a quitté la France tout en restant à Brest avec Gwenaëlle, sa femme, qui doit accoucher d'un petit garçon avant la fin du Tour de France. Les coureurs cyclistes ont ce privilège de tout quitter sans vraiment partir. La plus élémentaire décence dictera cependant de ne pas les qualifier de voyageurs immobiles.

Après l'arrêt de Castorama, Laurent Madouas s'est exilé dans l'équipe Motorola au début de la saison. Cette formation est un peu une survivance des bases de l'OTAN. Elle réside presque toute l'année en Europe, mais vit à l'heure américaine. Les mécaniciens en rajoutent même un peu, dans le look. Le nouveau venu s'y est bien fait, il apprécie cette *« ambiance cool »*. *« Et au niveau organisation,* dit-il, *c'est le top. Nous avons même notre propre cuisinier. »*

Le Français avait reçu des propositions de GAN. Mais, à vingt-neuf ans, il avait envie de vivre son métier différemment : *« J'appréhendais un peu*, explique-t-il. *Mais j'avais envie d'une nouvelle expérience. »* Cet hiver, il a pris quelques cours d'anglais. *« Au début, je ne comprenais rien. Avec Jesus Montoya, qui ne parlait qu'espagnol, on essayait de comparer ce qu'on avait compris par geste »*.

ESPOIR DE « RETOUR »

Laurent Roux ne s'est pas essayé au néerlandais. *« C'est une langue impossible à apprendre »*, justifie-t-il. Les conversations de ses coéquipiers lui sont hermétiques. Tandis que les autres plaisantent, le Français descend en silence du bus, prend son vélo et s'en va signer la feuille de départ. A vingt-trois ans, il vit dans un monde à part, qu'il a choisi : *« J'avais besoin de savoir comment ça se passait ailleurs »*. Pourtant, dès qu'une compétition se termine, il retourne à Cahors, auprès de sa femme, Isabelle, et s'en va fondre son accent rocailleux dans son lieu d'origine.

Pascal Lino adore qu'on vienne lui parler en français. Cela le change du sabir qu'il doit utiliser dans sa nouvelle formation, Roslotto, une équipe italienne financée par la loterie russe. Il esquisse un sourire quand un spectateur le reconnaît. Cela prouve qu'on n'a pas oublié celui qui porta douze jours le maillot jaune en 1992, remporta une étape à Perpignan en 1993, et termina onzième de l'édition 1994. Depuis, il a connu une année calamiteuse au sein de l'éphémère équipe du Groupement : en juillet 1995, privé de Tour, il avait appris le vélo à sa fille Nastasia. *« Les bonjours ressemblaient à des condoléances »*, expliqua-t-il plus tard. Le Morbihannais, qui aura trente ans le 13 juillet, a envie de reconquérir une popularité que d'autres ont captée en son absence.

Six Français participent au Tour de France sous pavillon étranger. Ils représentent cette « diaspora » qui a dû quitter le pays sans le quitter, contrairement aux Russes des équipes italiennes, qui ont recréé un petit Moscou sur les bords de lac de Garde. Poussés à l'exode par l'absence de commanditaires dans le cyclisme national, les coureurs de l'Hexagone espèrent en la création de deux équipes françaises en 1997. Le « retour » n'est peut-être pas loin.

Benoît Hopquin

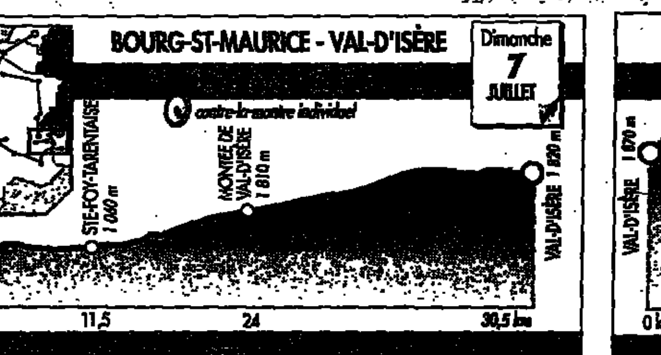
RÉSULTATS

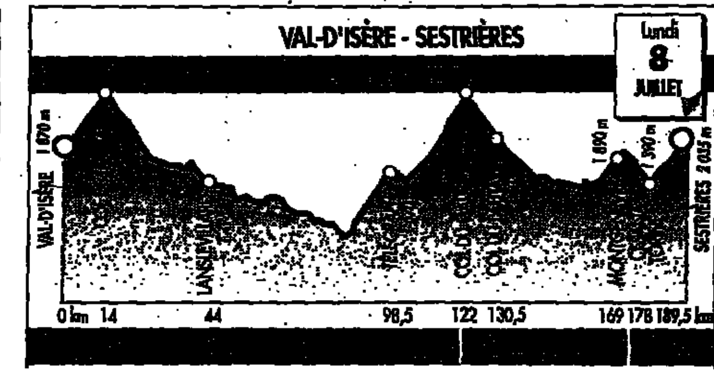
CYCLISME

Tour de France
6e étape
Arc-et-Senans - Aix-les-Bains (207 km)
1. M. Boogerd (P-B., Rabobank) ; 2. E. Zabel (All.), à 1 s ; 3. L. Jalabert (Fra.) ; 4. A. Tchmil (Rus.) ; 5. F. Baldato (Ita.), m. t.
Classement général : 1. S. Heulot (Fra., GAN) ; 2. M. Piccoli (Ita.), à 20 s ; 3. A. Zülle (Sui.), à 4 min 5 s ; 4. L. Jalabert (Fra.), à 4 min 6 s ; 5. E. Berzine (Rus.), à 4 min 8 s ; 6. A. Olano (Esp.), à 4 min 12 s ; 7. B. Riis (Dan.), à 4 min 16 s ; 8. M. Indurain (Esp.), à 4 min 17 s ; 9. R. Jaermann (Sui.), à 4 min 20 s ; 10. C. Boardman (G-B), à 4 min 22 s.
Classement par points (maillot vert) : 1. F. Moncassin (Fra., GAN), 164 pts ; 2. E. Zabel (All.), 148 ; 3. J. Bijlevens (P-B), 121 ; 4. F. Baldato (Ita.), 115 ; 5. M. Traversoni (Ita.), 111.
Classement de la montagne (maillot à pois rouges) : 1. L. Van Bon (P-B, Rabobank), 38 pts ; 2. M. Saligari (Ita.), 23 ; 3. D. Nelissen (P-B), 21 ; 4. M. Piccoli (Ita.), 21 ; 5. R. Virenque (Fra.), 21.

TENNIS

Championnats de Grande-Bretagne à Wimbledon
Simple messieurs
Demi-finale : T. Martin (E-U, no 13) et M. Washington (E-U, no 20), 7-5, 6-4, 7-6 (8-6), 3-6 (interrompu par la pluie vendredi 5 juillet)
Simple dames
Demi-finale : S. Graf (All., no 1) b. K. Date (Jap., no 12), 6-2, 2-6, 6-3.



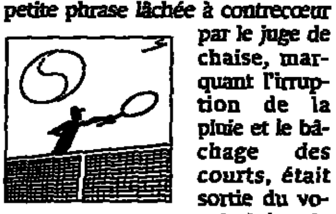


Le temps change à Wimbledon

Graf-Sanchez, pour la septième fois en finale d'un tournoi du Grand Chelem

LONDRES
de notre envoyée spéciale

« Ladies and gentlemen, play is suspended. » Depuis trois ans, cette petite phrase lâchée à contrecœur par le juge de chaise, marquant l'irruption de la pluie et le bâchage des courts, était sortie du vocabulaire de Wimbledon. Après trois années de quasi-sécheresse – un jour de pluie sur les trente-neuf de jeu –, le tournoi a été marqué par le retour des averses, au moment où toute la presse anglaise annonçait à la une que, dans un proche avenir, le climat du sud de l'Angleterre allait ressembler à celui de la Provence.



TENNIS

Lundi 1er, les spectateurs ont réouvert les parapluies, ont chanté en chœur sur le central, pour patienter, ou ont fait des farandoles pour se réchauffer. Et la direction du tournoi a dû se réhabituer aux programmations aléatoires, aux suspensions, aux ajournements. Si bien que, vendredi, les finalistes du simple messieurs n'étaient pas connus et que le tournoi juniors était au point mort, en quarts de finale, avec des finales programmées samedi et dimanche.

Comme par malice, le retour du mauvais temps marque sinon la fin d'une époque, du moins un tournant dans l'histoire du jeu, le coup d'arrêt porté à Pete Sampras. L'émimination, jeudi, de l'Américain qui avait été le maître des lieux ces trois dernières années, est survenue après les défaites prématurées de nombreuses têtes de série. Jim Courier et Andre Agassi, prétendants à mieux, ont été « sortis » les premiers. Puis Boris Becker s'en est allé sur une blessure. Wimbledon perdait ainsi, sans sommations, les piliers du carré magique des grandes demi-finales depuis 1993. Des quatre de 1996, Todd Martin est le seul à avoir été « invité », une seule fois, à ce stade de la compétition, en 1994.

De ce tournoi masculin, qui marche en ayant perdu ses « têtes », ne sortiront finalement pas des jeunes loups ambitieux.

PROMOTION MÉRITÉE

A vingt-six ans, dans deux jours, Todd Martin est presque un vétéran du circuit, tout comme son compatriote MaliVai Washington, agé de plus de vingt-sept ans. Richard Krajicek désole ses adversaires de ses attaques depuis sept ans. Il est actuellement treizième mondial, classement insuffisant aux yeux des organisateurs des championnats pour attribuer à cet ancien demi-finaliste de Roland-Garros un numéro de tête. A vingt-six ans, Jason Stoltenberg n'a pas comblé les espoirs placés en lui par l'Australie. Ce quatuor de vraies fausses révélations aura pourtant mérité sa promotion. Leur tennis a été un bel acte de rébellion à un ordre trop établi.

A moins qu'il ne témoigne d'un nivellement ou d'un effritement des valeurs ? En tout cas, la question ne se pose pas pour ce qui concerne le tournoi dames. Quelle que soit la surface de jeu – ciment, terre battue ou gazon –, la hiérarchie reste impérieuse sinon impériale. Tout juste soumise à des variations saisonnières, aussi prévisibles que le temps qu'il fera demain. Ainsi Monica Seles peut bien faire ses valises en fin de première semaine et Conchita Martinez peut toujours se demander comment elle a fait pour gagner le titre 1994, le tennis féminin n'est pas plus orphelin qu'après le départ en retraite de Martina Navratilova, neuf fois tenante du titre et finaliste 1994. Ainsi, un mois après leur duel sur la place rouge de Roland-Garros, Steffi Graf et Arantxa Sanchez Vicario devaient se retrouver sur le pré vert de Wimbledon, pour un affrontement désormais des plus classiques : l'Allemande et l'Espagnole se rencontraient pour la septième fois dans une finale d'un tournoi du grand chelem, en trente-six matches.

Au total, des perturbations minimes au regard des changements annoncés. Dès les finales terminées, le All England Lawn Tennis and Croquet Club doit entreprendre d'énormes travaux pour inaugurer, en 1997, un complexe de jeu recomposé autour d'un nouveau court no 1 planté au milieu d'un terrain plus vaste. Les joueurs auront donc assuré la transition.

Bénédicte Mathieu

■ **RUGBY : la Nouvelle-Zélande a écrasé l'Australie 43 à 6, en ouverture du Tournoi des trois nations, samedi 6 juillet à Wellington (Nouvelle-Zélande).** C'est le plus gros écart de points jamais enregistré entre ces deux nations. – (*AP, AFP*)

■ **ATHLÉTISME : Frankie Fredericks a battu Michael Johnson, lors du 200 m du meeting d'Oslo (Norvège), vendredi 5 juillet.** Le Namibien a fait subir à l'Américain (en 19 s 82 contre 19 s 85) sa première défaite sur le demi-tour de piste depuis deux ans. – (*AFP*)

■ **ÉQUITATION : Roger-Yves Bost a retrouvé son cheval, *Souviens-toi III*, pour les Jeux.** Un accord est intervenu, vendredi 5 juillet, entre le cavalier français et le propriétaire du cheval, Claude Lambert. Ce dernier avait refusé de laisser son cheval partir à Atlanta si la Fédération française d'équitation (FFE) ne lui versait pas une indemnité de 500 000 francs (*Le Monde* du 5 juillet). Selon cet accord, Roger-Yves Bost disposera de sa monture jusqu'en 1997. Pour sa part, la FFE annonce son intention d'organiser *« un nouveau mode de relation avec les propriétaires »*.

■ **BOXE : le Français Frédéric Seillier est devenu champion d'Europe des super-moyens** en battant aux points l'Italien Mauro Galvano, vendredi 5 juillet à Hyères. A trente-deux ans, il retrouve le titre qu'il avait abandonné en 1995 pour briguer une couronne mondiale. Au cours de la même réunion, Patrice Aouissi a abandonné à l'appel de la dixième reprise, dans son championnat du monde des lourds-légers, face à l'Argentin Marcelo Domingez, qui conserve son titre.

Des jumelles pour voir plus clair

En France, écologistes et randonneurs redécouvrent les qualités d'un instrument dont les meilleurs fabricants améliorent sans cesse la netteté des images. En matière d'observation, le grossissement ne suffit pas

LE TAPAGE n'est pas toujours gage de réussite. Si le nouveau format « Advanced Photographic System » (APS), avant-garde de la photo numérique, créé il y a quelques mois par cinq grandes marques, n'a pas encore relancé les ventes d'appareils photo, un autre marché de l'image connaît, lui, un réel succès. Sur un an, il s'est vendu en France 15 % de plus de paires de jumelles que pendant les douze mois correspondants de 1994-1995.

La redécouverte douce de la nature, elle aussi, a besoin de techniques avancées. En témoigne le stabilisateur électronique d'image lancé par Canon il y a un an, qui permet d'observer à la jumelle sans effet de « bougé », malgré les forts grossissements nécessaires à l'examen d'oiseaux lointains ou d'insectes minuscules.

On aurait tort, pourtant, de croire que l'intérêt croissant porté par le public à la vision éloignée s'explique par les progrès d'une technologie de pointe qui avait déjà percé avec Zeiss et son stabilisateur mécanique. Car nous sommes là dans des gammes de prix très élevés, supérieurs à 5 000 francs, qui ne représentent actuellement qu'un tout petit marché. Il faut chercher ailleurs que dans les prouesses techniques les plus voyantes le succès croissant des jumelles.

Des chiffres de ventes au détail sont régulièrement recensés par GFK, une société d'études de marché, dont l'origine est allemande mais qui travaille dans le monde entier. Pour la France, les statistiques de GFK montrent que 85 % des ventes concernent des jumelles de moins de 1 500 francs. A ce niveau de prix, pas d'innovations spectaculaires mais une qualité optique qui, pour les marques connues, a beaucoup progressé.

Il est possible qu'au cours des prochaines années les fabricants de jumelles utilisent les uns après les autres les avantages de l'électronique. Le stabilisateur de Canon existe déjà sur les caméscopes et vient d'être introduit sur certains grands téléobjectifs, permettant des photos sans trépied. Reste que les progrès les plus convaincants sont ceux accomplis en matière d'optique pure, notamment par les grands fabricants : Leica, Carl Zeiss, Swarovski, Nikon, Pentax, Minolta, Perl et quelques autres.

Il est plus difficile qu'on ne pense de maîtriser des ensembles complexes de lentilles qui, à partir d'un objectif et d'un oculaire (entrée et sortie de la jumelle), *guident la lumière* pour que se forme sur la rétine de chaque œil deux images qu'il appartiendra au cerveau de synthétiser en relief : le couple œil-jumelle est sous haute surveillance. C'est assez dire l'extraordinaire complexité des rapports qui doit s'établir entre le corps humain et l'instrument dont il se sert pour voir au loin.

Une discrète progression

Les marchés de l'appareil photo et des jumelles n'ont pas du tout la même dimension : 6,5 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel pour le premier, *180 millions* pour l'autre. Mais la croissance du plus petit (+ 5,5 % en volume sur un an) est significative d'une offre dynamique, stimulée par des marges bénéficiaires très confortables.

On en voit le résultat dans l'intérêt nouveau porté par le commerce à la promotion de ces objets mal connus que sont les jumelles, dont les prix varient entre 400 et 10 000 francs pour des usages apparemment semblables. Autant le vaste secteur de la photographie, maintenant presque saturé, stagne dans l'exubérance publicitaire, avec 1,2 million d'appareils vendus annuellement, autant celui des jumelles progresse dans la discrétion avec ses 247 000 unités écoulées entre avril 1995 et mars 1996.

PUPILLES

A priori, le plus recherché dans une paire de jumelles est son grossissement, c'est-à-dire sa capacité à rapprocher les objets lointains. Un grossissement 10 rapproche à 10 mètres un objet situé à 100 mètres. Mais les connaisseurs s'intéressent, eux, davantage à la clarté de l'image obtenue. Car c'est beaucoup de cette clarté que dépendra la qualité de l'observation mais aussi, en grande partie, la netteté des détails et la séparation des couleurs.

L'oculaire, groupe de lentilles situé près de l'œil et dont dépend le grossissement, est en fait une bonne loupe, destinée à examiner l'image intermédiaire formée par l'objectif, autre groupe de lentilles, situé, lui, à l'entrée des jumelles et finalement pièce essentielle. Chaque paire de jumelle porte deux chiffres (7 x 42, ou 8 x 30 ou 10 x 25...) indiquant, le premier, le grossissement, le second, le diamètre d'ouverture de l'objectif – on dit la pupille d'entrée –, dont dépendra en grande partie la luminosité.

On aura compris qu'une image, aussi grande soit-elle, n'a pas beaucoup d'intérêt si la lumière qui l'éclaire est insuffisante. Les forts grossissements, ceux qui dépassent 10, ont deux autres inconvénients : comme avec les téléobjectifs, ils réduisent le champ de vision, c'est-à-dire ce que l'on observe horizontalement à 1 000 mètres sans bouger la tête, et qui peut varier du simple au double ; ils accentuent le tremblé des mains et, donc, l'instabilité de l'image.

Reste à savoir quelle quantité de lumière entrée dans la jumelle par l'objectif, cheminant à travers l'oculaire puis émergeant par la « pupille de sortie », pourra être utilisée par l'œil après un parcours pas si simple que cela. Une question qu'on doit d'autant plus se poser que l'image intermédiaire, celle qu'observe l'œil à travers l'oculaire, devra être remise debout par un ensemble de prismes redresseurs, pour ne pas apparaître la tête en bas et la droite à gauche.

On a une idée de la luminosité en regardant la « pupille de sortie », le petit rond clair visible *quand on regarde l'oculaire de bas* en haut. On la mesure en faisant le rapport entre le diamètre d'entrée et le grossissement : une jumelle 7 x 42 a une *pupille de sortie de 6*, alors qu'une jumelle de 10 x 42 devra se contenter d'une pupille de 4,2. Si, en plein soleil, ces différences ne jouent pas, il en va tout autrement quand la lumière décroît, comme c'est le cas en sous-bois, quand le jour tombe, ou dans des lieux mal éclairés. La pupille de l'œil, qui se dilate alors jusqu'à 6 ou 7 mm, sera limitée dans ses capacités d'accommodation si la « pupille de sortie » est inférieure à 6 mm.

La qualité d'une paire de jumelles n'est pas seulement inscrite dans des chiffres et des indices. Elle est surtout le résultat de sa fabrication. Il est nécessaire, notamment pour atteindre une excellente netteté et une bonne séparation des couleurs, de corriger les aberrations que comportent toutes les lentilles : chromatique (lisière colorée entourant les objets), de sphéricité (perte de contraste et voile), de courbure de champ (l'image ne paraît nette qu'en son centre ou sur les bords). Cela pour les objectifs. Existent aussi pour les oculaires des aberrations d'astigmatisme qui rendent flous les détails et de distorsion qui déforment les images.

Des fabricants comme Leica Camera, Carl Zeiss, Swarovski ont porté la qualité optique – et les prix – à de tels niveaux qu'on peut se demander si des marges de progrès existent encore, sauf à alléger certains modèles et à réduire un peu leur taille. La perfection n'est plus très loin.

Alain Vernholes

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Un outil à tout faire

Bricoler n'est pas à la portée de tous, on le sait. Mais trouver l'outil, même dans une caisse bien fournie, *est déjà un exercice qui peut* en décourager plus d'un. Pince coupante, dénudeur de fil, scie à métaux, scie à bois, tournevis de différents gabarits, couteau cranté, pince pointue, règle, lime, tournevis cruciforme, voilà un malin qui sait faire tout cela. *Il* est américain, fabriqué dans l'Oregon, un de ces Etats où vivent des hommes des bois d'un nouveau style, loin des villes et du quincaillier du coin. Il a été inscrit – promu – au catalogue de l'US Army, client exigeant qui n'entend pas se laisser surprendre par les imprévus de la vie militaire. Il a été, enfin, adopté par les professionnels du cinéma et de la télévision, trop heureux de n'avoir plus à crier du haut de la dunette, entre deux spots défaillants, *« Passe-moi la pince coupante, Joe ! »*... D'ailleurs, ce qui prouve que c'est un objet vraiment utile, c'est qu'il comprend, comme le couteau suisse, auquel il ressemble, un décapsuleur et un ouvre-boîtes. C'est l'arme absolue du bivouac, le « SuperTool » de Superman.

Mis sur le marché en 1983, le Leatherman, fabriqué par l'entreprise du même nom, est en acier inox (la notice précise qu'il convient de le graisser convenablement pour le garder en bonne condition), garanti un quart de siècle, et se présente dans une housse de cuir qu'on peut accrocher à la ceinture. Replié, il mesure dix centimètres de long. Ouvert, il bénéficie d'un système de blocage qui interdit aux lames de se retourner contre l'utilisateur. Son concurrent a été racheté par la marque scandinave Fiskars, mais c'est lui que les gens du spectacle préfèrent. Dix-sept outils en un seul.

***Importé en France par un distributeur* d'équipements pour le cinéma, l'objet figure en bonne place dans une exposition qui a pour thème « Design et *écologie* ». Avec une vingtaine de produits sélectionnés, du téléviseur en *matériaux* récupérables à la chaise la plus légère, du scooter entièrement électrique à la machine à laver ultra-économe, en passant par la bouteille plastique rétractable, on a voulu montrer, sous la verrière de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle, comment la société de consommation pouvait faire pour gaspiller moins. Dépenser moins de matières premières, encombrer moins, et gagner du temps à ne pas en perdre.**

Anne Bataille

★ SuperTool Leatherman, trois modèles de 400 à 600 F. Diffusé en France par Ciné-Boutique, 22, rue Proudhon. 93210 La Plaine-Saint-Denis. Tél. : 48-09-20-20. Télécopie : 48-09-83-92. Comptoir ouvert au public en semaine de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures.

★ Exposition « Design et écologie », avec le soutien du ministère de l'environnement. Ecole nationale supérieure de création industrielle, les Ateliers, 48, rue Saint-Sabin, 75011 Paris. Tél. : 49-23-12-69. Jusqu'au samedi 13 juillet inclus.

LIEU

De mémoire de monument

UNE VILLE n'est jamais si nouvelle qu'elle n'ait besoin d'un monument du souvenir, d'une pierre dressée, d'une minute de silence. C'est bien ce qu'ont pressenti, dans l'Eure, les édiles d'une petite communauté quasi urbaine, posée en pointillé près des dernières boucles de la Seine, avant Rouen. Ville nouvelle sous le nom du Vaudreuil, village existant dans ces parages, puis sous le nom de Val-de-Reuil, l'aventure administrative de cet ensemble est restée unique.

Comment fédérer une population rassemblée par les hasards de l'existence, treize mille habitants venus d'un peu partout – plus de cinquante origines dénombrées, où les Cambodgiens et Vietnamiens constituent un groupe important ? Comment unir afin de commencer à écrire un bout d'histoire ? Pour ses vingt ans, étant devenue entre-temps une « vraie » commune, avec un conseil municipal et un maire, Bernard Amsalem, socialiste, élu pour la première fois en décembre 1981, Val-de-Reuil se donne un monument. Un lieu de méditation et de rassemblement qui ne sera pas seulement le traditionnel *« monument aux morts »* réclamé par les anciens combattants, mais une évocation affirmée de ce qui, aujourd'hui, est l'affaire de tous : le combat pour la paix.

EN EXERGUE

A commune jeune, jeunes architectes : les lauréats du concours organisé il y a trois ans, l'équipe Jakob-Macfarlane-Vialet, viennent de terminer leur ouvrage. Un débat sur les extrémismes, intégrisme et négationnisme, a suivi l'inauguration ce samedi 6 juillet, en présence des personnalités qui ont parrainé le projet et de représentants de l'Unesco, qui a pris sous son aile cette fragile colombe. Un chantier financé par la seule commune, les administrations sollicitées n'ayant pas trouvé de ligne budgétaire pour apporter leur pierre à l'édifice.

Edifice n'est pas le mot. Pourtant, l'espace est construit, le paysage cadré, le parcours architectural pensé et réalisé selon une idée et un dessin rigoureux. Situé à proximité de l'entrée de la ville, il apparaît en première lecture comme un angle de murs en béton nu qui arrête la vue à deux mètres de haut. C'est peu, mais c'est assez pour que celui qui s'approche ait le temps de faire le calme en lui. Une fois passé le linteau d'un porche abstrait, symbolique, celui qui a franchi le seuil découvre un espace ouvert en gradins réguliers vers la campagne, les champs, jusqu'à l'horizon de la proche forêt de Bord, sur la hauteur. Une halte offerte à la réflexion et au recueillement, soutenus par une phrase d'Elie Wiesel, gravée en exergue dans la paroi : *« Bouclier contre la laideur de la haine et l'absurdité de la guerre, la mémoire seule permet aux hommes d'espérer ».*

L'initiative de Val-de-Reuil n'est pas isolée. Cette fin de siècle toujours en proie aux mêmes démons ne cesse pourtant de commémorer et de chercher de nouvelles manières d'espérer. Ainsi, l'Unesco, place Fontenoy, à Paris, a demandé récemment à Tadao Ando, qui n'avait jamais construit en France, de bâtir dans l'enceinte de l'institution internationale un oratoire du temps. Murs nus, lumière venue du ciel, passage de l'eau sur un sol couvert de plaques de granit irradié lors du bombardement d'Hiroshima, le purisme engagé de l'architecte japonais s'y est exprimé avec force, en dépit de l'exiguïté de l'emplacement et de la proximité de la rumeur urbaine.

De même, c'est un *« monument vivant »* qui sera inauguré le 13 juillet prochain, dans le village historique de Biron, en Dordogne, après la commande passée à un artiste d'origine allemande, Jochen Gerz, qui a demandé aux habitants d'exprimer la signification aujourd'hui, pour eux, du sens du sacrifice et qui a inscrit leurs témoignages sur un obélisque dressé au centre de la commune.

Michèle Champenois

★ Mairie de Val-de-Reuil (27106), 70, rue Grande, tél. : 32-09-51-51. Mairie de Biron (24540), tél. : 53-63-06-23.

Un dimanche frais et pluvieux

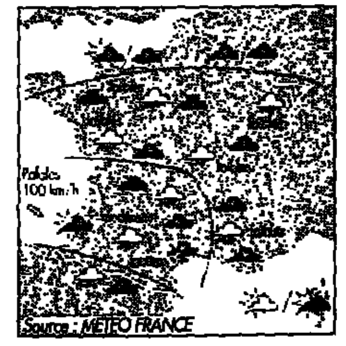
UNE PERTURBATION très active arrivera dimanche dans les régions du sud de la France. Elle donnera des précipitations modérées à assez fortes dans toute la moitié sud, excepté le littoral méditerranéen.

Dimanche matin, le ciel sera très nuageux à couvert sur tout le pays. La pluie épargnera les régions du littoral méditerranéen, le Nord-Picardie, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace. Partout ailleurs, la pluie sera au rendez-vous. Les pluies les plus fortes parfois orageuses débuteront sur l'Aquitaine puis toucheront Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, le Languedoc-Roussillon et le massif Central en fin de matinée. Le vent d'ouest atteindra 90 à 100 km/h au Pays basque.

En cours d'après-midi, les pluies fortes et orageuses se décaleront vers l'est. Le massif Central puis Rhône-Alpes, la Franche-Comté, la Provence-Cote d'Azur seront concernés. Les cumuls de pluie pourront aller jusqu'à 60 mm. Une amélioration se fera sentir par l'ouest avec l'atténuation des pluies en Aquitaine et en Poitou-Charentes. Quelques éclaircies entrecoupées d'averses se produiront en Bretagne et dans le Cotentin. Dans les autres régions, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux. La tramontane se renforcera jusqu'à 100 km/h en soirée.

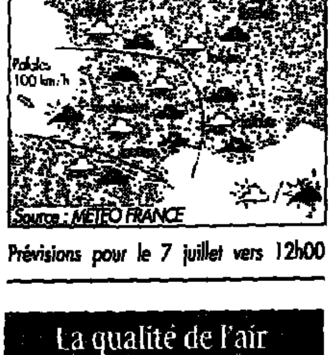
Les températures seront fraîches pour la saison. L'après-midi, le thermomètre atteindra 15 à 25 degrés du nord au sud du pays. Ces valeurs sont environ inférieures de 5 à 6 dégrés aux normales saisonnières.

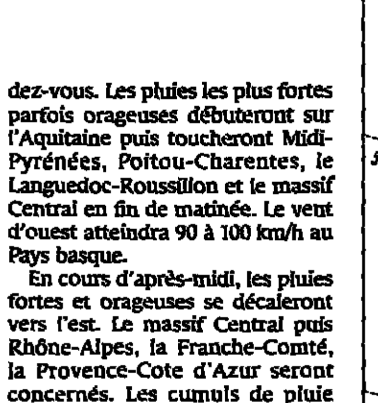
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 7 juillet vers 12h00

La qualité de l'air






TEMPÉRATURES du 5 juillet maxima/minima													
FRANCE		GRENOBLE	28/15	TOURS	18/10	CHICAGO	28/17	LISBONNE	25/16	PRETORIA	21/3		
AJACCIO	29/17	LILLE	19/10	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	19/12	LONDRES	21/11	RABAT	26/20		
BIARRITZ	20/15	LIMOGES	22/11	ALGER	31/20	DAKAR	30/25	LOS ANGELES	25/17	RIO DE JAN.	22/18		
BORDEAUX	23/12	LYON	21/15	AMSTERDAM	18/11	DJAKARTA	32/24	LUXEMBOURG	17/10	ROME	29/16		
BOURGES	20/10	MARSEILLE	26/17	ATHÈNES	36/23	DUBAI	42/29	MADRID	30/16	SAN FRANC.	19/10		
BREST	17/9	NANCY	21/11	BANGKOK	37/23	DUBLIN	16/5	MARRAKECH	34/18	SANTIAGO	16/7		
CAEN	19/9	NANTES	20/8	BARCELONE	27/19	FRANCFORT	24/13	MEXICO	24/14	SÉVILLE	35/19		
CHERBOURG	17/10	NICE	25/18	BELGRADE	32/19	GENÈVE	19/15	MILAN	23/13	ST-PÉTERS.	23/13		
CLERMONT-F.	22/12	PARIS	17/11	BERLIN	25/14	HANOÏ	35/28	MONTRÉAL	18/14	STOCKHOLM	19/12		
DIJON	20/12	PAU	19/14	BOMBAY	32/27	HELSINKI	14/12	MOSCOU	21/15	SYDNEY	18/9		
FORT-DE-FR.	31/23	PERPIGNAN	27/18	BRASILIA	28/19	HONGKONG	32/27	MUNICH	27/13	TENERIFE	27/21		
		POINTE-À-PIT.	33/24	BRUXELLES	16/11	ISTANBUL	31/22	NAIROBI	23/9	TOKYO	26/22		
		RENNES	18/8	BUCAREST	33/18	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	37/28	TUNIS	34/21		
		ST-DENIS-RÉUNION	25/19	BUDAPEST	28/19	KIEV	24/15	NEW YORK	27/19	VARSOVIE	28/18		
		ST-ÉTIENNE	21/13	BUENOS AIRES	11/0	KINSHASA	27/18	PALMA DE M.	30/20	VENISE	25/18		
		STRASBOURG	24/12	CARACAS	34/24	LE CAIRE	36/23	PÉKIN	31/19	VIENNE	27/19		
		TOULOUSE	21/14			LIMA	19/13	PRAGUE	26/15				




Situation le 6 juillet, à 0 heure, temps universel




Prévisions pour le 8 juillet, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La victoire de Pétra

LA VICTOIRE internationale que vient de remporter Yvon Pétra à Wimbledon, si elle nous emplit d'une joie et d'une fierté sans égales, ne nous surprend pas. Au soir de sa défaite en Coupe Davis, le mois dernier, nous écrivions : *« Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous possédons un crack en Pétra et qu'avec les moyens formidables dont il dispose, la volonté qui l'anime, il peut prétendre à des succès mondiaux. »* En battant Geoff Brown (6-2, 6-4, 7-9, 5-7, 6-4), Pétra a donc largement confirmé les espoirs que nous fondions sur lui.

Avoir failli être vainqueur en trois, puis en quatre sets, s'être fait alors remonter sans en être le moins du monde démoralisé et sans cesser d'attaquer, gagner finalement une partie au cours de laquelle la foule n'avait cessé de soutenir son adversaire, témoigne en vérité d'une bravoure à toute épreuve.

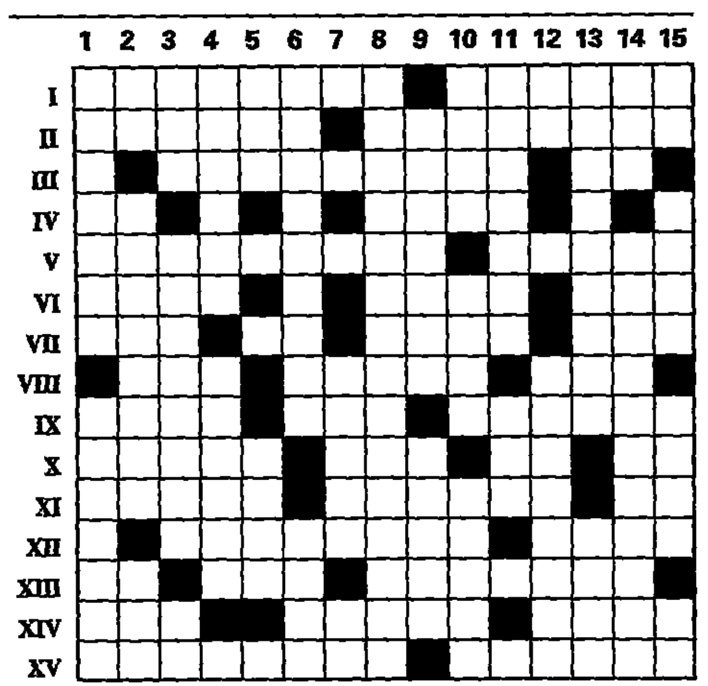
Il n'est nullement puéril de considérer cette victoire comme un indice flatteur du relèvement français. Les luttes du stade sont un peu les batailles du temps de paix, et il était plaisant hier de constater que les délégations des « Quatre Grands » au palais du Luxembourg s'intéressaient autant au compte-rendu radiodiffusé de la finale qu'à leurs débats.

Nous pensons que le succès de Pétra, se plaçant après celui de nos footballeurs, de nos rugbymen, de notre champion de cross Pujazon, et concomitant à celui de notre rameur Séphériadès à Henley doit nous valoir à l'étranger un prestige accru. L'intérêt qu'on y a pris à travers les ondes en Amérique comme en Europe, l'allégresse que nous observions hier sur les boulevards à la lecture des éditions spéciales indiquent en tout cas clairement que le sport a pris, depuis la guerre, une résonance nouvelle.

Olivier Merlin
(7-8 juillet 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6859



HORIZONTALEMENT

I. Vraiment touchants. A beaucoup d'épines dans le pied. – II. Cri d'une femme transportée. Pour l'ouvrier qui veut faire son trou. – III. A qui il faut adresser des rappels. Direction. – IV. Donné avant d'attaquer. Réagir très cavalièrement. – V. Un œil dans l'œil. Une ville du tonnerre. – VI. Pas bien élevé. Travaille avec discernement. Héros, pour des Américains. – VII. Lentilles. Conjonction. Vieilles vaches. Faisait fureur. – VIII. Marque l'égalité. Qui se rapporte à une mer. Le pied, en Bourgogne. – IX. C'est la moindre des choses pour être couvert. On peut y faire des exercices. Vraiment gâté. – X. Sortes de gros pâtés. Craint les caries. Article. Demi-lune. – XI. Mis en bouillie en Afrique. Défendit la Gaule. Bande d'étoffe. – XII. Foyer du plain-chant. Se dorent au soleil. – XIII. Saint. Apparus. Une couche d'alliage. – XIV. D'un auxiliaire. Appareil de détection. Fromage suisse. – XV. Disposent comme des lauriers. Signes d'altération.

VERTICALEMENT

1. Il a le mauvais œil. On ne répond plus quand on nous l'a coupé. – 2. De l'eau. Dans le nord-ouest du Texas. Ville de Chaldée. – 3. Fit un assortiment de couleurs. Il faut les remplir quand on les a reçues. En Suisse. – 4. A été mis en caisse. Est à prendre ou à laisser. – 5. Particule. Est plus plate qu'une vieille. – 6. Portées par des femmes qui sont sans doute de fines mouches. Utile à la boucherie. – 7. Avalas comme une mouche. Un vague sujet. – 8. En mettant beaucoup de sel. – 9. Peut être appelée sauterelle quand elle est fausse. Raccourcit. – 10. Même pas saisie. En Allemagne. Sorte de chamois. – 11. Pas aimables. Elément d'un cintre. – 12. Brin de cerfeuil. Un meuble inutile pour ceux qui n'ont rien à dire. – 13. On le fait travailler pour la galerie. Parties de campagne. – 14. Pas original. Pour rincer la dalle. – 15. Pronom. Pas conservée. Roulées. Préposition.

SOLUTION DU N° 6858

HORIZONTALEMENT

I. Inhumaine. – II. Nuisances. – III. Féralies. – IV. Lés. Deb. – V. Unirent. – VI. Mit. Vérin. – VII. Moïse. Goa. – VIII. Assise. – IX. Me. Raie. – X. Lieuse. Ut. – XI. En. Résume.

VERTICALEMENT

1. Inflammable. – 2. Nuée. Ios. In. – 3. Hirsutisme. – 4. USA. Sieur. – 5. Maldives. Se. – 6. Anière. Eres. – 7. Iceberg. – 8. Nés. Niobium. – 9. Es. Etna. Été.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 9 juillet

■ **MARAIS** : aristocrates et courtisanes, la vie des femmes au Marais (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, parvis de l'église Saint-Paul (Frédérique Jannel).
■ **MARAIS** : *le quartier juif* (55 F), 10 h 30 et 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).
■ **LE QUARTIER MONTEMPOIVRE-BEL AIR** (60 F), 11 heures, devant le guichet du métro Bel-Air (Vincent de Langlade).
■ **L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** et la place de Furstenberg (50 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Elisabeth Romann).
■ **LA GRANDE MOSQUÉE** et ses jardins (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Monuments historiques).
■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).
■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Haulier).
■ **JARDINS DE BELLEVILLE** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Jourdain devant la Pâtisserie de l'église (Christine Merle).
■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).
■ **NOTRE-DAME DE PARIS** (55 F), 15 heures, portail central (Paris et son histoire).
■ **LE PALAIS-ROYAL** et ses passages (37 F), 14 h 30, place du Palais-Royal, devant les grilles du Conseil d'Etat (Monuments historiques).
■ **LE PARC DE BERCY** (35 F), 14 h 30, sur les pelouses face au Centre américain (Ville de Paris).
■ **LE PARC MONTSOURIS** et ses cités d'artistes (55 F), 14 h 30, sortie du RER Cité-Universitaire (Europ explo).
■ **LE QUARTIER SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE** (50 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Connaissance de Paris).
■ **LES JARDINS DU PALAIS-ROYAL DE BELLEVILLE** à l'orée des Buttes (60 F), 15 heures, sortie du métro Télégraphe (Vincent de Langlade).
■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (37 F), 15 heures, sortie du métro Pont-Marie (Monuments historiques).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet · http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

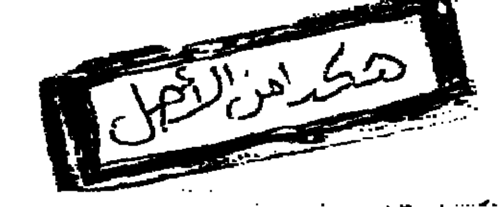
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le syndicat des pilotes de ligne de British Airways s'est prononcé en faveur d'une série d'arrêts de travail d'une journée, dont le premier pourrait avoir lieu le 16 juillet. Ce serait la première grève des pilotes de la compagnie britannique depuis 1978. – *(Bloomberg, AFP.)*

■ **CORSE.** La compagnie Corsica Ferries a mis en service, vendredi 5 juillet, un navire à grande vitesse, le *Corsica-Express-II*, qui peut accueillir à son bord 507 passagers et 150 véhicules. Sa vitesse est sensiblement la même que celle de l'*Asco*, navire à grande vitesse de la compagnie concurrente, la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM), qui mettra en service un deuxième NGV, l'*Aliso*, dès le 27 juillet. – *(AFP.)*

■ **INDE.** L'Inde a décidé de renforcer cette année son réseau téléphonique en installant 2,6 millions de liaisons supplémentaires et 75 000 cabines publiques dans les villages. – *(Bloomberg).*



ARTS Deux expositions à Paris proposent de découvrir ce qu'est l'art public aujourd'hui, qui touche les rues anciennes ou nouvelles, les places, les quais de gare, les stations de métro, mais aussi les jardins, les églises. ● LE MUSÉE du Luxembourg présente trente-sept commandes réalisées en province depuis 1990. L'Espace Electra s'intéresse au devenir des monuments commémoratifs à Paris. Ces expositions permettent de remarquer la quantité et la diversité des œuvres qui, ici et là, ont trouvé place, à condition, souvent, d'être discrètes. ● LA COMMANDE PUBLIQUE, relancée par le ministère de la culture au début des années 80, subit aujourd'hui les restrictions budgétaires de l'Etat et des villes. ● A TOULON, la fontaine monumentale de René Guiffrey, inaugurée en 1993, vient d'être rasée, à la demande de la municipalité Front national.

Pour exister dans la ville, les œuvres d'art doivent s'intégrer

Deux expositions permettent de découvrir les commandes passées par l'Etat et autres collectivités publiques à des artistes. Près d'un millier d'œuvres, plus ou moins judicieuses, ont été implantées en quinze ans sur les places, quais de gare, dans les rues, jardins, métros, monuments, églises...

MONUMENT ET MODERNITÉ. A PARIS : ART, ESPACE PUBLIC ET ENJEUX DE MÉMOIRE, 1891-1996. Espace Electra, 6, rue Récamier, 75007 Paris. Jusqu'au 21 juillet.
***MONUMENT ET MODERNITÉ.* ÉTAT DES LIEUX : COMMANDES PUBLIQUES EN FRANCE, 1990-1996. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, 75006 Paris. tous les jours, sauf le lundi, de 13 heures à 19 heures, nocturne le jeudi jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 31 juillet.**

Près d'un millier d'œuvres contemporaines ont été implantées dans les lieux publics en France, depuis une quinzaine d'années. Commandées par l'Etat et autres collectivités locales, elles se glissent plus qu'elles ne sont plantées dans le tissu urbain de bien des manières. Sous forme de sculpture ou de mobilier urbain, d'images non publicitaires ou de mise en lumière moins banale qu'une rangée de néons, de modelage de parterres, de dessins au sol, ou de tickets de tram. Les unes sont bien venues, les autres moins, mais, dans l'ensemble, on peut constater les bienfaits de ces œuvres fort diverses, propres à titiller l'ordinaire des cidadins pressés ou des promeneurs, des usagers des transports en commun ou des automobilistes. Ce retour effectif et amusant de l'art public en France, plus que dans n'importe quel pays, s'est fait moyennant bien des évolutions : celle de l'artiste, celle de la notion de commande, celle de monument aussi. *Deux expositions à Paris*, au Musée du Luxembourg et à l'Espace Electra, invitent à le constater.

Celle du Musée du Luxembourg présente, avec de bonnes photos et des maquettes, trente-sept réalisations en régions, de 1990 à 1996 : beaucoup de vitraux (ceux de Soulages pour l'abbatiale de Conques, ceux de la cathédrale de Nevers), quelques grandes sculptures pour les abords de musées (Deacon à Villeneuve-d'Ascq, Jacobsen à Meymac) et nombre d'œuvres difficilement qualifiables autrement qu'en termes d'*« intégrations urbaines »* (le *Labyrinthe pour Nantes*, de Dan Graham). Ou d'« anti-monuments » : celui de Joseph Kosuth, à Figeac, à la mémoire de Champollion ; celui d'Emmanuel Saulnier, à Vassieux-en-Vercors, à la mémoire de résistants.

Dans son *Labyrinthe pour Nantes*, fait de parois de verre qui *prennent en reflet les passants et* la ville, Dan Graham a cherché à réaliser une œuvre *« qui s'harmonise avec l'environnement urbain plutôt qu'un simple contenant capable de susciter une émotion artistique »*. A Issoudun, avec sa *Place des miroirs*, Marin Kasimir fait un peu la même chose, en plus spectaculaire. Autre exemple, plus délicat, de construction réfléchissant l'espace : les stèles de verres d'Emmanuel Saulnier pour *Rester-résister*, un mémorial transparent en bordure du cimetière de Vassieux-en-Vercors. Cette idée d'anti-monument hante l'exposition, un peu confuse mais riche, de l'Espace Electra, qui traite de Paris, où l'on peut voir aujourd'hui, dispersées dans la ville ou dans des bâtiments publics, plusieurs centaines d'œuvres (le catalogue en fournit la liste) réalisées depuis Malraux, l'« inventeur » des statues de Maillol aux Tuileries et du plafond de Chagall à l'Opéra.



LAURENT LECAT

L'hommage à Arago de Jan Dibbets (décembre 1994).

L'exposition ne met pas l'accent sur tous les aspects de l'art public, mais sur le devenir de l'exercice commémoratif, qui représente encore aujourd'hui une bonne part de ces commandes : bicentenaires, centenaires, cinquantenaires, hommages aux martyrs, aux grands hommes. Depuis le début des années 80, ces hommages ont changé de tournure, qui, après avoir failli sombrer dans la statuomania – Pompidou en pied et complet veston (par Georges Derbré), Léon Blum (par Philippe Garel) en redingote – sont devenus des monuments à rebours : des œuvres au sol, sur lesquelles on peut marcher et que, à la limite, on peut ne pas voir. Ainsi de l'hommage à Champollion, à Figeac (présenté au Luxembourg), où Joseph Kosuth, un conceptuel qui aime l'écrit, tapisse une place avec un agrandissement de la pierre de Rosette, quand, à Paris, Jan Dibbets, qui vient lui aussi de l'art conceptuel, rend hommage à Arago, en concevant *« un monument imaginaire réalisé sur le tracé d'une ligne imaginaire, le méridien de Paris »*. Soit cent trente-cinq petits médaillons de bronze portant l'inscription Arago et l'indication du Nord et du Sud scellés dans le sol parisien, depuis la porte Montmartre jusqu'au parc Montsouris, en passant par le Louvre.

LE JEU DE L'INTÉGRATION

Ces deux exemples très réussis de commandes – Buren avait préparé le terrain avec ses colonnes au Palais-Royal –, et beaucoup d'autres, donnent à penser que l'art contemporain retrouve sa place dans l'espace public. A une condition : qu'il s'aplatisse, s'étale au sol, ou se fasse transparent. C'est au prix de cet aplatissement, ou, si l'on préfère de l'oubli de l'objet d'art au profit de la création de lieux, que l'histoire de la commande publique au XX[e] siècle n'est plus une histoire de rendez-vous–manqués. L'exposition d'Electra y fait penser, qui remonte à l'*« affaire » du Balzac* de Rodin, dont le plâtre, qui ne répondait ni à la forme ni à l'esprit du monument commémoratif, fit scandale au Salon de 1898, au point de décourager les commanditaires.

On peut citer des cas récents d'œuvres qui ne passent pas, où qui passent mal parce que novatrices et ne témoignant pas de valeurs partagées ou n'ayant pas l'apparence d'un « profil bas ». Dans le genre monumental mouvementé, c'est la *Tour aux figures*, de Dubuffet, qui a trouvé asile en banlieue ; dans le genre fleuri, c'est le *Centaure* de César dédié à Picasso, qu'on ne savait trop où mettre ; dans le genre austère, c'est *Clara-Clara*, la double courbe d'acier de Richard Serra, dont Paris est bien embarrassé : après avoir passé quelques mois aux Tuileries, cette grande sculpture acquise par la Ville était accueillie dans le 13[e] arrondissement, subissant les assauts des usagers d'un square – il est vrai beaucoup trop petit pour elle. On l'en a enlevée, comme on a enlevé, à la Défense, une autre sculpture de Serra, *Slat*, qui, là où elle était, pouvait servir de pissotière. Cette dernière devrait retrouver une place plus honorable dans l'axe de l'Arche. Quant à *Clara-Clara*, son avenir est un mystère.

L'Etat, dans son empressement à commander, n'a pas forcément posé la question : quelle œuvre pour quel espace ? Depuis, sa politique s'est affinée, qui le porte vers les projets d'intégrations plutôt que d'objets d'art, et à exploiter la capacité des plasticiens (devenus très souples) à se glisser *dans un espace pour mieux le révéler*, à rendre visible ce qui l'est déjà, mais qu'on ne voit plus, à attirer l'attention sur des données invisibles telles que l'histoire et la mémoire d'un lieu.

Les plus contestataires d'hier peuvent jouer *le jeu de l'intégration*, même si les espaces qu'on leur offre ne sont pas toujours du gâteau. Ils peuvent y trouver l'occasion de faire déboucher leurs nouvelles conceptions de l'art, et les réflexions sur la notion de sculpture comme espace ouvert et contextuel que certains mènent depuis le début des années 70. Ils le peuvent, au risque de perdre leur identité dans des interventions qui ne sont qualifiées d'art que par un petit nombre d'initiés.

Geneviève Breerette

Une fontaine rasée au bulldozer à Toulon

On sait que le devenir de l'art public est précaire. Jadis, les statues ont été fondues pour faire la guerre ; aujourd'hui, nombre d'œuvres contemporaines sont maltraitées ou taggées. Et, pourtant, toutes les œuvres commandées par l'Etat ou une collectivité font partie, quoi qu'on puisse en penser, de notre patrimoine, et elles méritent des égards. Ce que le maire de Toulon, M. Le Chevallier (FN), n'a pas voulu savoir. Il vient en effet de faire raser au bulldozer la fontaine monumentale du plasticien René Guiffrey, sans prévenir l'artiste, sans prévenir le ministère de la culture.

Inaugurée en 1993, place Besagne, la fontaine de Guiffrey, qui mariait le verre et l'eau, était une commande de la ville dans laquelle 2 millions de francs ont été engagés. Elle avait fait l'objet d'un concours national auquel ont participé quatre autres artistes : Michèle Blondel, Piotr Kowalski, Pierre Tual et Daniel Pommeurelle.

Baisse des budgets après l'euphorie de créations dans les années 80

PENDANT plusieurs décennies, le budget de l'art public en France était relativement mince et simple à calculer. Il n'y avait pratiquement pas de commandes en dehors du budget des constructions scolaires (puis des constructions de l'Etat : administrations, hôpitaux, bibliothèques...) dont 1 % devait servir à la réalisation d'œuvres d'art. Cette loi du 1 % vaut toujours, mais ce sont les constructions qui manquent...

Le coup de fouet est venu du ministère de la culture, en 1983, qui entendait alors mener une politique volontariste en matière d'art contemporain. Un fonds de la commande publique est alors créé au sein du Centre national des arts plastiques (CNAP). Ce fonds, alors doté de 5 millions de francs, a disposé de moyens accrus jusqu'en 1989, où il a atteint 33 millions. En sept ans, 186 millions de francs ont ainsi permis de réaliser quelque quatre cents œuvres. Citons les « accumulations » d'Arman devant la gare *Saint-Lazare (1985)*, *Deux plateaux*, de Buren pour le Palais-Royal (1986), *Tour aux figures*, de Dubuffet dans l'île Saint-Germain (1988), la fontaine de Tinguely et Niki de Saint-Phalle à Château-Chinon (1988)...

Certaines commandes n'ont pas manqué de provoquer frottements et grincements, notamment du côté des Monuments historiques. D'où la mise en place, en 1987, d'un comité pour l'insertion de l'art contemporain dans les monuments anciens, qui a convaincu qu'il était possible de placer des œuvres de Richard Serra, d'Ulrich Ruckriem ou de Michel Gérard à l'abbaye de Brou, de demander à Daniel Dezeuze de refaire le sol de l'église Saint-Laurent au Puy-en-Velay, et à quantité de peintres de concevoir des vitraux : le programme de réfection des verrières de la cathédrale de Nevers par Claude Viallat, Jean Michel Alberola, Gottfried Honegger, François Rouan, avait obtenu l'aval, en 1989, de la commission des Monuments historiques.

SITUATION PEU BRILLANTE À PARIS

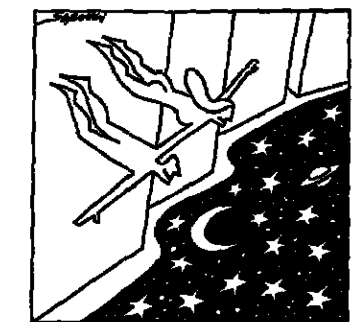
Depuis 1989, l'enveloppe du fonds de la commande publique du ministère de la culture *a été réduite d'un tiers*. En 1996, elle est de 23,5 millions de francs et ne permet plus de réaliser de grands projets autrement qu'en partenariat. Dans la plupart des commandes, l'Etat apporte moins de 50 % du financement. Aux collectivités locales de trouver l'argent nécessaire à la réalisation. Ce qui ne va plus de soi. A Paris, par exemple, la situation de la commande publique n'est pas très brillante. *Entrée tardivement dans le bal, la capitale a* consacré pour la première fois un gros budget de commandes en 1989, à l'occasion du Bicentenaire. Dépassant largement les 10 millions de francs, il a permis notamment l'intervention de Nam June Paik au Musée d'art moderne de la ville, les décorations d'Adami et le rideau de scène de Garouste pour le théâtre du Châtelet. Dans la foulée, une enveloppe de 500 000 francs était réservée à des crédits d'études, et, de 1992 à 1996, par-delà les aléas des restrictions, le budget de la commande publique a oscillé entre 1,2 et 2 millions de francs.

Dans l'enveloppe, on compte le prix de deux ou trois belles réalisations en partenariat avec le ministère de la culture : l'aménagement de la chapelle Saint-Symphorien de l'église Saint-Germain-des-Prés par Buraglio, l'*Hommage à Arago*, de Dibbets, et la sculpture sonore de Bill Fontana, une œuvre éphémère pour l'arc de triomphe de l'Etoile.

G. B.

Marseille, des spectacles du port aux plages

Danse, concerts, théâtre sur le thème de la Méditerranée



LE FESTIVAL n'a plus l'ampleur qu'il avait ces dernières années, mais il reste plusieurs rendez-vous intéressants.

Nacho Duato, directeur de la Compagnie nationale de danse d'Espagne, propose trois chorégraphies dont une sur les musiques espagnoles anciennes dirigées par Jordi Savall (les 9 et 10). La soirée flamenco accueille des danseurs et le guitariste Juan Carmona (le 11). Sur les plages du Prado, un concert gratuit accueille les rappeurs de Massilia Sound System, les adolescents danseurs métissés du groupe Grenade, le saxophoniste Maceo Parker (le 20).

A voir aussi : *Guelwesh*, chorégraphie de Josette Baïz avec Grenade (le 16), et *La Malédiction des Atrides* de Sénèque, mis en scène par Adel Hakim (du 17 au 19).

★ Jusqu'au 20 juillet. Festival de Marseille, 14, rue Beauvau, 13001 Marseille. Renseignements, tél. : 36-68-77-36 (2,23 F la min). Location : 3615 FNAC.

UNE SOIRÉE À PARIS

Charanga Habanera
Après ses concerts fracassants d'il y a quelques mois, retour à Paris de l'une des plus ardentes machines à danser cubaines. Formée en 1988, la Charanga Habanera réunit de jeunes loups incendiaires, diplômés de l'Ecole nationale d'art, *qui jouent*, chantent et dansent avec une piquante énergie. C'est actuellement l'un des groupes les plus en vue à La Havane.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 6 juillet. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Itamar Assumpçao
L'un des pionniers de l'underground urbain brésilien, Itamar Assumpçao, s'en prend aujourd'hui au répertoire traditionnel de la samba, et en particulier au compositeur Ataulfo Alves. Nègre et fier de l'être, il décortique les rythmes et les scansions de la musique populaire avec l'application du chirurgien fou.
Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-18e. Mo Pigalle. 22 heures, le 6. Tél. : 44-92-77-66. 80 F.

Paul Rousseau (viole de gambe), Jean-Louis Charbonnier, Mauricio Buraglia (théorbe), Pierre Trocellier (clavecin)
Autrefois, l'*été*, dans les églises, on jouait les *Quatre saisons* de Vivaldi ou le *Canon* de Pachelbel. Mais aujourd'hui, depuis certains *Matins du monde*, Marin Marais attire les foules. Mais on donnera les adagios de Pachelbel et d'Albinoni réunis pour une sarabande du divin Marais.
Eglise Saint-Ephrem-le-Syriaque, 17, rue des Carmes, Paris-5e. Mo Maubert-Mutualité. 17 h 30, le 7 juillet. Tél. : 34-51-36-46. 100 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DINGO ET MAX
Dessin animé américain de Kevin Lima, (1 h 20).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

DUNSTON, PANIQUE AU PALACE
Film américain de Ken Kwapis, avec Jason Alexander, Faye Dunaway, Eric Lloyd, Rupert Everett, Glenn Shadix, Paul Reubens (1 h 28).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, dolby, 8e.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

HEAVENLY CREATURES
Film néo-zélandais de Peter Jackson, avec Melanie Lynskey, Kate Winslet, Sarah Peirse, Diana Kent, Clive Merrison, Simon O'Connor (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).

LE JOUR DU CHIEN (*)
Film franco-italien de Ricky Tognazzi, avec Vincent Lindon, Sabrina Ferilli, Luca Zingaretti, Ricky Memphis (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

MIKHAIL KOBAKHIDZÉ, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
Film géorgien de Mikhaïl Kobakhidzé, (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;

PEREIRA
Film italien de Roberto Faenza, avec Marcello Mastroianni, Daniel Auteuil, Stefano Dionisi, Joaquim De Almeida, *Nicoletta Brashi (1 h 35).*
Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49).

VACANCES EN FAMILLE
Film français de Laurent Cantet, Bruno Bontzolakis, Philippe Harel, (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

WHEN PIGS FLY
Film américano-sino-germano-hollandais de *Sara Driver, avec Alfred Molina*, Marianne Faithfull, Seymour Cassel, Maggie O'Neill, Rachel Bella (1 h 37).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
CASINO (*) (A., v.o.) : Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10).
CHACUN CHERCHE SON CHAT (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
CITY HALL (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10).
LE COBAYE 2 (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ (Fr.) : *Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ;* rés. 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
CONTE D'ÉTÉ (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10).
DEAD MAN (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
DELPHINE : 1, YVAN : 0 (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
LA DERNIÈRE MARCHE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DES NOUVELLES DU BON DIEU (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
ELLE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE FACTEUR (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
GABBEH (Ira., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
GET SHORTY (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LE HUITIÈME JOUR (Fr.-Bel.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
JANE EYRE (Fr.-It.-Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : *Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).*
LA JURÉE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Gobelins, 13e ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
KANSAS CITY (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10).
LOCH NESS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
MACHAHO (Fr.-Alg., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
MEURTRE EN SUSPENS (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
MONDO (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
NICO ICON (All., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
PEUR PRIMALE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Normandie, 8e ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
RICHARD III (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
RIDICULE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
LA SECONDE FOIS (It., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e.
THE ADDICTION (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
LE TOMBEAU DES LUCIOLES (Jap., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
TRAINSPOTTING (**) (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
TROIS VIES ET UNE SEULE MORT (Fr.-Esp.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
UN ANIMAL, DES ANIMAUX (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UN HÉROS TRÈS DISCRET (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
UN VAMPIRE A BROOKLYN (*) (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (47-70-21-71).
UNE NUIT EN ENFER (**) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES REPRISES

AMERICAN MADNESS (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
JANE EYRE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10).
NANOUK L'ESQUIMAU (A.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LES NEIGES DU KILIMANDJARO (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA PORTE DE L'ENFER (Jap., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ? (*) (Esp., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
RUDE BOY (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES SÉANCES SPÉCIALES

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 17 h 20.
CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 17 h 40.
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 14 h 50.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 20.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 18 h 20.
L'ÎLE NUE (Jap.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) samedi 16 h.
JANE EYRE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 40.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 19 h 30.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 22 h.
TROIS FEMMES (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
UN HOMME AMOUREUX (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
VILLE HAUTE VILLE BASSE (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) dimanche 11 h 50.

FESTIVALS

2e NUIT DES SAMOURAIS, YAKUZAS ET MONSTRES JAPONAIS (v.o.), Racine Odéon, 6e (43-26-19-68). La Guerre des monstres, sam. 0 h ; Baby Cart, l'enfant massacre, sam. 1 h 30 ; la Jeunesse de la bête, sam. 3 h.
ALAIN TANNER, Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18). La Salamandre, sam. 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45, mar. 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45 ; Charles mort ou vif, dim. 14 h 15, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 ; Le Journal de Lady M, lun. 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Les Enchaînés, sam. 18 h 35, 20 h 25, 22 h 15 ; Rebecca, dim. 11 h 40, 13 h 50, 16 h 10, 19 h 50, 22 h 10 ; Sueurs froides, lun. 11 h 30, 13 h 40, 15 h 55, 19 h 50, 22 h 05 ; la Corde, mar. 12 h 10, 13 h 50, 15 h 30, 18 h 30, 20 h 10, 22 h.
ARNAUD DESPLECHIN, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). La Vie des morts, dim. 19 h 15, lun. 18 h 30 ; la Sentinelle, sam. 17 h 15, mar. 17 h.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h ; Tristana, lun. 12 h.
BUSTER KEATON, CHORÉGRAPHE DU RIRE, Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Le Mécano de la General, sam. 16 h 05 ; Les Lois de l'hospitalité, dim. 16 h 05 ; Le Figurant, lun. 16 h 05 ; les Trois Ages, mar. 16 h 05.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Faces, dim. 11 h.
LE CINÉMA CHINOIS, DE LA TRADITION A LA MODERNITÉ (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Histoires de fantômes chinois II, sam. 18 h 50 ; La Dune silencieuse, sam. 20 h 40 ; La Vie sur un fil, dim. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 22 h 05 ; l'Ile du chagrin, dim. 20 h ; Garçon d'honneur, lun. 12 h 15, 17 h 15, 22 h 20 ; A Brighter Summer Day, lun. 14 h 05, 19 h 05 ; Le Voleur de chevaux, mar. 11 h 40, 13 h 30, 17 h 20, 19 h 10 ; Poussières dans le vent, mar. 15 h 20, 21 h.
CINÉMA POUR FRANCIS BACON, Centre Pompidou. Salle J. Renoir. Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). Francis Bacon, sam. 17 h ; Les Figures de l'Excès, sam. 20 h ; Après Hiroshima, Francis Bacon, dim. 15 h ; Francis Bacon and the Brutality of Fact, dim. 17 h ; Le Cuirassé Potemkine, dim. 20 h ; Bacon, lun. 15 h ; Velasquez, stratégie pour un spectateur, lun. 17 h ; les Figures de l'Excès, lun. 20 h.
CLASSIQUES DU WESTERN (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). La Poursuite infernale, dim. 16 h, mar. 14 h ; les Affameurs, sam. 22 h ; L'Appât, dim. 20 h ; Winchester 73, sam. 18 h, lun. 22 h ; La Charge héroïque, lun. 18 h ; Je suis un aventurier, mar. 18 h ; L'Homme de la plaine, lun. 18 h, mar. 17 h 45.
FESTIVAL LATINO (v.o.), 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55). Jambon Jambon, sam. 18 h 05, 20 h 15, 22 h 25 ; Principio y fin, dim. 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 ; Labyrinthe des passions, lun. 13 h 45, 15 h 55, 18 h 05, 20 h 15, 22 h 25 ; El Mariachi, mar. 13 h 45, 15 h 55, 18 h 05, 20 h 15, 22 h 25.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Bianca, lun. 12 h 05.
LES FILMS DE CHEVET DE VALERIA SARMIENTO, Epée de Bois, 5e (43-37-57-47). Sandra, dim. 20 h 30, mar. 15 h 30 ; Les Gens de Dublin, sam. 22 h 30, dim. 17 h 30, mar. 22 h 30 ; Le Messager, sam. 20 h 30, lun. 15 h 30, mar. 20 h 30 ; El, sam. 17 h 30, dim. 22 h 30, lun. 17 h 30 ; Pierrot le fou, dim. 15 h 30, lun. 20 h 30 ; Lettre d'une inconnue, lun. 22 h 30, mar. 17 h 30.
GÉNÉRATION 90, Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). Mina Tannenbaum, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Métisse, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Pas très catholique, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Odeur de la papaye verte, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
JOSEPH L. MANKIEWICZ (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Guêpier pour trois abeilles, sam. 18 h, 21 h ; Cléopâtre, dim. 14 h 30, 19 h 30 ; Soudain l'été dernier, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Le Reptile, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LE LATINA DIT AU REVOIR A ROBERTA SOSA (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Latino Bar, dim. 22 h, mar. 14 h ; El patrullero, sam. 16 h, 18 h, dim. 20 h, mar. 16 h, 18 h.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, Une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; L'État de bonheur permanent, dim. 19 h.
MARSEILLE, GUÉDIGUIAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Dernier Eté, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rouge midi, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Dieu vomit les tièdes, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; A la vie, à la mort !, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Les Marx au grand magasin, sam. 17 h ; La Soupe au canard, dim. 18 h 20, mar. 17 h 10 ; Une nuit à l'opéra, lun. 18 h 10.
MIZOGUCHI RETROUVÉ (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Les Contes de la lune vague après la pluie, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Impératrice Yang Kwei Fei, dim. 13 h 50, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Une femme dont on parle, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Rue de la honte, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
MODÈLES DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Sept Ans de réflexion, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Noblesse oblige, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Ma femme est une sorcière, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Arsenic et Vieilles Dentelles, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
PANORAMA DU CINÉMA IRANIEN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Le Cycliste, dim. 20 h 30 ; Les Bottes rouges, lun. 17 h.
UN REGARD SUR LE CINÉMA BRÉSILIEN (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). A Hora da Estrela, sam. 22 h ; Vieux camarades de guerre, dim. 14 h ; Terre étrangère, sam. 20 h ; O Corpo, dim. 18 h ; Cinéma mania, lun. 14 h ; Programme de courts métrages, lun. 16 h ; Sao Paulo, sinfonia-cacofonia, lun. 18 h ; Carlota Joaquina, lun. 20 h ; O Corpo, lun. 22 h ; Ame Corsaire, mar. 20 h.
VERDUN, D'ABEL GANCE A BERTRAND TAVERNIER, Musée de l'Armée, 7e (44-42-37-70). Images d'archives inédites sur la Grande Guerre, sam. 21 h 30, dim. 21 h 30 ; La Chenille et la tortue, sam. 21 h 45 ; J'accuse, sam. 22 h ; L'Homme dans le creuset, dim. 21 h 45 ; La Vie et rien d'autre, dim. 22 h.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Révisons nos classiques : Les Misérables (1913), d'Albert Capellani, 16 h 30 ; Ben-Hur (1926), de Fred Niblo, 20 h.
MARDI
Ciné-club des Cahiers du cinéma : Crash (1996, v.o. s. t. f.), de David Cronenberg, 20 h 30.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Exotismes : L'Enfant lion (1992), de Patrick Grandperret, 17 h ; Stanley et Livingstone (1939, v.o. s. t. f.), de Henry King, 19 h 30 ; Aux sources du Nil (1990, v.o. s. t. f.), de Bob Rafelson, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma turc : Les coupables sont parmi nous (1964, v.o. s. t. f.), de Metin Erksan, 14 h 30 ; Ma bien-aimée publique (1968, v.o. s. t. f.), de Lutfi O Akad, 17 h 30 ; L'Etranger (1966, v.o. s. t. f.), de Nihat Durak, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma turc : Victime de la volupté (1940, v.o. s. t. f.), de Muhsin Ertugrul, 14 h 30 ; La Loi du loup (1991, v.o. s. t. f.), d'Ersin Pertan, 17 h 30 ; Dans d'obscures eaux (1994, v.o. s. t. f.), de Kutlug Ataman, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Portraits de Berlin : Je ne voudrais pas être un homme (1918), d'Ernst Lubitsch ; L'Envoyé du diable (1929), d'Ernst Laemmle, 14 h 30 ; Quelque part à Berlin (1946, v.o. s. t. f.), de Gerhard Lamprecht, 16 h 30 ; Allemagne année zéro (1947, v.o. s. t. f.), de Roberto Rossellini, 19 h ; Asphalte (1929), de Joe May, 21 h.
MARDI
Portraits de Berlin : David (1979, v.o. s. t. f.), de Peter Lilienthal, 14 h 30 ; Personnalité réduite de toutes parts (1977, v.o. s. t. f.), de Helke Sander, 16 h 30 ; Das Mädchen aus der Ackerstrabe (1920, v.o. s. t. f.), de Reinhold Schünzel, 19 h ; Le Voyageur noir (1992, v.o. s. t. f.), de pape Danquart ; Berlin, Harlem (1974, v.o. s. t. f.), de Lothar Lambert, 21 h.

GALERIE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Folie ordinaire d'une fille de Cham (1986), de Jean Rouch, 14 h 30 ; La Grande Sécheresse à Simiri de Jean Rouch, 16 h 30.
MARDI
Cimetière dans la falaise (1951-1952), de Jean Rouch, 18 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 6 JUILLET

TF 1

20.45

ON A TUÉ MES ENFANTS
[1 et 2/2] Téléfilm de David Greene, avec Farrah Fawcett, Ryan O'Neal (200 min). 58809544
C'est l'histoire terrible d'un des crimes les plus odieux perpétré par une psychophate sur ses trois enfants (la cadette meurt, le garçon est handicapé à vie, l'aînée perd l'usage de la parole). Le réalisateur n'a rien modifié ou arrangé de cette affaire qui a défrayé la chronique voici quelques années aux Etats-Unis.

0. ♦ Les Dessous de Palm Beach. Frères de sang. Série.
1.00 Journal, Météo.

1.10 et 2.50, 4.25, 5.10 Histoires naturelles. 2.05 et 2.40, 3.40, 4.15 TF1 nuit. 2.15 Intrigues. 4.55 Musique.

France 2

20.50

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Spécial acteurs. Avec Julie Caignault, Igor Butler, Laurent Malet, Yan Epstein, Patrick Raynal, Lydia Andrei. Au profit de l'association *les Donneurs de voix*. (105 min). 112273

22.35

LE PIRE DE LA BROSSE A DENTS
Divertissement présenté par Nagui (2e partie) (55 min). 9903780
23.30 Journal, Météo.
23.45 Tatort. Les virages de la mort.

1.15 Années 1900. La fièvre de vivre [1/4]. 2.10 Les Quatre Eléments. 3.05 Urti. Le maître des plantes. 3.55 Art au quotidien. Petits échos de la mode [1/7]. 4.45 Le Tour de France (rediff.).

France 3

20.55

L'ENFANT EN FUITE
Téléfilm de Mario Caiano [1 et 2/2] (180 min). 24442885
Une jeune institutrice s'interpose dans une guerre des clans, en Calabre, pour sauver la vie d'un jeune garçon.
23.55 Journal, Météo.

0.20

LES CAVALES DE LA NUIT
George Henri Rivière (1897-1985), d'Alexandre Tarta (110 min). 4976485
Georges Henri Rivière souffrait que "l'art soit quelque chose de sacralisé" *et a cherché sa vie durant à faire du musée un pôle actif de la vie sociale tout en souhaitant* "que la fréquentation des musées devienne un loisir populaire".

Arte

20.45

L'AVOCAT
Série [5/6]. Le voleur volé, de Heinz Schirk, avec Manfred Krug, Michael Kausch (44 min). 412235
21.30 Métropolis. Cinquantième anniversaire du Festival d'Avignon. Francis Bacon par lui-même, d'Alain Jaubert. L'abécédaire de Gilles Deleuze, de Claire Parnet. L'agenda culturel (60 min). 13525

22.30

MUSIC PLANET
Magazine. Jazz Collection [3/3]. Count Basie, d'Elisabeth Kapnist, Jean-Noël Christiani et Sylvie Faguer (55 min). 34896
23.25 Ligne de démarcation. Téléfilm de Panos Karkanetavos, avec Aris Lebessopoulos (79 min). 3269186

0.45 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [5/12] (rediff., 25 min). 1.10 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.). 1.40 Poulidor en jaune. Documentaire (rediff.). 1.55 Miguel raconte Indurain. Documentaire (rediff., 20 min). 2.15 Le Fou du tour. Documentaire (rediff., 25 min).

M 6

20.45

MURDER ONE, L'AFFAIRE JESSICA
Série, avec Daniel Benzali, Mary McCormack.
Chapitre 7 (60 min). 3665438
Chapitre 8 (50 min). 8305341
Chapitre 9 (55 min). 7128254

23.30

LA MAISON DE TOUS LES CAUCHEMARS
Série. *Souffrances* (115 min). 9659902
1.25 Best of Dance.

2.55 Frank Sinatra. Documentaire. 3.45 Culture pub. 4.20 E = M 6. 5.05 Ceylan-Maldives. Documentaire. 6.00 Boulevard des clips.

Canal +

20.30

CADFAEL
Série. [3/8]. Le capuchon du moine. (77 min). 3942051
Le moine détective est appelé pour enquêter sur une affaire d'empoisonnement. Il va retrouver son amour de jeunesse. Une série britannique médiévale.

21.45

PÉTANQUE
Trophée Canal + 1996
22.40 Flash d'information.
22.45 Basket américain.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Rebecca. Film italien d'Alex Perry (1995, 93 min). 4340910
1.40 Belmonte ■ Film de J. S. Bollain (1994, v. o., 101 min). 8041804
3.20 Un dimanche à Paris ■ Film de Hervé Duhamel (1994, 76 min). 2114026

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Le nouveau répertoire dramatique. Saleté, de Robert Schneider.
22.35 Musique : Opus. Lluis Llach, chanteur-compositeur.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit (rediff.). Nouvelles orientales, de Marguerite Yourcenar : Comment Wang-Fô fut sauvé ; Notre-Dame des hirondelles. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Autour du monument à Félix Guattari, de Jean-Jacques Lebel (1) ; 2.51, Une maison au fond d'un jardin, de Jacques Fayet ; 3.47, *Juan Goytisolo*, écrivain ; 6.03, Les poètes d'Espagne : Cervantès ; 6.06, Charles-Henri de Fouchécour.

France-Musique

19.35 France-Musique l'été. Concert donné le 21 juillet 1995, à la Cour Jacques-Cœur, par Michel Petrucciani, piano : Œuvres de Herbie Hancock, Richard Rodgers et Lorenz Hart, Billy Strayhorn, Duke Ellington, Eddie Louis, Michel Petrucciani, Vladimir Kosma et Jacques Prévert.
21.00 Concert. Festival de Colmar. Donné en direct de l'Eglise Saint-Matthieu, à Colmar, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski : Œuvres de Dvorak : Otello, ouverture op. 93 ; Concerto pour violon et orchestre op. 53 ; Œuvres de Debussy : Nocturnes, triptyque symphonique avec chœur de femmes, par les Chœurs de l'Opéra du Rhin ; La mer, trois esquisses symphoniques, de Debussy.

0.05 Musique pluriel. Œuvres de Webern, Sciarrino, Webern, Rojko, Sciarrino. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 *La violoncelliste* Natalia Gutman. Sonate nº 1 op. 38, de Brahms, Wirssaladze, piano. Concerto, op. 129 de R. Schumann, par *l'Orchestre philharmonique de* Londres, dir. Masur ; Sonate nº 1 de Saint Saëns, Richter, piano ; Concerto nº 2 de Chostakovitch, par le Royal *Philharmonic Orchestra*, dir. Temirkanov.

22.30 Archives : Wilhelm Kempff, pianiste. Sonate nº 8 Pathétique op. 13 (enregistrement 1936), de Beethoven ; Œuvres de Bach, Mozart, Haendel, Fauré. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Feuilleton : Le Château des Oliviers.
21.30 Reportages.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Faites la fête.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 Terrorisme : la Fraction armée rouge. [1/4].
20.35 Des mains pour rien.
21.20 15 jours sur Planète.
21.50 Les Plus Beaux Jardins du monde. [8/10] Les Jardins du Nouveau Monde.
22.15 Retour à Samarkand. [4/4] En pays ouzbek.
23.15 L'Histoire oubliée. [2/3] Les parachutistes indochinois.

Paris Première

19.35 Stars en stock.
20.00 Golf en capitale.
20.30 Paris modes spécial *homme*.
21.30 Les Légendes de la glace.
23.00 Michel Jonasz : *Mister Swing*. De Philippe Ros.
0.15 Paris dernière (45 min).

France Supervision

19.50 et 22.10, 22.45 L'Eté des grands créateurs.
20.30 et 0.20 Volley-ball.
23.20 Caroline Roussel, peintre-brodeur. D'A. Tamas.
1.50 Concert : Soon E MC. Enregistré au Festival du Val-de-Marne (60 min). 13383281

Ciné Cinéfil

19.50 Actualités Pathé nº 2.
20.45 Le Club. Invité : Gilles Jacob.
22.00 Hollywood Backstage.
23.00 Les Rats du désert ■ ■ Film de Robert Wise (1953, N., v.o., 85 min) 8997344
0.25 Un jour aux courses ■ ■ Film de Sam Wood (1937, N., v.o., 110 min) 18804888

Ciné Cinémas

19.35 Le Bazar de Ciné Cinémas.
20.30 L'enfance mise à prix. Téléfilm d'Eric Laneuville (1993, 90 min) 5316419
22.00 Les Dessous d'Hollywood. De Nicolas Kent. Les stars.
23.05 Betty ■ ■ ■ *Film de Claude Chabrol* (1991, 100 min) 72559419
0.45 La Possédée du Bayou. Téléfilm classé X (85 min) 27123465

Série Club

19.55 Agence Acapulco.
20.45 Spécial Festif.
20.50 et 0.00 Télé séries spécial Festif.
21.20 Miami Vice. *Ah, la belle vie.*
22.15 Mission impossible.
23.10 Chapeau melon et bottes de cuir.

Canal Jimmy

20.00 Earth Two. La voix de sa mère.
20.50 Friends. Celui qui aimait les lasagnes.
21.10 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Bébé portable.
21.20 Batman. Faux frères - Le faux masque se démasque.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Invitée : Chantal Thomass.
23.15 La Conquête du ciel.

Eurosport

13.00 Cyclisme. *En direct. Tour de France.* 7e étape : Chambéry - Les Arcs (202 km, 260 min). 68160544
17.20 Motocyclisme. En direct. *Championnat du monde de vitesse.* Grand Prix d'Allemagne de side-Cars au Nürburgring (70 min). 8943506
18.30 (et 23.00) Tennis. Wimbledon : finale dame.
20.00 Rugby.
21.30 ATP Tour Magazine.
22.00 Cyclisme. (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.35 Jeux interdits. Film de René Clément (1951, N.). Avec Brigitte Fossey. *Drame.*
OU
20.35 James Bond contre Dr No. Film de Terence Young (1963). Avec Sean Connery. *Suspense.*
OU
20.35 Top Gun. Film de Tony Scott (1986, 110 min). Avec Tom Cruise. *Aventures.*
23.50 Spookies. Film de Brendam Faulkner (1985, 80 min). Avec Felix Ward. *Fantastique.*

DIMANCHE 7 JUILLET

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger.
14.15 Arabesque. Série. Pour le meilleur et pour le pire.
15.10 Le Rebelle. Série. Un butin tombé du ciel.
16.00 Les Dessous de Palm Beach. Série. Radio provocation.
16.55 Disney Parade.
18.00 Les Sauveteurs de l'impossible. Série. Pris au piège. *La chute mortelle d'un jeune homme en montagne perturbe les habitants de Wildbach.*
19.00 Alerte à Malibu. Série. Nuits blanches à Malibu.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

LES BRAQUEUSES ■
Film de Jean-Paul Salomé (1994, 90 min). 344194
A Montélimar, quatre copines – quatre femmes en difficulté – décident de se lancer dans le hold-up pour boucler leur budget.
22.25 Ciné dimanche.

22.35

L'IRLANDAISE
Téléfilm de José Giovanni, avec Michel Sardou, Lorraine Pilkington (95 min). 1758888
0.10 Mon premier amour ■ Film de Harold Braun (1955, 85 min). 5706663 *Le dévoué maître d'hôtel d'un grand établissement de villégiature en Bavière veille sur la fille de la maison.*
1.35 Journal, Météo.
1.50 Danse. Balanchine. Ballet de la ville de New York (75 min). 2558863

3.05 et 4.10, 4.45 TF1 nuit. 3.15 et 5.00 Histoires naturelles. 4.20 Mésaventures. 4.55 Musique.

France 2

12.05 Cousteau. Iles du Détroit : à l'approche d'une marée humaine.
12.55 et 13.15 Météo.
12.59 Loto.
13.00 Journal.
13.25 Le Renard. Série.
14.25 En attendant le Tour.
15.30 Cyclisme. Le Tour de France. 8e étape : Bourg-Saint-Maurice-Val-d'Isère (30 km) (130 min). 333533
17.40 Vélo Club.
18.40 et 3.55 Stade 2. Cyclisme ; Football ; Les Championnats de France de natation ; La Coupe de France de natation synchronisée ; La saga de Marie-Jo Pérec, etc.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

PÉTAIN
Film français de Jean Marbœuf avec Jacques Dufilho, Jean Yanne (1992, 133 min). 9247378
De la défaite de 1940 à l'effondrement du régime du Maréchal, un panorama des quatre années d'Histoire de la France à la botte de l'Allemagne hitlérienne.

23.15

LE SIÈCLE DES HOMMES
Documentaire. Le temps des espérances [1/5] de Philippe Grandrieux (55 min). 8581282
0.10 Journal, Météo.
0.20 Musiques au cœur de l'été. Œuvres de Charles Perrault, Tchaïkovski avec Dominique Khalfouni, Cyril Pierre, Zizi Jeanmaire, le Ballet national de Marseille, l'Orchestre philharmonique de l'Opéra de Marseille, dir. David Garforth (80 min). 9444427

1.55 Septième Continent. Les chiens du pôle. 2.20 Fort Boyard (rediff.). 5.05 Le Tour de France (rediff.).

France 3

12.00 Estivales.
12.45 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires. [5/6] Au pays des kangourous.
14.10 La croisière s'amuse.
15.40 Tiercé. En direct.
16.00 Paradis perdu. Téléfilm de Richard Compton (92 min). 7321020
17.35 Magnum. Série. La course au trésor.
18.20 Y a pire ailleurs.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.07 Benny Hill.
20.35 Cyclisme. Le journal du Tour.

20.55

LES NOUVEAUX EXPLOITS D'ARSÈNE LUPIN
Série. L'étrange demoiselle, de Marc Volzard, avec François Dunoyer, Franck Capillery (95 min). 1018378

22.30

SPECTACLE DU G7 A LYON
Musique. Avec l'Orchestre symphonique de Lyon, Al Jarreau, Ute Lemper, Big Soul, etc. (75 min). 9805989
23.45 Journal, Météo.
0.10 Isadora ■ Film de Karel Reisz (1968, v. o., 134 min). 3468779 *En 1927, à l'approche de la quarantaine, Isadora Duncan retirée sur la Côte d'Azur dicte ses Mémoires. Ce film fait de la célèbre danseuse une Américaine excentrique, sorte de « hippie des années 20 ».*

La Cinquième

13.00 Jimbo. 13.30 Teva.
14.30 Autour des festivals. Rock, variétés et world music. *Reportage à Belfort autour de la préparation des Eurockéennes, avec les meilleurs moments de ce festival de rock.*
15.30 Les Lumières du music-hall. 16.00 Maria Vandamme. [2/4] Feuilleton. 17.30 Diana, un portrait. 18.30 Va savoir.

Arte

19.00 Premiers Comiques. Courts métrages (30 min). 2216
19.30 Maestro. Magazine. Gilles Apap and friends. Le concert de Santa Barbara filmé par Bruno Monsaingeon (60 min). 9910
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : *LES FÊTES DE PAMPELUNE.* LA CORRIDA EST DANS LA RUE
20.46 Salves d'honneur. *Documentaire.*
20.50 Viva San Fermin ! Documentaire de D. Boza (40 min). 8348484
21.25 Toros et traditions en Espagne. *Documentaire de M. Moreno (15 min).* 8381945
21.40 Un Américain à Pampelune, Ernest Hemingway. Documentaire de Jesus F.Santos (*N., 30 min*). 601842
22.10 Le Moment de la vérité. Film franco-espagnol de Francesco Rosi avec Miguel Mateo Miguelin, José Gomez Sevillano (1964, 108 min, v.f.). 5086571
23.50 Une femme dans l'arène : Cristina Sanchez. Documentaire d'Enrique Carrieda et Mar Racamonde (30 min). 1483484
0.20 Arènes de sang et de lumière. Documentaire (30 min). 1617200

1.00 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Cinquantième anniversaire du Festival d'Avignon. Reportages : Les Danaïdes, d'après Eschyle, de François Ede. La Cerisaie, d'après Anton Tchekhov, de Jean-Louis Mingalon. Portrait d'un comédien, de Jean-Louis Mingalon. Francis Bacon par lui-même, d'Alain Jaubert. L'abécédaire de Gilles Deleuze, de Claire Parnet. L'agenda culturel (rediff., 35 min). *2.00 Le Canapé rouge. Dialogues* burlesques sur canapé. Série.

M 6

12.05 Madame est servie. Série.
12.50 L'Amour en héritage. Téléfilm de Douglas Hickox [3 et 4/4] (195 min). 55078218
16.15 Motocyclisme. Grand Prix moto d'Allemagne des 250 cm³ depuis le circuit de Nürbürgring.
17.25 Brigade des anges. Téléfilm de Philippe Pouchain et Yves Riou (79 min). 6701026
19.00 Models Inc. Ultimatum ! Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine présenté par Mac Lesggy. Spécial Canadair.
20.35 et 0.45 Sport 6.

20.45

CAPITAL
Magazine d'Emmanuel Chain. Spécial été. Invités : Roger Hanin. Reportages : Picasso business ; Portrait d'un marchand de canons ; La machine Elysée ; Classé X (120 min). 894465
22.45 Culture pub. Spécial Cannes [1/2].

23.15

LA FILLE DE LADY CHATTERLEY
Téléfilm d'Emmanuelle Cilsenti, avec Solange Cousseau (81 min). 6236303
0.50 Motocyclisme. Grand prix d'Allemagne des 500 cm³ précédé d'un résumé des courses des 125 cm³ et des 250 cm³.
1.55 Best of 100% nouveautés.

3.30 Jazz 6. Magazine. 4.20 Girls de Paris. Documentaire. 5.20 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

13.05 C'est pas le 13 heures.
13.30 Cadfael. Série. [3/8] Le capuchon du moine.
14.50 Tennis. En direct. Finale messieurs (190 min). 21889194
18.00 Poucelina ■ ■ Film d'animation de D. Bluth et G. Goldman (1994, 83 min). 8526587
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.25 Flash d'information.
19.30 Ça cartoon. Buffalo Bugs (1944) ; Il ne faut pas être trop curieux (1939) ; Chat trop bavard (1950) ; C'est pas un cadeau (1951) ; Un enfant au vol (1954) ; Une étoile est éteinte (1938) ; Jerry et le petit chien (1954, 65 min). 8977378

20.35

ADULTÈRE MODE D'EMPLOI
Film de Christine Pascal (1995, 91 min). 740194
Un couple de jeunes architectes attend la décision d'attribution d'un chantier d'Etat. Infidélités, drogue...
22.00 Flash d'information.

22.05

UNE CORRIDA À ALICANTE
Corrida du 22 juin, commentée par Pierre Albaladejo, Vincent Bourg et Jacques Durand. Portrait de Luis Espla (85 min). 2213002
23.30 Before Sunrise. Film américain de Richard Linklater avec Julie Delpy, Ethan Hawke (1995, 101 min). 6719842
1.10 Waati ■ ■ Film franco-malien de Souleymane Cissé avec Linéo Tsolo, Sidi Yaya Cissé (1994, v. o., 138 min). 10882021

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. Tomaz Salamun, poète.
22.25 Poésie sur parole. Emily Dickinson.
22.35 Musique : Le Concert. Musique traditionnelle. *Concert enregistré le 3 avril, au Théâtre de la Ville.* Turkménistan, bardes d'Asie Centrale.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Denis Fraierman : Quatre poèmes en prose d'Antoine Volodine ; Rub a dub dub ; Rémanences : O'Shin ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.). La sculpture polyphonique ; 2.49, Caspar Friedrich ; 4.15, Joël Schmidt (Heinrich Von Kleist) ; 4.41, La foudre, rupture éclair, diamant divin ; 6.03, La *métamorphose du travail humain* (1).

France-Musique

20.00 Festival du Schleswig-Holstein. Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct de la salle des Congrès, à Lubeck, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Hambourg (NDR), dir. Günter Wand : Symphonie nº 76, de Haydn ; Symphonie nº 6, de Bruckner.
22.30 Concert de musiques traditionnelles. Donné le 18 juin, au studio 106, à Radio-France : Bolivie : Musiques et chants rituels dédiés à Pachamama, la Terre Mère ; *Evocation de la vie andine* ; Chants de l'époque des semences ; Chants de la saison des pluies ; Chants de l'époque des récoltes ; Fête du soleil.

0.05 Akousma. Œuvres de David Jaffe, Robert Willey, Diego Losa, Rafaël Linan ; œuvres de Bokanowski, Hoffmann, Saariaho. 1.00 Les Nuits de France-*Musique*.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Un bal masqué, de Verdi, par le Chœur et l'Orchestre de l'Académie Sainte Cécile de Rome, dir. Bartoletti, Pavarotti (Ricardo), Milnes (Renato), Tebaldi (Amelia), Resnik (Ulrica).

22.10 Soirée lyrique (Suite). Le Bal masqué, de Poulenc, par l'Ensemble Carl Stamitz, Henry, Baryton, Pondepeyre, piano ; *Gustave III* (extraits) d'Auber, par l'Ensemble Vocal Intermezzo et l'Orchestre Lyrique Français, dir. Swierczewski, Dale (Gustave), Tawil (Amélie). 0.00 *Les Nuits de Radio-Classique.*

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 52 sur la Une.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le Choc ■ Film de Robin Davis (1982, 90 min) 13819282

Planète

20.35 Millénium. [1/10] Connaissance de l'autre.
21.35 Le Funambule de l'impossible.
22.00 L'Inde fantôme. [1/7] Réflexions sur un voyage.
22.50 Les Ours de la région des Grands Lacs.
23.45 Ombres et lumière.

Paris Première

21.00 Excalibur ■ ■ Film de John Boorman (1981, v.o., 135 min). 47887129
23.15 Concert : Michel Portal et Louis Sclavis. (90 min). 1190858

France Supervision

20.30 *Rive droite,* rive gauche ■ Film de Philippe Labro (1984, 100 min). 76539200
22.10 Alexandre le Grand ■ ■ Film de Robert Rossen (1956, 210 min) 54721378

Ciné Cinéfil

20.30 Un jour aux courses ■ ■ Film de Sam Wood (1937, N., v.o., 105 min). 4637281
22.15 Baccara ■ Film d'Yves Mirande (1935, N., 90 min). 9933858
23.45 Gang War ■ *Film de Gene Fowler Jr* (1958, N., v.o., 75 min). 84881216

Ciné Cinémas

20.45 L'année prochaine si tout va bien ■ Film de Jean-Loup Hubert (1981, 90 min). 9204910
22.15 Monster *Squad* Film de Fred Dekker (1987, v.o., 85 min). 3820397
23.40 Forever Young ■ Film de Steve Miner (1992, v.o., 100 min). 14887378

Série Club

20.45 Cimarron Strip. La folie de l'or.
22.00 Les Têtes brûlées. Organisation.
22.45 La Loi selon Mc Clain. Le dernier héros.
23.40 Hongkong Connection. L'homme au hachoir.

Canal Jimmy

20.30 Dream On. La guerre de Troie.
20.55 Top bab.
21.35 Absolutely Fabulous. Peur.
22.05 et 0.50 La Semaine sur Jimmy.
22.15 New York Police Blues. Episode nº 56.
23.05 Le Meilleur du pire. Invité : Guy Vidal, directeur littéraire des éditions Dargaud.
23.35 Friends. Celui qui aimait les lasagnes.

Eurosport

15.30 Cyclisme. En direct. Tour de France. 8e étape : Contre-la-montre individuel. *Bourg-Saint-Maurice-Val-d'Isère* (30 km) (120 min). 308026
17.30 et 23.00 Tennis. Wimbledon : finale messieurs.
20.00 Athlétisme.
21.00 Motocyclisme.
22.00 Cyclisme.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Holocauste 2000. Film d'Alberto de Martino (1977, 105 min). Avec Kirk Douglas. *Fantastique.*
0.10 Les Misérables. Film de Jean-Paul Le Chanois [2/2] (1957, 95 min). Avec Jean Gabin. *Drame.*

TMC

20.35 Hier, aujourd'hui et pour toujours... Film de Mark Rydell (1991, 140 min). Avec Bette Midler. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision *et une sélection du câble* sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ *Ne pas manquer.*
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Araignée du soir

par Alain Rollat

IL ÉTAIT UNE FOIS une gentille araignée qui vivait traumatisée depuis qu'elle avait pris conscience de ses responsabilités sociales en tricotant son fil au milieu d'un livre de Rabelais. *« Or çà,* y avait-elle lu, *les lois sont comme toiles d'araignées : les simples moucherons y sont pris ; les gros taons malfaisants les rompent et passent à travers... »* Ayant été éduquée dans l'idéal démocratique et ne supportant plus d'avoir été si longtemps abaissée au rang d'auxiliaire de l'injustice par les mœurs de son époque, cette araignée fort civique se résolut à ravauder sa toile de telle sorte qu'aucun taon ne pût désormais la rompre ou passer à travers. Redevenue une authentique gardienne des lois, elle mit tellement de conscience professionnelle dans l'exercice de sa mission qu'on vit bientôt de gros taons rejoindre en pénitence de simples moucherons.

Tous les moucherons applaudirent ce changement dans lequel ils voyaient un progrès. Ils avaient trop déploré les apanages, les monopoles, les exclusivités, les passe-droits, les privilèges, les avantages mal acquis et le retour du népotisme dans le partage de l'argent, de l'emploi et des logements pour ne pas se réjouir de voir enfin une araignée courageuse mettre un frein aux dérives claniques de la caste appelée à régner. Se souvenant qu'une toile nationale périclite quand l'esprit de justice la déserte, ils l'encouragèrent à persévérer.

Mais les taons ont toujours plus d'un tour dans leur sac. Forts de leurs mandats électifs, les uns crièrent au complot ; nantis de leurs prérogatives économiques, les autres hurlèrent à l'abus de pouvoir. En chœur, les uns et les autres multiplièrent les manœuvres procédurières pour demeurer au-dessus des lois. On en vit même certains recourir à la calomnie et à la menace contre la vaillante araignée. En vain. C'est alors que les taons, en désespoir de cause, en appelèrent à la solidarité des moucherons. Prenant la télévision à témoin de leur infortune, ils expliquèrent doctement que si tous les taons, dépositaires des ressources collectives, étaient frappés, ce serait toute la famille des mouches qui en pâtirait. Et en premier lieu, les moucherons eux-mêmes, au seul profit de la société arachnéenne, voire d'un méchant bourdon brun à l'affût dans le voisinage.

Pour grossier qu'il fût, cet argument fit mouche. Les simples moucherons crièrent à leur tour haro sur l'araignée, cette pelée, cette mygaleuse. Tant et si bien que celle-ci, découragée, se retira définitivement dans ses pénates.

Que croyez-vous qu'il advint ? Faute d'araignée pour la raccommoder, la toile des lois ne fut plus que passoire et tomba en désuétude. La loi du plus fort, celle qui ne donne jamais aux petits les mêmes droits qu'aux gros, connut son apogée. Les simples moucherons comprirent alors que si la démocratie a besoin de justice, l'aristocratie des taons peut toujours s'en passer. Ils jurèrent qu'on ne les y prendrait plus, mais il était trop tard.

Les protestations s'amplifient à propos de la réforme des arsenaux

Près d'un quart des 23 500 emplois pourraient être supprimés

PENDANT que 10 000 personnes manifestaient, jeudi 4 juillet à Cherbourg, contre des suppressions d'emplois à l'arsenal, six fédérations syndicales des industries de défense (CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC et autonomes) ont fait bloc, le même jour à Paris, pour rejeter le plan du gouvernement de reconversion des constructions navales militaires (*Le Monde* du 26 juin) et pour définir de nouvelles actions en septembre. A Lorient, 2 000 personnes ont manifesté vendredi et un nouveau rassemblement est prévu à Brest jeudi 11 juillet. De leur côté, les directeurs des neuf établissements industriels relevant de la direction des constructions navales (DCN) ont reçu comme consigne du ministre de la défense, Charles Millon, de préparer, pour la mi- septembre, une analyse des plans de charge. Cette étude se fera site par site, métier par métier, atelier par atelier.

A peine connu, le projet a soulevé un tollé parce qu'il se traduit par des départs à la retraite non compensés par des embauches à la même hauteur, par des reclassements dans d'autres branches de la défense et donc une mobilité accrue des personnels, par des dégagements des cadres et des ouvriers à 55 ans, et par des aménagements apportés au temps de travail. Entre le cinquième et le quart des emplois – la DCN occupe de l'ordre de 23 500 salariés dans sa structure actuelle – sont menacés.

Si les personnels de la DCN ont, pour la quasi-totalité d'entre eux, des garanties statutaires qui les protègent, il n'en est pas de même pour les travailleurs des firmes de sous-traitance. D'où les craintes des populations, surtout dans l'Ouest, que des pans entiers d'activités ne s'écroulent, en dépit des promesses de M. Millon de nommer des chargés de mission pour *« accompagner »* les conversions nécessaires et de créer des *« comités de pilotage »* par sites, associant collectivités, élus et patronat.

SOLUTIONS TRANSITOIRES

Pourquoi la démarche du ministre de la défense, qui s'est voulue en trois étapes avec un diagnostic préalable de chaque établissement, une concertation nationale et locale, et enfin un choix de ses orientations par le gouvernement, n'a-t-elle pas contribué à apaiser les esprits ?

La raison la plus probable en est que la réorganisation annoncée est en trompe-l'oeil, repoussant après les élections législatives de 1998 les décisions les plus radicales. Certes, la DCN ne peut plus revenir en arrière, au temps d'une pérennité de ses arsenaux *« à la Colbert »*, comme l'ont qualifiée ses détracteurs. Mais, elle peut aller plus loin encore dans sa mise à jour et, pour l'instant, le gouvernement a choisi de temporiser. Il s'agit de trouver la forme juridique et administrative que revêtira le service industriel de la DCN (les neuf arsenaux) dans sa version définitive, c'est-à-dire ce qui restera de l'actuelle DCN une fois acquis le rattachement de la DCN étatique (les services centraux représentant l'Etat investisseur et son contrôle sur les programmes) au seul délégué général pour l'armement.

En scindant en deux la DCN, le ministre de la défense est soupçonné par les syndicats de vouloir laisser dans le vague le sort du service industriel et sa transformation éventuelle en société nationale ou privée, avec la précarité que cela entraîne sur le statut des ouvriers d'Etat.

Ce n'est pas la seule question en suspens. M. Millon a fixé désormais à la nouvelle DCN industrielle – en la dotant d'un authentique service commercial, qui pourra prendre des initiatives – l'ambition d'exporter jusqu'à 20 % de sa production dans les dix années à venir, soit 4 ou 5 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel à atteindre dans les cinq ans. Aujourd'hui, les arsenaux français ont pris 13 % du marché mondial (7 milliards de francs par an) des bâtiments de surface, 11 % de celui (6 milliards de francs) des sous-marins, et ils sont quasiment absents du secteur des systèmes d'armes embarqués (5 milliards de francs par an).

Souhaiter *« une stratégie volontariste en matière d'exportation »*, selon l'expression de M. Millon, c'est aussi accepter de courir le risque de faire dépendre l'emploi, dans les arsenaux, des aléas de la conjoncture internationale et de la bonne volonté des pays clients – les clients *« fréquentables »* et ceux qui le seraient moins, pour citer un expert. D'autant que les contrats d'armes relèvent du droit régalien des Etats et que, en France, aucun gouvernement ne peut s'engager à s'en remettre aux seules lois libérales du marché pour assurer les plans de charge de ses chantiers militaires dans un secteur aussi stratégique.

Enfin, le gouvernement est resté discret sur une autre partie de son dossier. Il n'a pas précisé la stratégie d'alliances qu'il envisage de suivre vis-à-vis d'éventuels partenaires industriels de la DCN, qu'ils soient français ou européens. Or ce point-là fait débat au sein même des organisations professionnelles. Pour s'associer avec qui que ce soit, la DCN industrielle devra acquérir une totale autonomie de gestion et, du même coup, c'est pour ses salariés la démonstration que, de fait et sans encore l'avouer, le gouvernement veut désétatiser leur entreprise.

Jacques Isnard

Lire aussi notre éditorial page 9

Dior se sépare de son couturier Gianfranco Ferré

FRANÇOIS BAUFUMÉ, président de Christian Dior (groupe LVMH), a annoncé, vendredi 5 juillet, que la maison – qui fêtera en 1997 son demi-siècle – ne renouvelait pas son contrat avec Gianfranco Ferré, qui réalise depuis 1989 la haute couture et le prêt-à-porter Dior. Cette nouvelle survient alors que d'importants changements se préparent dans ce secteur : le 3 juillet, la société florentine Ferragamo a annoncé le rachat de la maison Emmanuel Ungaro. Lundi 8 juillet, lors du début des défilés de l'hiver 1996-1997, Gianfranco Ferré présentera donc sa dernière collection de haute couture Dior. Sa dernière collection de prêt-à-porter défilera en octobre.

Ce « divorce » entre Dior et son couturier a été décidé *« d'un commun accord »*, selon M. Baufumé. Gianfranco Ferré quittera le 30 avenue Montaigne à Paris au terme de son contrat, le 31 décembre. C'est à Milan, siège de sa propre société Gianfranco Ferré, fondée en 1978, qu'il se consacrera au développement de sa marque, notamment en direction de la Chine, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine. Elle rassemble sept griffes (femmes, hommes, fourrures, Studio 0001, Forma 0 pour femmes fortes, Gieffe pour les jeunes, et Gianfranco Ferré Jeans) et des parfums : l'ensemble réalise un chiffre d'affaires de 3,7 milliards de francs en 1995.

Dans un entretien à *La Repubblica* du 6 juillet, le couturier confirme la difficulté de faire face à toutes ses obligations : *« Quand l'on dirige une entreprise, à cinquante-deux ans, on doit abandonner ses rêves. Pendant huit ans, je me suis divisé entre Dior et la maison Gianfranco Ferré, entre Paris et Milan, deux journées ici et trois autres là. Mais ce n'est point par fatigue que je quitte Dior, c'est parce que les deux sociétés auraient besoin de ma présence permanente. Puisque je suis chef de la Gianfranco Ferré, j'ai choisi Milan, aussi par loyauté à l'égard de mon associé, Franco Mattioli. »*

Un couturier s'en va, mais qui le remplace ? La rumeur a fait circuler bien des noms, de Christian Lacroix à Jean-Paul Gaultier et l'Américain Marc Jacobs. Mais aucun couturier n'a été désigné vendredi par la direction de Dior, ce qui augmente encore les incertitudes sur l'avenir de ce métier.

Laurence Benaïm

« Le Monde » couronné par l'OJD pour la progression de sa diffusion en 1995

LES « ÉTOILES » 1996 de l'Office de justification de la diffusion (OJD), que l'on appelle maintenant Diffusion-Contrôle, récompensant les journaux et magazines dont la diffusion a le plus fortement progressé en France, entre 1994 et 1995, ont été décernées vendredi 5 juillet, à Paris.

Dans la catégorie des quotidiens de plus de 100 0000 exemplaires, *Le Monde* a été primé pour avoir enregistré le meilleur score en 1995, grâce à sa nouvelle formule lancée le 9 janvier 1995. L'augmentation de sa diffusion payée en France s'établit à 6,34 % (soit 321 366 exemplaires diffusés en moyenne) mais à 7,25 % au total (368 856 exemplaires), c'est-à-dire en y intégrant les ventes à l'étranger. En 1995, les scores de vente les plus importants ont été obtenus en Grande-Bretagne et en Espagne, mais la diffusion est restée forte dans les pays francophones (Belgique, Suisse, Maroc notamment) et en Allemagne. La progression du *Monde* est la plus importante enregistrée récemment au sein de la presse quotidienne nationale. *La Tribune-Desfossés* et *Le Parisien*, distingués l'an dernier par l'OJD, avaient atteint respectivement une hausse de 4,97 % et 2,93 % en 1994.

Parmi les journaux de moins de 100 000 exemplaires, deux titres, *L'Alsace-Lundi*, qui dépend du quotidien régional *L'Alsace* (Mulhouse), et *L'Eveil de la Haute-Loire* sont exaequo avec une progression de 2,33 %. Dans la presse magazine, c'est le mensuel *L'Entreprise* (groupe CEP) qui a été récompensé : la progression de sa diffusion a été de 27,18 % en 1995 (104 346 exemplaires vendus en moyenne en France) – l'augmentation la plus élevée parmi les titres de plus de 100 000 exemplaires. Dans la catégorie des moins de 100 000 exemplaires, *Super GTI Magazine*, magazine automobile du groupe Hommel, se classe à la première place, avec 67,11 % de plus (63 581 exemplaires).

Le docteur Gubler condamné à quatre mois de prison avec sursis pour violation du secret professionnel

L'ANCIEN MÉDECIN personnel de François Mitterrand, le docteur Claude Gubler, a été condamné, vendredi 5 juillet, à quatre mois de prison avec sursis, pour le délit de *« violation du secret professionnel »* par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris. La poursuite avait été engagée par le parquet après la plainte déposée par l'épouse et les enfants de l'ancien président de la République, lors de la parution, en janvier 1996, de l'ouvrage *Le Grand Secret*, principalement consacré à la découverte, à l'évolution et au traitement de la maladie de François Mitterrand. En les déclarant coupables de *« complicité »*, le tribunal a infligé 30 000 francs d'amende à Michel Gonod, coauteur de l'ouvrage, et 60 000 francs d'amende à Olivier Orban, PDG des éditions Plon.

La publication du livre *Le Grand Secret* a permis de soulever plusieurs questions de nature très différente, qui n'ont pas reçu une réponse globale de la part de la justice. Dans un premier temps, c'est le juge des référés qui a été saisi. *« Juge de l'urgence »*, il a estimé, dans une décision confirmée par la cour d'appel, qu'il y avait lieu d'interrompre provisoirement la parution d'un ouvrage déjà distribué à 40 000 exemplaires. Le 11 septembre prochain, le tribunal civil examinera le fond de l'affaire et décidera s'il y a lieu de confirmer l'interdiction de la diffusion et d'attribuer des dommages et intérêts à la famille Mitterrand. Parallèlement, le tribunal correctionnel avait à se prononcer sur le seul aspect pénal de la violation du secret professionnel dans une question de principe, qui a été sanctionnée par une peine de principe.

Avoué par le docteur Gubler, le délit est si nettement caractérisé qu'il n'obligeait pas les juges à rédiger une décision complexe. Cependant, la défense avait soulevé plusieurs arguments auxquels le tribunal, présidé par Jean-Yves Monfort, donne des réponses intéressantes. Ainsi, les avocats soutenaient qu'il n'y avait plus de secret dès lors que *Le Monde* et, après lui, d'autres journaux avaient publié des articles révélant que le chef de l'Etat souffrait d'un cancer depuis 1981. Les juges répondent : *« Il importe peu que le fait divulgué par le confident ait été déjà évoqué par la rumeur publique ou même connu dans son ensemble. Venant d'un professionnel autorisé, la confirmation transforme en un fait indiscutable ce qui n'était encore que supposition ou sujet de controverse. »*

La défense estimait aussi que François Mitterrand avait renoncé à se prévaloir du secret médical en faisant publier des communiqués sur sa santé à intervalles réguliers. Selon les juges, pourtant, *« on ne saurait donc tirer argument des discours prononcés ou des pratiques observées par l'ancien chef de l'Etat sur la question de son état de santé, qui n'ont curieusement jamais suscité d'observations du conseil de l'ordre et qui relevaient d'une démarche inspirée de préoccupations politiques tout à fait étrangères à la déontologie médicale »*.

LA « TRANSPARENCE »

L'un des arguments les plus forts invoqués par les avocats du docteur Gubler reposait sur la *« transparence »* imposée aux hommes d'Etat, dans la mesure où chaque citoyen serait en droit de savoir si ceux qui le gouvernent ou sollicitent son suffrage disposent des capacités physiques et intellectuelles nécessaires pour assumer leurs fonctions. En soulignant que cette transparence n'est qu'un *« usage »* que la loi n'a pas prévu, les juges écrivent : *« Il n'appartient pas au tribunal de dire si les hommes politiques ont un même droit que les autres citoyens au maintien du secret sur leur état de santé. Il lui suffit de constater qu'en l'état actuel du droit positif aucune disposition n'autorise un médecin à se transformer en garant du bon fonctionnement des institutions ou en témoin de l'Histoire, mais qu'au contraire les textes en vigueur lui imposent un devoir de garder le silence qui participe à la grandeur de sa charge. »*

Une des rares jurisprudences qui autorisent la violation du secret concerne le cas où cette violation est rendue nécessaire pour se défendre d'une accusation injuste. Dans la préface de l'ouvrage, Michel Gonod indiquait que François Mitterrand s'était plaint d'avoir été mal soigné. C'est pour répondre à ces critiques qui l'avaient visiblement ulcéré que le docteur Gubler aurait écrit l'ouvrage. Mais les magistrats constatent : *« M. Gubler ne faisait l'objet d'aucune accusation devant une quelconque instance judiciaire, et la réplique qu'il a entendu opposer à ce qu'il considérait comme la rumeur publique a manifestement dépassé, par sa forme comme dans son principe, la tolérance admise par la jurisprudence. »*

Cependant, le tribunal ne néglige pas cet aspect douloureux de la démarche du docteur Gubler. Au contraire, les juges observent qu'*« il ne résulte pas des débats que les agissements du prévenu étaient motivés par des considérations méprisables, mercantiles par exemple. Le comportement du docteur Gubler semble avoir plutôt procédé d'un mouvement de désarroi inspiré par le sentiment d'abandon d'un homme blessé par la fin d'une relation passionnément vécue. »*

Maurice Peyrot

Dans « Le Monde Dossiers et documents » de juillet-août

■ **Cent ans de Jeux olympiques.** A la veille du rendez-vous olympique d'Atlanta, « Dossiers et documents » raconte l'histoire des JO modernes, depuis la redécouverte de l'idéal olympique par Pierre de Coubertin jusqu'aux avatars de cette utopie humaine. Sans oublier les dieux du stade, dont les plus marquants sont présentés – avec photos – sur deux pages. L'avenir des Jeux olympiques du troisième millénaire passe par un retour à des valeurs moins mercantiles et plus humaines.

■ **Dans « Les Clés de l'info ».** Un dossier sur la fin du service national obligatoire et, en « une », deux articles : en France, les grands enjeux de la réforme fiscale et, en Israël, le nouveau premier ministre face au défi de la paix (avec lexique).

★ **En vente chez votre marchand de journaux, 12 F.**

Tirage du *Monde* daté samedi 6 juillet 1996 : 461 544 exemplaires